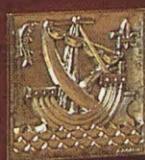


Mairies et  
hôtels de ville  
Évolution d'une forme  
architecturale  
et urbaine  
depuis le XIX<sup>e</sup> siècle



TOPOS

92

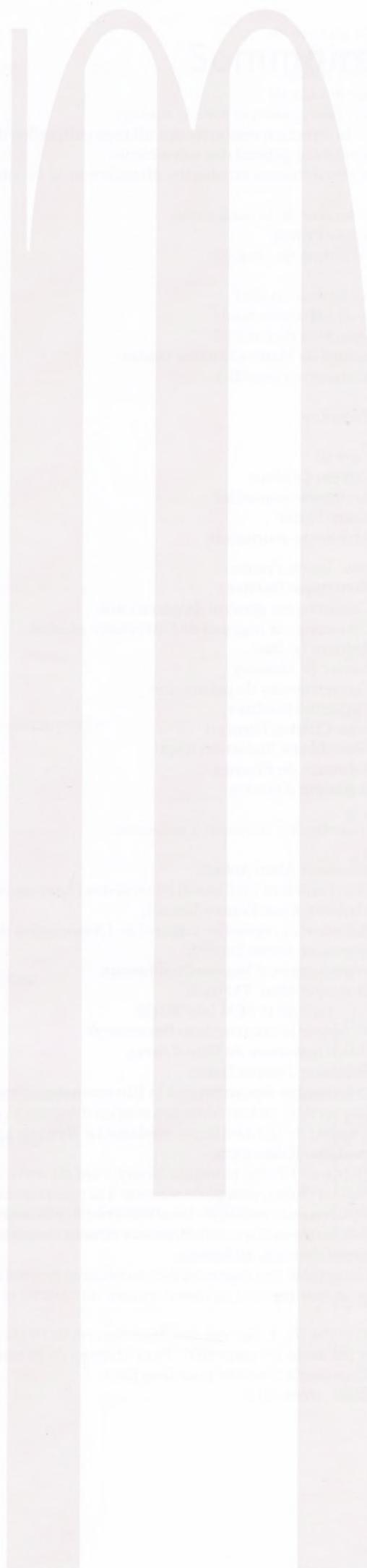
N°17



**Mairies et  
hôtels de ville**  
Évolution d'une forme  
architecturale  
et urbaine  
depuis le XIX<sup>e</sup> siècle



**Mairies et  
hôtels de ville**  
Évolution d'une forme  
architecturale  
et urbaine  
depuis le XIX<sup>e</sup> siècle



Ce numéro de  
TOPOS 92  
a été réalisé  
par le CAUE 92  
en collaboration et avec le soutien  
de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France,  
Inventaire général des monuments  
et des richesses artistiques, Ministère de la Culture

Directeur de la publication  
Roger Prévot  
Président du CAUE 92

Rédacteur en chef  
Jean-Sébastien Soulé  
Directeur du CAUE 92  
assisté de Marie-Christine Duriez  
Architecte conseiller

Rédaction

CAUE 92  
Vincent Lelièvre  
Architecte conseiller  
Laure Waast  
Architecte-journaliste

DRAC Île-de-France  
Dominique Hervier  
Conservateur général du patrimoine  
Conservateur régional de l'inventaire général  
Antoine Le Bas  
Xavier de Massary  
Conservateurs du patrimoine  
Catherine Boulmer  
Jean-Charles Forgeret  
Chercheurs, historiens d'art  
Laurence de Finance  
Ingénieur d'études

Nous tenons vivement à remercier

Monsieur Alain Aubert,  
Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, chargé de l'action culturelle.  
Madame Anne France-Lanord,  
directeur et conseiller culturel de l'Association départementale d'action culturelle des Hauts-de-Seine.  
Monsieur André Santini,  
député-maire d'Issy-les-Moulineaux.  
Monsieur Marc Thébault,  
directeur de la SEM Issy-Média.  
Monsieur le docteur Jean Bazennerye,  
maire honoraire de Ville-d'Avray.  
Monsieur Jérôme Darré,  
responsable des archives à la Direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine.  
Les services des archives des mairies d'Asnières ; de Bois-Colombes : mademoiselle Girardi ; de Clichy : monsieur  
Capdet ; de Gennevilliers : madame Le Men ; de Levallois-Perret : madame Penel ; de Villeneuve-la-Garenne :  
madame Rabesaotra.  
Mairie de Clichy: monsieur Noury, chef du service bâtiments et superstructures ; mairie de Gennevilliers : Daniel  
Mollier-Sabet, chargé de mission à la communication, monsieur Villegas, chargé d'étude à la cellule habitat et  
équipement ; mairie de Levallois-Perret : madame Cambreleng, responsable du service communication ; mairie de  
Villeneuve-la-Garenne : Monsieur Sirmon, secrétaire général, monsieur Guével, responsable du service de l'urbanisme.  
Yves Grémont, architecte.  
L'ensemble des maires et des secrétaires généraux des mairies du département ainsi que les services concernés  
pour leur réponse au questionnaire du CAUE 92 et leur accueil lors de l'enquête de l'inventaire général.

© TOPOS 92, 1, bis, rue des Abondances, 92100 Boulogne-Billancourt, tél : 01 46 03 77 39  
À partir du 1<sup>er</sup> mars 1997, Petit château de Sceaux, 9, rue du Dr. Berger, 92330 Sceaux  
Tous droits réservés pour tous pays  
ISSN : 0764-3918

# Sommaire

AVANT-PROPOS . . . . .	6
ÉDITORIAL . . . . .	7
PRÉAMBULE . . . . .	9
Un patrimoine à découvrir, les mairies des Hauts-de-Seine	
HISTOIRE . . . . .	24
Parcours dans les Hauts-de-Seine aux XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles	
Les mairies jusqu'à la fin du Second Empire : naissance d'un édifice public destiné à l'administration communale . . . . .	27
La troisième république conquérante en ses mairies . . . . .	37
Les années trente . . . . .	59
Inclinaisons formelles des mairies entre 1945 et 1995 . . . . .	67
OBSERVATOIRE . . . . .	81
De la mairie-école aux réalisations récentes - Monographies	
Asnières, éclectisme et pragmatisme . . . . .	82
Bois-Colombes, brique rouge et cuivre vert . . . . .	88
Boulogne-Billancourt, la longue marche des mairies boulonnaises . . . . .	92
Clamart, une mairie composite . . . . .	98
Clichy, trois édifices répartis dans le temps et dans l'espace . . . . .	102
Gennevilliers, demain la tour . . . . .	108
Issy-les-Moulineaux, la ville s'expose en blanc . . . . .	114
Marnes-la-Coquette, la mairie-école, témoin de la première génération . . . . .	120
Montrouge, le port d'ancrage de la commune . . . . .	124
Neuilly, les pérégrinations d'une mairie, trois centres, trois mairies . . . . .	128
Puteaux, un chef-d'œuvre de modernité classique . . . . .	132
Sceaux, l'Italie revisitée . . . . .	138
Suresnes, entre Seine et Mont-Valérien, la République à Suresnes choisit l'empire du milieu . . . . .	142
Vanves, la mairie républicaine ou l'irrésistible ascension de la souveraineté communale . . . . .	146
Villeneuve-la-Garenne, « l'écart » qui voulait devenir ville . . . . .	150
RÉPERTOIRE (présentation des mairies actuelles) . . . . .	156
INDEX . . . . .	162
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	163

## Avant-propos

On ne dira jamais assez que la protection du patrimoine et sa valorisation passent tout d'abord par la connaissance de ce patrimoine et par l'appropriation que s'en font les citoyens. On ne répètera jamais assez qu'il faut savoir reconnaître l'architecture léguée par nos prédécesseurs pour mieux comprendre celle de naguère et mieux préparer celle de demain.

Le CAUE des Hauts-de-Seine, dans son rôle de guide éclairé des « modes d'emploi » de la ville, poursuit dans ce nouveau numéro de TOPOS consacré aux mairies et aux hôtels de ville du département ses tâches de sensibilisation à l'environnement bâti. Mais, pour la première fois, l'angle d'attaque est résolument et majoritairement historique et c'est aux chercheurs de l'inventaire général qu'on a demandé de dérouler le fil d'Ariane qui permet de mairies en mairies, de suivre le développement de la gestion municipale, l'évolution de l'image que l'institution et ses représentants veulent donner d'eux-mêmes.

Et c'est une première à deux titres. D'abord, les Hauts-de-Seine sont le premier département français à connaître l'aboutissement sur la totalité de son territoire de la démarche initiée par André Malraux en 1964 ; ensuite, parce que collaborateurs du CAUE et chercheurs de l'inventaire ont voulu aller

ensemble aux extrêmes du sujet : de la mairie-école de Ville-d'Avray, construite en 1832, à l'extension en 1995 du commissariat et des services municipaux à Châtenay-Malabry.

Nous allons donc pouvoir apprécier dans le volume qui suit les premiers effets d'un grand chantier ouvert en 1986, en partenariat entre le Conseil général des Hauts-de-Seine et l'État avec pour objectif d'établir l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques des trente-six communes qui composent le département.

Le résultat est exceptionnel. Repérage puis études, photographies et relevés, informatisation et microfichage font apparaître un gisement architectural et mobilier insoupçonné. Qu'on en juge pour le sujet d'aujourd'hui : alors que tout un chacun pouvait créditer à coup sûr sa commune d'une mairie plus ou moins fastueuse, c'est en fait près de quatre vingt dix édifices qui surgissent au fil des pages répartis sur le territoire des trente-six communes ! Si certains sont déjà protégés pour leur décor et l'intérêt de leur architecture, plusieurs d'une très grande qualité architecturale, mériteraient à coup sûr une protection au titre des Monuments historiques.

Au moment où la direction de l'architecture réintègre le ministère de la culture et où nous devons réfléchir à mieux transmettre à l'échelon départemental les savoirs-



faire et les connaissances amassées, c'est un vrai événement que cette publication. Je souhaite qu'elle inaugure un nouveau et fécond partenariat culturel.

RENÉ GACHET  
DIRECTEUR RÉGIONAL  
DES AFFAIRES  
CULTURELLES

*Salle des fêtes de la mairie  
de Levallois-Perret.*

## Éditorial



S'il est vrai que pour beaucoup d'entre nous le mot patrimoine évoque, de façon peut-être assez floue, un monde appartenant au passé et dont le monument historique serait la figure emblématique, il ne nous échappe pas malgré tout qu'en cette notion se « niche » quelque chose touchant le bien public — au sens fort, « une propriété qui serait par héritage le bien du peuple tout entier ». Et cette intention là, en une époque de crise des identités, nous nous devons de l'interroger. Mais ce faisant, le Conseil d'architecture allait-il sortir de ses limites, empiéter sur des domaines de compétence relevant traditionnellement de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspecteur des Monuments historiques? Non pas, car cette nouvelle publication de la revue TOPOS ne s'inscrit pas dans une stratégie de classement, de sauvegarde ou de réhabilitation.

Deux objectifs, en fait, nous ont animés. Le premier objectif consistait à tirer parti de l'achèvement, récent, de l'inventaire du patrimoine des Hauts-de-Seine, réalisé par l'inventaire général au sein de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, opération soutenue financièrement par le Conseil général des Hauts-de-Seine. La mise en valeur de ce travail à la fois gigantesque et minutieux, effectué commune par commune sur plusieurs années, devait d'emblée

s'accorder à ce bien public sans lequel le mot patrimoine perdrait son sens. Cette « restitution », nous la devons à tous, sans restriction. Observons enfin que ce travail, s'il fait appel aux méthodes de l'histoire, est avant tout un travail de mémoire collective et qu'en cela seulement il y prendra sa dimension sociale.

Le deuxième objectif, plus ambitieux encore, était d'apporter une pierre, nous l'espérons, dans l'action départementale entreprise pour lutter contre l'exclusion. Car s'il ne fait pas de doute que l'architecture, jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, peut être globalement appréciée positivement par le grand public, tout s'inverse semble-t-il à partir de la révolution industrielle et tout s'aggrave même, pourrait-on dire rétrospectivement, à ne considérer aujourd'hui que les erreurs du mouvement moderne.

S'agirait-il alors à nouveau, reprenant un mot d'ordre célèbre de ce mouvement, de faire « table rase du passé ». Non pas et nous avons déjà, nous le pensons, contribué à rétablir repères et références dans un précédent numéro de notre revue consacré à l'habitat social. Encore une fois, nous faisons le pari, hérité de la pensée du Siècle des Lumières, qu'une connaissance avérée et qu'une commémoration critique aidera, en comprenant mieux un passé proche, à préparer l'avenir. Cette première contribution

concerne le bâtiment mairie. À cela encore deux raisons.

La première raison est une question de méthode : à vouloir être exhaustif, à vouloir tout montrer, on montre peu et nous nous sommes limités pour commencer à une catégorie spécifique de bâtiments, peu connue dans son histoire.

La deuxième raison est stratégique et conjoncturelle. La décentralisation a fait des mairies le lieu de représentation du pouvoir, à l'échelle communale. Passée la mode des villes « entreprises », « communicantes », ou « gagnantes », faisons en sorte aujourd'hui qu'elles renforcent notre sentiment d'appartenance.

ROGER PRÉVOT  
COMMANDEUR DE LA  
LÉGION D'HONNEUR  
PREMIER VICE-  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
GÉNÉRAL DES HAUTS-  
DE-SEINE  
MAIRE DE VILLENEUVE-  
LA-GARENNE  
PRÉSIDENT DE  
L'ASSOCIATION  
DES MAIRES  
DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉSIDENT DU CAUE 92

*Ferronneries de la porte de la mairie de Puteaux, réalisées par Raymond Subes.*



# Un patrimoine à découvrir, les mairies des Hauts-de-Seine

DOMINIQUE HERVIER

CONSERVATEUR RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE  
GÉNÉRAL

JEAN-SÉBASTIEN SOULÉ

DIRECTEUR DU CAUE 92

**« Siège d'institution, lieu de pouvoir, la mairie est aussi un lieu symbolique. Comment ne le serait-elle pas puisqu'on organise en ses murs la vie commune des habitants et que l'on en conserve les traces ? Ce lieu symbole a d'abord été lieu de mémoire. »**

C'est ainsi que dans « Les lieux de mémoire », l'historien Maurice Agulhon, professeur au Collège de France, introduisait il y a près d'une douzaine d'années, dans le volume consacré à la République, un chapitre nourri sur « La mairie ». Depuis la publication de ce texte et de ses écrits sur Marianne, figure emblématique de la République, historiens et historiens de l'art se sont mis à analyser la question sous ses différentes facettes. En 1986, la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France consacre un colloque à l'administration communale dans la région.

L'hôtel de ville, la mairie sont en effet, par leur architecture et leur décor, des révélateurs précis des mentalités et des indicateurs précieux de l'évolution urbaine. Mais si l'on peut disposer actuellement en France de nombreuses monographies sur des édifices municipaux importants et notamment sur les mairies d'arrondissement à Paris, en revanche la question n'avait pas encore été abordée à l'échelle de l'ensemble d'un département, elle n'avait pas non plus fait l'objet d'un parcours chronologique conduit jusqu'à nos jours. L'achèvement

de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques des Hauts-de-Seine est l'occasion de faire le point des connaissances, de mesurer l'étendue des lacunes mais aussi de compléter le parcours – fixé jusqu'à 1940 pour les études de l'inventaire général – par l'examen des constructions depuis la Seconde Guerre mondiale, approche dont s'est chargé le CAUE.

En général, le bâtiment administratif n'est pas de ceux dont la configuration architecturale et décorative suscite un réflexe de curiosité ou même d'intérêt. Le citoyen, préoccupé par une démarche, la recherche d'un imprimé indispensable ou en proie à une émotion liée aux grands moments de sa vie privée, mariage, naissance ou deuil, a-t-il la disponibilité d'esprit nécessaire pour observer et analyser les lieux dans lesquels il vient de pénétrer ? L'élu, soucieux d'établir des circuits efficaces entre son administration et ses administrés va-t-il respecter l'organisation spatiale léguée par un prédécesseur élu de la III<sup>e</sup> République ou souhaitera-t-il, pour s'agrandir, la quitter et faire construire un centre administratif ?

Alors, dira-t-on, pourquoi consacrer ce nouveau numéro de TOPOS à un type d'architecture publique et utilitaire : la mairie ? L'inventaire général et l'équipe du CAUE ont décidé d'aller y regarder de plus près pour comprendre ce paradoxe : le bâtiment qui abrite la mairie ou l'hôtel de ville est à coup sûr l'un des plus connus et fréquentés de nos contemporains, il est sûrement aussi aujourd'hui l'un des moins regardés.

En fait, la forte charge symbolique, soutenue par des inscriptions et la présence du drapeau tricolore, indicateurs bien mis en lumière dans les pages qui suivent, explique sa pérennité mais n'engage pas forcément à aller plus loin dans l'explication. Pourtant, si beaucoup de ces bâtiments ont abandonné leur destination première, rares sont ceux qui ont été détruits. Il a donc semblé judicieux d'étudier ces constructions sous l'angle « patrimonial » dans une durée longue, de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'après-guerre, 1945-1995, de comprendre les mécanismes qui présidèrent à leur implantation, les agrandissements, les transformations, les divers avatars que connaît un lieu en activité, et de deviner

*De haut en bas :*  
*Bourg-la-Reine.*  
*Le Plessis-Robinson.*



à travers eux les étapes de la croissance des communes. Comme à l'habitude, dans le chapitre « observatoire », l'analyse de cas met en lumière la part de spécificité locale et d'appartenance aux schémas généraux. L'étude du bâtiment « mairie » n'est pas exhaustive sur les trente-six communes du département, – la sélection, passage obligé faute de place, n'implique pas pour autant une quelconque velléité de palmarès –. Comme souvent, les exemples les plus illustratifs de tendances lourdes ont été supports de la démonstration.

### La mairie fait-elle partie du patrimoine architectural ?

C'est André Chastel, dans un texte écrit en 1984, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'inventaire général, qui donne une explication à retenir du phénomène de patrimonialisation : « Le fait important – à nos yeux – des dernières années de ce siècle est que la redécouverte du patrimoine est moins venue d'une réflexion nouvelle sur le passé que d'une intuition soudain plus précise et parfois presque dramatique, que c'est notre « espace de vie » qui est en cause ».

Cette analyse générale du phénomène donne un cadre à la question « peut-on voir dans la mairie un élément constitutif du patrimoine de la commune ? ». Elle est certes à poser d'emblée et renvoie à une interrogation plus large, partagée par nombre de nos contemporains. Si chacun perçoit aisément dans les châteaux de Versailles, de Vaux-le-Vicomte ou de Fontainebleau, dans l'architecture des nobles demeures seigneuriales de l'Ancien Régime et dans celle des cathédrales et des grandes églises, depuis le Moyen Âge jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, des parties constituantes de notre patrimoine national, si le petit patrimoine rural de proximité, moulins, lavoirs, puits, fontaines, si les usines en voie de déshérence sont en passe d'accéder à une reconnaissance nostalgique et bénéficient peu ou prou des soins attentifs des associations, des collectivités territoriales et de l'administration du ministère de la culture, c'est que la notion de patrimoine s'est élargie de décennies en décennies. Cet élargissement atteint désormais les productions architecturales et artistiques de périodes toutes proches, les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il englobe les usines et leurs machines, mais aussi les hôpitaux, les



Pour l'ensemble des plans de situation :  
en vert, églises et équipements ;  
en rouge, mairies.

Ci-dessus :

Façade principale de la mairie  
de Bourg-la-Reine.

5. Cartes et documents utilisés : Antony : Atlas des communes du département de la Seine, 1859. Éch. 1/5000<sup>e</sup>. BHVP 4° AT 45. Bourg-la-Reine : Atlas des communes du département de la Seine 1894-1900. Éch. 1/5000<sup>e</sup>. BHVP F° AT 46. Châtillon : Atlas des communes du département de la Seine, 1854 révisé 1870. Éch. 1/50 00<sup>e</sup>. BHVP F° AT 44. Colombes : Plan général de la commune de Colombes. 1882-1885, en 7 feuilles, 3<sup>e</sup> feuille. Éch. 1/2500<sup>e</sup>. AC Colombes. Fontenay-aux-Roses : Atlas des communes du département de la Seine, 1854 révisé 1870. Éch. 1/5000<sup>e</sup>. BHVP F° AT 44. Le Plessis-Robinson : Atlas des communes du département de la Seine, 1854 révisé 1870. Éch. 1/5000<sup>e</sup>. BHVP F° AT 44. Marnes-la-Coquette : Plan du réseau hydraulique du Domaine de Saint-Cloud dressé le 31 juillet 1866 ; Service des Fontaines à Versailles. Nanterre : Cadastre de 1856. Section K, 1<sup>ère</sup> feuille. Neuilly : Atlas des communes du département de la Seine, vers 1859. Canton de Neuilly, feuille 6. Éch. 1/5000<sup>e</sup>. BHVP 4° AT 21/6. Puteaux : Atlas des communes du département de la Seine, vers 1859. Canton de Neuilly, feuille 6. Éch. 1/5000<sup>e</sup>. BHVP 4° AT 21/6. Sceaux : Atlas des communes du département de la Seine, 1859. Éch. 1/5000<sup>e</sup>. BHVP 4° AT 45. Suresnes : cadastre, tableau d'assemblage, 1987. Vaucresson : plan de Vaucresson au 1/10000<sup>e</sup>, 1897. BHVP F 223.



écoles, les gares, et justement les mairies qui constituent les points forts de l'organisation spatiale d'une ville ou d'un quartier.

Si la mairie s'est installée dans une ancienne demeure seigneuriale, la réutilisation assure une filiation avec le passé historique du territoire. Elle peut aussi avoir été construite selon le programme que la Grande Encyclopédie de Berthelot canonise et témoigner de la carrière des architectes qui l'ont construite, de celles des peintres et des sculpteurs qui l'ont décorée, et devenir alors un édifice constitutif du patrimoine français, lieu de mémoire avons-nous dit, mais aussi maillon de l'histoire de l'architecture et du décor, de l'histoire locale aussi. Ainsi s'est-on rendu compte que selon les localités, les commanditaires ont voulu que les valeurs républicaines soient représentées par une thématique familière ou par l'évocation plus particulière des activités locales. Ne trouvera-t-on pas à Asnières un tableau décrivant le travail des haleurs sur les rives de la Seine, à Bourg-la-Reine la célébration de la céramique ? Ou encore à Vanves, une série de paysages qui évoquent « les caractères du canton » : le lycée Michelet, le fort de Vanves, les carrières de glaise... On pourrait multiplier les exemples.

Nous assistons là au processus annoncé par André Malraux lors du lancement de l'inventaire général, en 1964 : « Au musée, dans notre mémoire, dans nos inventaires, l'objet inconnu, depuis un siècle, rejoint moins l'objet connu que l'œuvre dédaignée ne rejoint l'œuvre admirée... Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs ; il n'est pas le résultat d'une énumération, mais d'un filtrage... Si bien que nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue : beauté, expression, etc... qui orientait la recherche ou la résurrection, mais, à quelques égards, le contraire : pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale ». Il n'est pas sans intérêt de le rappeler au moment de la célébration du vingtième anniversaire de sa mort.

*Ci-dessus :  
Façade principale de la mairie  
de Châtillon.*



### De la maison commune à la mairie et à l'hôtel de ville

L'appellation, banale aujourd'hui de « mairie », remonte en fait à la fin du siècle dernier. Auparavant on disait plutôt « l'hôtel de ville » en ville et « maison commune » au village.

« La mairie partout, n'a guère plus d'une centaine d'années d'existence » rappelle Maurice Agulhon. En effet, les communautés urbaines, affirmées dès le Moyen Âge, ne concernaient guère que les villes ; et dans l'ensemble, les petits villages ruraux ne possédaient pas de maison commune ; le seigneur et le curé traitaient les affaires dans leur domaine de compétences. Il faut qu'en 1789, à la Révolution, l'Assemblée nationale décide d'étendre à toutes les paroisses rurales le droit de devenir des communes avec un conseil et un maire pour que la France soit en mesure de devenir le pays aux trente-huit mille municipalités.

Il faudra cependant près d'un siècle pour que la volonté politique passe dans les mœurs et que les injonctions législatives s'inscrivent dans la réalité des faits. La plongée dans l'histoire des mairies des Hauts-de-Seine apportera à cet égard d'utiles matériaux à l'historien qui voudrait préciser sur le territoire national le retard ou l'avancée par rapport aux recommandations officielles.

Ce n'est ainsi que sous Louis-Philippe, avec la grande loi du 18 juillet 1837, que l'institution municipale reçoit sa première véritable charte. Désormais, chaque municipalité doit entretenir une maison commune ; elle n'est toutefois pas obligée de louer un local, et paraît donc décevante. Ainsi, durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il faut imaginer que dans de nombreuses localités, la demeure du maire tient encore lieu de maison commune, accueille les réunions et abrite les archives. Pourtant, dès 1833, la loi Guizot sur l'enseignement primaire, obligeant les communes à se doter d'une école de garçons, a dû favoriser indirectement mais de façon très efficace l'installation d'un local municipal. Quelques années plus tard, la circulaire ministérielle du 30 juillet 1858, relayée par les circulaires des préfets, entérine et précise l'articulation entre mairie et école.

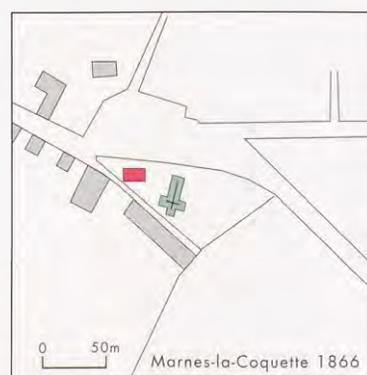
### Qu'observons-nous à cette époque dans les Hauts-de-Seine ?

Dès 1832, avant même la promulgation de la loi Guizot, intervient à Ville-d'Avray la construction d'une mairie-école pourvue également d'un corps de garde, en 1834, c'est le tour d'Antony, en 1835, celui d'Issy, en 1836, Châtillon s'équipe également. Au total près d'une douzaine des localités qui feront plus tard partie du département se dotent d'une mairie-école entre 1832 et 1851. À cet égard, la mairie-école de Vaucresson, construite tardivement en 1865, indique combien pour les petites localités l'association des deux fonctions a longtemps persisté.

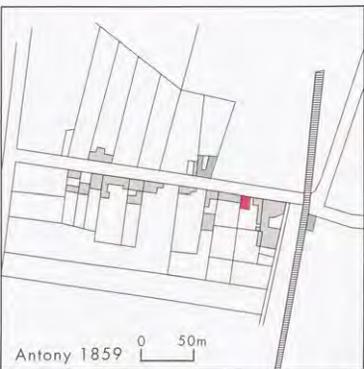
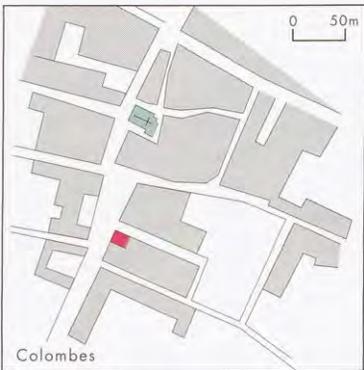
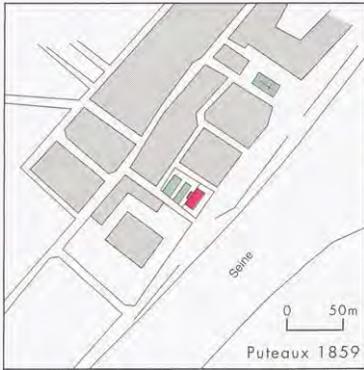
Notons cependant qu'avant 1840, il y a des maisons aménagées en mairie, comme à Clamart, en 1790 (le château Barral n'est acheté qu'en 1840), ou à Boulogne, en 1804.

Somme toute, en cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un bon nombre de communes des Hauts-de-Seine, demeurées rurales et accueillantes à la villégiature des parisiens, se dotent tôt d'une mairie mais sont également très sensibles à la généralisation de l'enseignement. En cela, elles ne se distinguent guère de la majorité des communes de l'ancienne Seine-et-Oise. C'est sous la III<sup>e</sup> République, avec l'importante loi municipale du 5 avril 1884, qu'il est affirmé que chaque commune doit se doter d'un hôtel de ville qui, désormais, ne peut se confondre avec le logement du maire, du secrétaire de mairie ou de l'instituteur.

En fait, dès le Second Empire, concours et règlements avaient donné des cadres aux municipalités. La commission des Bâtiments civils de Versailles qui étudie les projets apporte injonctions et conseils aux équipes municipales. En 1870, Félix Narjoux publie des recueils de modèles, d'autres suivront comme ceux de César Pompée en 1871. Ces recueils de plans et d'élévations explicitent en fait la circulaire ministérielle de 1858 qui préconise qu'en-dessous de cinq cents habitants la mairie doit comporter une salle du conseil, un bureau pour le service administratif et une école ; au-dessus de cinq cents habitants, elle comportera la salle du conseil municipal et les services administratifs, ainsi qu'une école



*Ci-dessus :*  
Façade principale de la mairie de Vaucresson.



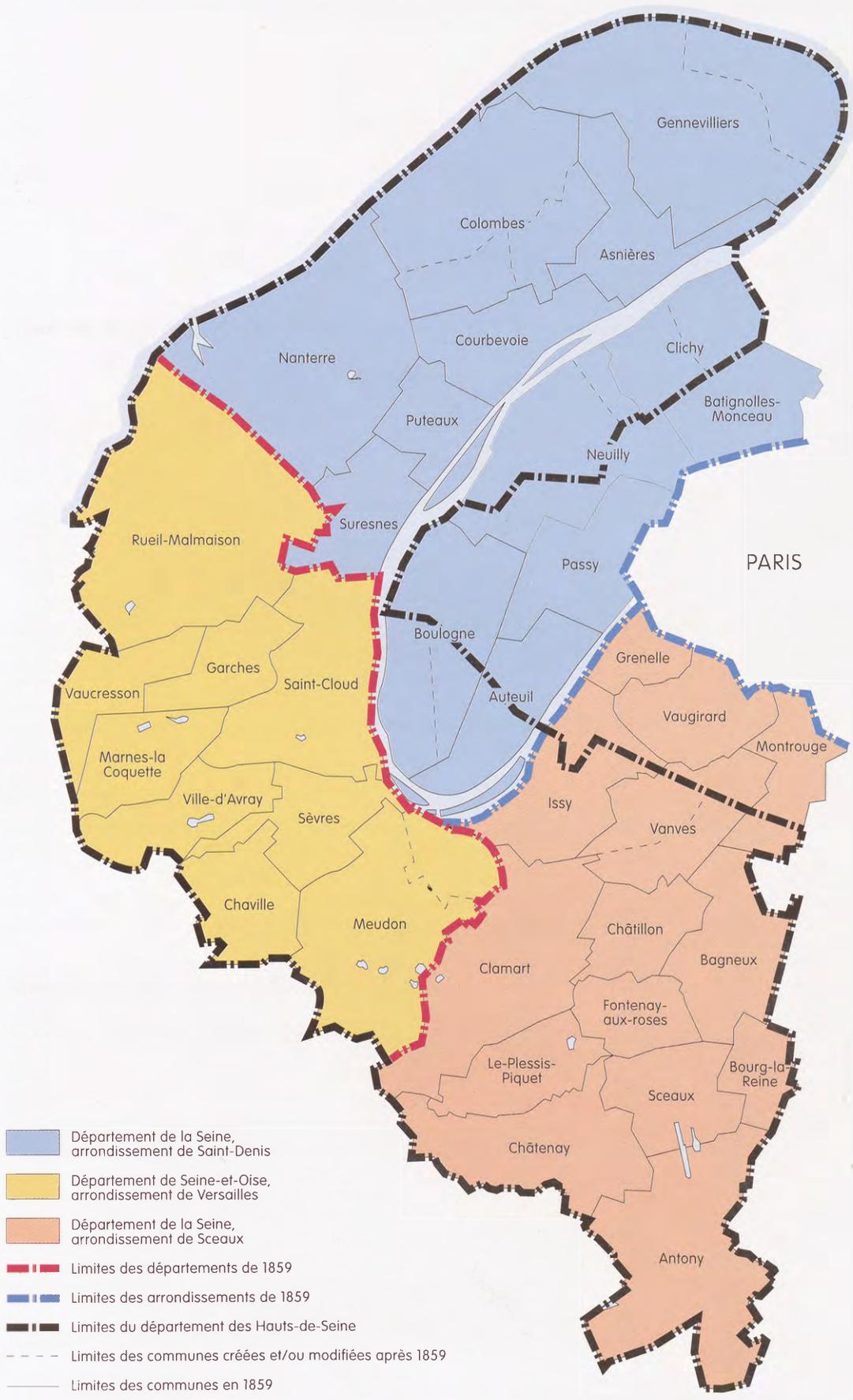
distincte pour les deux sexes. Enfin, au chef-lieu de canton, il faudra adjoindre en plus une Justice de paix avec ses dépendances.

Dans la période qui va *grosso modo* du début du règne de Louis-Philippe à la fin du Second Empire, près d'une douzaine de communes ont opté pour la construction d'un hôtel de ville indépendant, pourvu d'un corps de garde, et à Puteaux et à Courbevoie, d'une Justice de Paix. Elles devançant ainsi les injonctions législatives et révèlent sans doute une forte conscience « citoyenne » dans certains cas, le besoin d'opposer un contre-pouvoir aux grands propriétaires en place dans d'autres. À propos de ces « communes de banlieue, très jalouses de leur autonomie, et fières de prendre l'importance de villes, (qui) se dotaient de symboles de leur indépendance », le géographe Jean Bastié observait que : « ces hôtels de ville... se multiplient aux environs de 1900 autour de Paris. » Cette explication pertinente, peut être rajeunie d'un demi-siècle pour le territoire qui nous occupe.

Sous la III<sup>e</sup> République, l'appareil législatif est en place, les mécanismes de contrôle des constructions également ; les transformations parfois radicales qui affectent les communes dans leur limite territoriale comme dans le chiffre de leur population, – nous y reviendrons plus loin – conditionnent au tout premier chef le programme de construction de l'hôtel de ville ; car désormais, presque partout le terme d'hôtel de ville convient bien pour ces nouvelles constructions qui abritent des fonctions diversifiées puis deviennent vite le centre d'une constellation d'édifices complémentaires à vocations sanitaires, sociales, judiciaires voire financières. L'étude de ces « annexes municipales » justifierait d'ailleurs une présentation détaillée que nous ne pouvions traiter dans ce numéro, tant elle renvoie à des typologies diverses.

Dans les Hauts-de-Seine, durant les premières années de la III<sup>e</sup> République, la construction d'une quinzaine d'hôtels de ville est prévue. Certaines sont différées, comme à Saint-Cloud, ou abandonnée, comme à Nanterre, mais quoiqu'il en advint, il a paru nécessaire de s'interroger sur les conditions de leur réalisation et sur leurs auteurs, sur l'importance que revêt, à cette période surtout, l'usage du décor.

**Limites administratives et territoriales en 1859 des communes du département des Hauts-de-Seine et des communes limitrophes annexées par Paris en 1860**



### **De l'hôtel de ville au complexe municipal et au centre administratif**

**A**u cours de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle la conception d'un édifice municipal s'appuie d'une part sur les modèles consacrés de la III<sup>e</sup> République, comme en témoigne le choix de la municipalité de Colombes, ou bien expérimente le nouveau concept de « complexe municipal ». C'est ainsi que dès la première moitié des années trente, six communes, parmi lesquelles se signalent Puteaux et Boulogne, mais aussi Montrouge dont le premier hôtel de ville était devenu celui du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ouvrent des chantiers importants. Ils sont salués dans la presse spécialisée pour leurs innovations techniques et leur monumentalité urbaine, obtenues par des moyens simples et économiques.

Il s'est davantage construit depuis la Seconde Guerre mondiale dans les Hauts-de-Seine que durant la III<sup>e</sup> République. Cette donnée introduit la réflexion sur les effets de la constitution de la V<sup>e</sup> République qui définit la commune comme une collectivité territoriale à part entière, et sur la répartition des compétences entre communes, départements, région et État (lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983) qui dotent les communes de pouvoirs propres, entre autres en matière d'urbanisme. C'est peut-être la clef des trois vagues constructrices qui, de 1945 à 1995, engagent les communes dans des créations, des agrandissements et des transferts qui renouvellent de façon sensible le paysage urbain.

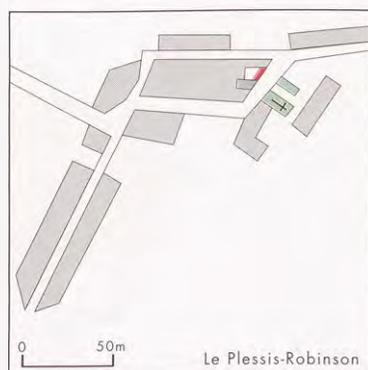
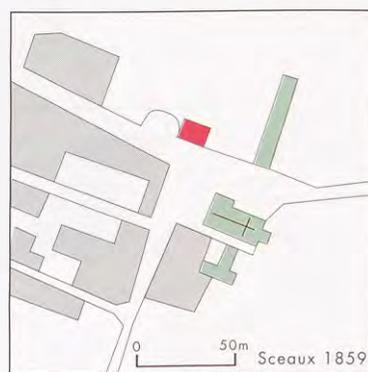
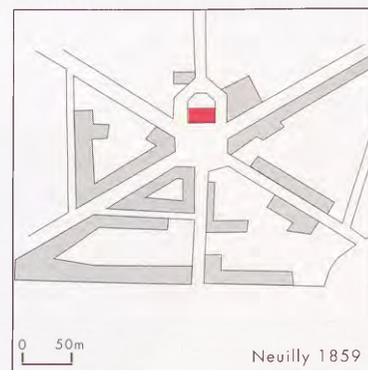
### **Trente-six communes, trente-six mairies ?**

**N**ous souvenant des mutations que connaît au fil des ans, l'espace de vie qu'évoquait André Chastel, nous sommes conduits dans les Hauts-de-Seine à nous interroger sur les trente-six communes qui composent aujourd'hui ce département et sur la succession parfois étonnante des mairies dans une même commune. Nous savons que ce département vient tout juste d'avoir trente ans : mais qu'en était-il au juste auparavant ? Sait-on que l'actuel territoire départemental est composé à l'ouest de la réunion d'une partie de l'arrondissement de Versailles, issu de l'ancienne Seine-et-Oise, et de plusieurs anciens villages qui, dans les boucles formées par les méandres de la Seine, faisaient partie des arrondissements de

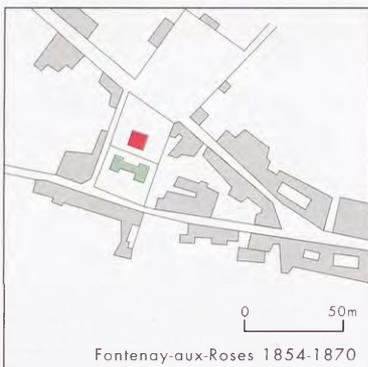
Saint-Denis et de Sceaux dans le département de la Seine ? Ce que montre la carte de la situation entre 1830 et 1860, c'est l'étendue de certaines communes comme Colombes ou Gennevilliers, et l'extension différente des communes proches de Paris, comme Montrouge, Issy, Neuilly et Boulogne.

Mais après 1860, les choses changent. C'est ainsi que certaines communes, considérant l'augmentation de leur population à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ont dû céder une partie de leur territoire à des hameaux désireux de s'ériger en commune indépendante. Bien après Levallois-Perret, qui date de 1866, La Garenne-Colombes et Bois-Colombes se sont créés en 1896 ; Villeneuve-la-Garenne, fondée en 1929, – un record ! – est à l'origine un hameau de Gennevilliers. Au contraire, à l'est, la vaste commune de Montrouge est amputée d'une part importante de son territoire, rattaché à Paris en 1860, au moment de la réorganisation des vingt arrondissements parisiens. N'a-t-on pas songé un temps à faire de Boulogne-Billancourt l'un d'entre-eux ?<sup>1</sup>

En près de deux siècles, des mutations successives ont affecté un territoire en partie rural, bientôt colonisé par des établissements industriels de toutes catégories, enfin occupé par des populations dont le nombre, par vagues successives, double, puis triple au cours du XIX<sup>e</sup> siècle avant d'exploser au XX<sup>e</sup> siècle. À chaque étape de croissance va alors correspondre un nouvel édifice municipal ou une extension de l'ancien, un nouveau projet poursuivi avec plus ou moins de rapidité, la réaffectation des anciens locaux en bibliothèque ou en conservatoire de musique. Bref, des remaniements périodiques qui connaîtront à Montrouge ou à Neuilly jusqu'à quatre ou cinq phases. C'est ainsi que les récentes enquêtes d'inventaire général ont pu mettre en lumière dans chaque commune la succession des mairies et des hôtels de ville et, à travers elle, les indicateurs éloquentes des étapes de formation du département. Il s'ensuit dans ce numéro de TOPOS une convention de lecture inévitable : à l'instar des archéologues qui différencient dans leurs publications les étapes des grands sites en leur affectant des chiffres – Cluny I, II, III, – nous avons voulu distinguer les différentes mairies par l'apposition d'un chiffre romain.



1. L'annexion de Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1860, des communes et territoires suburbains compris dans l'enceinte fortifiée construite par Thiers sous la Monarchie de Juillet entraîne une modification des limites géographiques des communes amputées : Clichy, Neuilly, Boulogne, Issy-les-Moulineaux, Vanves, Montrouge. Le territoire de la commune de Colombes est réduit, en 1896, par la création de Bois-Colombes, celui de Gennevilliers, en 1929, par la création de Villeneuve-la-Garenne, celui de Clichy par la création de Levallois-Perret, celui de Vanves par la création de Malakoff, en 1883.



*Ci-dessus :*  
Façade principale de la mairie  
de Fontenay-aux-Roses.

On trouvera naturellement dans « l'observatoire » les cas de succession les plus significatifs mais on pourrait en évoquer bien d'autres : par exemple Antony, où la première mairie-école de 1838, construite par Auguste Molinos, est agrandie en 1881 par Barbier, et où le projet de Baboin, en 1908, n'aboutit pas, jusqu'à ce qu'en 1950 un centre administratif soit construit près de l'église.

### **Situation au cœur de la ville ou déplacement dans un nouveau quartier ?**

**L**e choix d'un emplacement pour la mairie dans un village, jusqu'alors habituellement centré sur son église et dominé à faible distance par la ou les demeures aristocratiques, relève de ce que Maurice Agulhon qualifie de proclamation implicite. Cette décision correspond en effet à la volonté plus ou moins affirmée de s'imposer par rapport aux édifices de pouvoir dont les silhouettes dominent l'agglomération, d'être situé de façon stratégique par rapport aux axes de circulation qui conduisent de la capitale à quelques uns des grands domaines royaux ou princiers des alentours. C'est le cas de Neuilly II ou encore des édifices de Sèvres et de Chaville qui dominent la route de Paris à Versailles.

Avant 1870, les cas sont multiples de situation au cœur de la bourgade – qui devient rapidement une ville – et surtout en face ou à côté de l'église. Il en est ainsi à Bourg-la-Reine II, à Vaucresson, au Plessis-Robinson I, à Sceaux II, à Vanves I. Bien mieux, à Vanves, la mairie-prison qui fut détruite en 1848 était accolée à l'église ; à Châtillon, tout contre l'église, se trouvent à la fois la mairie, l'école, le presbytère et un corps de garde regroupés sous l'appellation de « centre civique » : on dénombre une bonne douzaine de cas de ce genre.

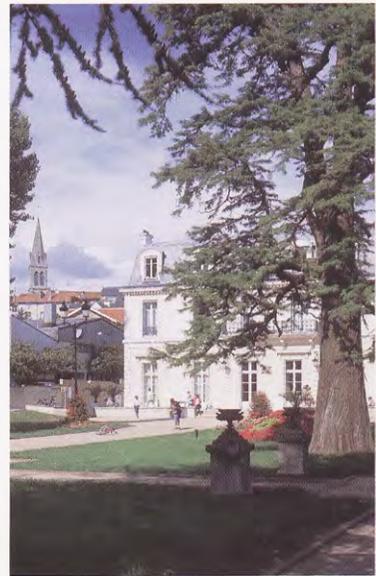
Au cours de cette première période où, comme nous le verrons, les bâtiments sont encore sobres, il semble que soit recherché, outre le face à face avec l'église, les situations d'angle (Colombes II, Issy-les-Moulineaux I) ou encore de proue accentuée comme à Nanterre, en 1840. Sous le Second Empire, la position isolée est expérimentée à Fontenay-aux-Roses et à Rueil-Malmaison ; elle se généralisera par la suite. À cet égard, le cas de Vanves est remarquable : la mairie de 1857 s'éloigne du centre ancien et de l'église pour s'installer à mi-coteau ; ensuite,

devenue chef-lieu de canton, la commune installe un nouvel édifice en 1898 sur le rebord de ce même coteau ; enfin en 1970, pour répondre à de nouveaux besoins, l'architecte communal Robert Marme conçoit sur la partie la plus haute du territoire un centre administratif qui domine tous les autres bâtiments.

Ainsi, par les choix successifs d'implantation de leur mairie, les municipalités offrent, consignées dans les registres des délibérations, de précieuses indications sur les phases de leur croissance, sur leur goûts aussi selon qu'elles choisissent, comme à Clamart, à Garches ou à Fontenay-aux-Roses, de s'installer en « Bernard-hermite » dans des châteaux ou de belles demeures réaménagées pour un nouvel usage, ou selon qu'elles préfèrent s'adresser à un architecte départemental ou d'arrondissement tel Claude Naissant, Jacques-Paul Lequeux ou encore Auguste Molinos ou Hippolyte Blondel, à celui qui sera « l'architecte communal » comme Paul Leseine à Colombes ou Tinlot à Garches. Dans d'autres communes, c'est à des architectes de renom, voire d'avant-garde, que sont confiés, après l'ouverture d'un concours, les chantiers ; c'est ainsi qu'à Puteaux interviennent Jean et Édouard Niermans, à Boulogne Tony Garnier et Jacques Debat-Ponsan.

Témoins privilégiés de la formation de la ville et de l'expansion de ses besoins, la centaine de bâtiments qui vont de la maison commune au centre administratif nous fournissent une des clefs fondamentales pour la lecture du terrain quotidien. Cherchons la mairie, trouvons des mairies, et nous saurons mieux où nous sommes. Car s'il est vrai qu'étymologiquement « patrimoine » désigne ce qui nous vient du père, saisissons-nous de cette occasion, fort opportune à l'heure actuelle : elle pourra en effet contribuer à reconstituer un sentiment d'appartenance dans les quartiers très justement appelés « déshérités ».

Entendons-nous ; un tel message ne saurait constituer un aboutissement, encore moins une fin en soi. Bien au contraire, nous espérons en faire le commencement raisonné de ce qui – s'aidant des supports maintenant habituels, dépliants, signalétiques urbaines, journées portes ouvertes, animations, ateliers – concrètement, quotidiennement, constituera progressivement notre patrimoine, alors justement devenu vivant.



*Ci-dessus :*  
Garches, maison Civiale,  
actuellement mairie.

*Ci-contre :*  
Mairie du Plessis-Robinson  
installée dans l'ancien château  
du Plessis-Piquet.





# Parcours dans les Hauts-de-Seine aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles

**Si la mairie, « lieu symbole a d'abord été lieu de mémoire », les mairies des Hauts-de-Seine constituent pour chaque commune une page dense de leur histoire. C'est la raison pour laquelle le parti adopté est celui d'un déroulement chronologique.**

Quatre grands chapitres traitent des périodes significatives pour l'émergence puis l'évolution de ce type de constructions. Si nous avons choisi d'aborder le sujet à partir des premières années du XIX<sup>e</sup> siècle c'est qu'auparavant les données historiques ne s'inscrivent guère dans le bâti qu'en termes de réutilisation et ne concernent pas exactement notre propos. Le premier chapitre, « Les mairies jusqu'à la fin du Second Empire ou la naissance d'un édifice destiné à l'administration communale », pose les premières données de l'émergence du bâtiment public dans des localités encore rurales. Avec le deuxième chapitre, « La Troisième République conquérante en ses mairies », sont à la fois abordés les mécanismes des concours et des règlements qui président à leur édification et l'analyse de leurs caractéristiques architecturales. Les années trente font l'objet du troisième chapitre ; il met particulièrement en lumière la rencontre fructueuse qui se produit alors entre architectes de talents et municipalités dynamiques. Enfin, un regard sur les mairies édifiées de 1945 à 1995 – et elles sont nombreuses ! – s'applique dans le dernier chapitre à présenter les tendances architecturales récurrentes.

*De gauche à droite et de haut  
en bas :  
Ville-d'Avray, Rueil-Malmaison,  
Fontenay-aux-Roses, Sèvres.*

## Les mairies jusqu'à la fin du Second Empire : la naissance d'un édifice public destiné à l'administration communale

De la Révolution à la fin du Second Empire, les communes sont progressivement chargées de services de plus en plus nombreux qui dès la Monarchie de Juillet nécessitent un espace suffisant pour y installer bureaux et personnel<sup>1</sup>. En effet, le maire, nommé par le préfet est à la fois représentant de la commune et agent du gouvernement, et avec le conseil municipal a la charge des problèmes locaux : police, voirie, octroi, gestion des biens communaux, la charge des écoles de garçons depuis 1833 et à partir de 1850<sup>2</sup> des écoles de filles devenues obligatoires pour les communes de plus de 800 habitants.

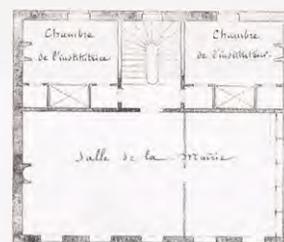
### Préalables à la construction

Dans un premier temps les nouveaux conseils se réunissent tout naturellement dans des locaux existants, le presbytère dans la majorité des cas (Puteaux en 1791, Boulogne, Asnières jusqu'en 1823) parfois l'église comme à Fontenay-aux-Roses jusqu'en 1811, ou l'appartement du maire à Bagneux, Vanves, Sceaux (jusqu'en 1843), l'institution municipale s'incarnant

en tout et pour tout dans la personne de son représentant<sup>3</sup>. Puis l'accroissement des tâches, la nécessité d'avoir un personnel communal, l'augmentation du nombre des élus placent les communes dans l'obligation matérielle d'élargir leur local de réunion<sup>4</sup>.

La construction d'édifices spécifiques apparaît après 1830 dans le département des Hauts-de-Seine. Sous la Monarchie de Juillet, huit mairies sont construites, (trois projets ne sont pas réalisés) ; douze mairies sont construites entre 1849 et 1871 (en comptant la mairie de Saint-Cloud commencée en 1870 mais qui n'est achevée qu'en 1874). Ces nombres sont très élevés si l'on considère que les communes ne sont encore tenues qu'à l'entretien de leur local municipal, quand elles en ont un (loi du 18 juillet 1837) et que rien ne les oblige à avoir un local spécifique jusqu'à la loi du 5 avril 1884.

Pour construire leur édifice municipal, les administrations locales sont soumises à l'avis et à l'autorisation des instances supérieures (par décret ou ordonnance royale) et du Conseil des bâtiments civils des départements de la Seine et de la



Ci dessus :

Projet de mairie-école pour Bourg-la-Reine, 1842, dressé par A. Molinos.

Ci-contre :

La mairie de Bourg-la-Reine avant 1910.

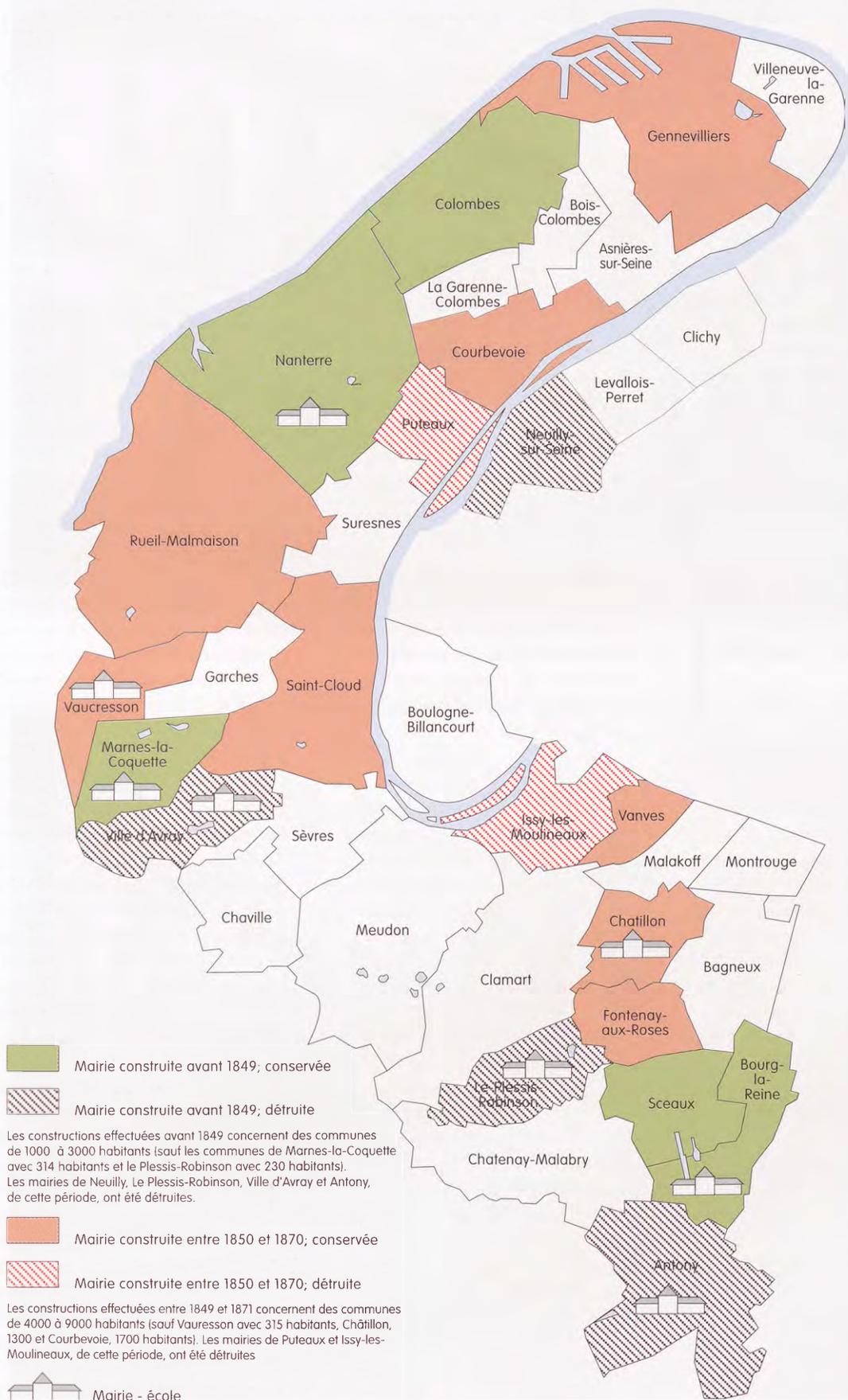
L'ancienne mairie de Colombes au début du siècle.

1. Pour toutes ces questions l'article de référence à consulter demeure la communication de Dominique Hervier : « Hôtels de ville et mairies d'Île-de-France. Implantation et architecture », publié dans les Actes du cinquième colloque de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, (Le Perreux 31 janvier - 1<sup>er</sup> février 1987) : « L'Administration locale en Île-de-France », dans *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, tome 38, 1987.  
2. La loi Falloux du 5 mars 1850 précise que toute commune de plus de 800 âmes doit avoir au moins une école de filles.  
3. Agulhon (Maurice) « La mairie », in *La République, les lieux de mémoire*, direction P. Nora, Paris, 1984.  
4. Gay (Jean), « L'Administration communale de la Révolution à nos jours », in *Mémoires Île-de-France* op. cit. note 1, p. 169-184.



### Communes ayant construit une mairie avant 1871

(Carte du département des Hauts-de-Seine et limites géographiques des communes actuelles)



## Brèves à lire

### Plans et devis

L'exemple de Saint-Cloud montre combien le Conseil des bâtiments civils était attentif aux devis établis par les communes et leurs architectes. En 1867, le conseil municipal de Saint-Cloud désigne une commission chargée d'étudier un projet, plans et devis pour la construction d'une nouvelle mairie, l'ancienne ayant été démolie par les travaux de reconstruction de l'église à laquelle elle était appuyée. En 1868, l'assemblée donne des précisions sur la construction à l'architecte voyer Berault : l'édifice doit avoir 18 mètres de façade principale, 13 de façade secondaire, il doit être exempt de tout luxe architectural inutile, mais l'assemblée tient cependant à ce qu'il ait un « style simple et sérieux approprié à sa destination comme mairie et non comme hôtel de ville ». La Commission des bâtiments civils de Versailles étudie les plans et devis et, malgré toutes les précautions du conseil municipal, malgré l'approbation du projet par Napoléon III qui y a apporté déjà quelques modifications, elle trouve encore à abaisser le coût de la construction de 150 000 à 132 000 francs.

### La mairie comme élément fort dans le paysage

Les communes ne négligent pas les emplacements les plus valorisants : la mairie de Nanterre (II) (1840) s'installe face à la place du Martray, entre deux rues dont les tracés obliques la situent en évidence ; à Vanves (III) (1857), elle est construite sur une hauteur d'où elle domine le vieux bourg et l'église et se repère de loin. Avec l'émergence d'un sentiment de l'échelon communal sous le Second Empire, apparaissent des éléments de mise en valeur de la construction par les abords : Rueil-Malmaison (III) (1868) se ménage une vaste place au centre de laquelle son hôtel de ville acquiert une monumentalité certaine ; il en est de même à Vanves (III) (1857), tandis qu'à Fontenay-aux-Roses (II) (1860), Gennevilliers (II) (1865), ou Puteaux (III) (1856) la mairie placée derrière des grilles prend ainsi ses distances.

\* Ville-d'Avray (I) : Lire 1<sup>ère</sup> mairie de Ville-d'Avray. Afin de préciser l'ordre chronologique des différentes mairies sur une même commune, ce type d'annotation (I) à (IV) a été adopté dans l'ensemble de l'ouvrage.

Seine-et-Oise qui interviennent sur les plans et surtout les devis. En effet pour une municipalité le poids financier d'une construction dépasse largement les ressources communales. Les communes ont recours à des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations, fondée en 1816, du Crédit foncier après 1852, et aux aides des services départementaux. Un nombre important de communes entreprend la construction des mairies-écoles pour lesquelles elles bénéficient d'aides particulières. La loi du 28 juin 1833, loi Guizot, en contraignant les communes à fournir un local pour l'école et le logement des instituteurs leur permet d'y adjoindre une pièce pour la mairie. Sous la Monarchie de Juillet et la Deuxième République, on dénombre sept constructions de mairies-écoles : mairie-école-corps de garde à Ville-d'Avray (I)\* (1832) et Antony (I) (1838) ; mairie-école-asile à Marnes-la-Coquette en 1849 ; mairie-école au Plessis-Robinson (I) (1839), Nanterre (II) (1840), Bourg-la-Reine (II) (1844), Châtillon (II) (1851). La période suivante ne voit plus qu'une seule mairie-école se construire à Vaucresson qui n'a encore que 315 habitants en 1866.

Dans le choix du terrain de leur future construction les communes font preuve de pragmatisme en choisissant le centre déjà constitué, la proximité de l'église et les grands axes. Une étude des cartes et documents montre une évolution de l'implantation de la mairie par rapport à la voirie.

La mairie sous la Monarchie de Juillet est généralement alignée sur la rue : Antony (I) (1834), Bourg-la-Reine (II) (1844), Sceaux (II) (1843), Colombes (II) (1846). Dans cette période, la mairie de Neuilly (III) construite à Sablonville au centre d'un carrefour et mise en évidence de tous les côtés constitue l'exception qui annonce les mairies des époques suivantes.

Par la suite, sous le Second Empire, la mairie est plutôt édifiée en retrait par rapport à l'alignement de la rue, Puteaux (III) (1854), Fontenay-

aux-Roses (II) (1860), Gennevilliers (II) (1862) – voire au centre d'une place – Rueil-Malmaison (1868), Saint-Cloud (III) (1868). L'édifice communal passe d'une intégration totale au bâti villageois qui l'entoure à un isolement qui le met en valeur et lui confère une dignité nouvelle dans la localité.

### Un groupe réduit, celui des architectes d'arrondissement

Après le choix du terrain, le conseil municipal est amené à s'adresser à l'homme de l'art. Il est intéressant de constater que les communes qui avaient alors la liberté de choisir leur architecte, s'adressent toutes à celui de leur arrondissement.

Pour le département de la Seine-et-Oise et l'arrondissement de Versailles l'architecte connu est H. Blondel (probablement Hippolyte) qui intervient à Marnes-la-Coquette. L'architecte de l'arrondissement de Sceaux est Auguste Molinos qui travaille à Antony (I) et au Plessis-Robinson (I et II). Son successeur Claude Naissant, architecte de l'arrondissement de Sceaux de 1841 à 1866, puis architecte du département de la Seine intervient à Issy-les-Moulineaux (II), Vanves (III), Châtillon (II), Fontenay-aux-Roses (II), Sceaux (II) et Bourg-la-Reine (II). Paul-Eugène Lequeux qui succède à Auguste Guénépin dans l'arrondissement de Saint-Denis intervient à Gennevilliers (II), Courbevoie (II et III) et Puteaux (III). Ces architectes qui participent aussi aux travaux de réparation et d'agrandissement des églises sont des interlocuteurs bien connus des municipalités et bien placés de surcroît pour connaître les subtilités administratives auxquelles il faudra faire face.

### Genèse d'un programme

Durant cette période, de manière empirique et progressive, les architectes et les élus, mettent en place un programme et répartissent les



## Brèves à lire

### Biographies

Auguste Guénépin (1780-1842), grand prix en 1805, architecte des bâtiments civils, architecte voyer de la ville de Paris et professeur d'architecture. Il est passé par l'atelier de Peyre, architecte étroitement lié à J. N. L. Durand.

Auguste Molinos, (1795-1850), architecte de la ville de Paris, architecte de la 2<sup>e</sup> division des communes rurales de la sous-préfecture de Saint-Denis, professeur d'architecture. Il intervient dans le futur département des Hauts-de-Seine sur les églises de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Neuilly.

Paul-Eugène Lequeux (1806-1873), prix de Rome en 1834, architecte en chef du département de la Seine. Il construit entre autres les mairies de Montmartre, des Batignolles (1836), de Puteaux (1854), de Courbevoie (1857), de Gennevilliers (1862) ; il s'établit à Sceaux à la fin de sa carrière.

Claude Naissant, (1801-1879), architecte en chef de l'arrondissement de Sceaux et architecte de la ville de Sceaux de 1843 à 1866. Il construit une quinzaine de mairies dans les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

### Les changements administratifs et leurs retombées sur la maison communale

La commune de Neuilly, devenue chef-lieu de canton en 1809, est chargée alors d'accueillir la Justice de paix. Pour héberger, avec la Justice, le Conseil municipal qui quitte son local adossé à l'église, elle se voit contrainte d'acquérir une maison rue du Château. En 1829, la Justice de paix quitte Nanterre pour Courbevoie. La commune est confrontée elle aussi à un important problème de place dont témoignent ses tractations avec l'architecte de l'arrondissement de Saint-Denis, Auguste Guénépin, chargé de fournir un devis pour les divers aménagements et agrandissements nécessaires.

Ci-contre :

Mairie de Châtillon.

5. Citons entre autres : Narjoux (Félix), *L'architecture communale, hôtels de ville, mairies, maisons d'école, salles d'asiles, presbytères, halles et marchés, abattoirs, lavoirs, fontaines*, Paris, A. Morel, 1870. Pompée (César), *Plans modèles pour la construction de maisons d'école et de mairies*, Paris, P. Dupont, 1871. Pompée (César), *2<sup>me</sup> série de plans modèles pour la construction de maisons d'école et de mairies*, Paris, P. Dupont, 1873. Fernand (S.), *École modèle et mairie pour communes au dessous de 1000 habitants*, Paris, typograp. A. Parent, 1878. 6. Narjoux (Félix), *L'Architecture communale*, op. cit. note 6.

espaces qui en découlent. Les recueils et modèles proposant des exemples, aux communes comme aux architectes, n'arrivent qu'à la fin du Second Empire et formalisent un état de fait<sup>5</sup>. Dans un de ses recueils, Félix Narjoux<sup>6</sup> nous propose une série d'exemples pouvant servir de modèles. Il nous donne un résultat final, mais nous disposons des étapes intermédiaires grâce aux projets et aux constructions étudiés par l'inventaire général dans les Hauts-de-Seine.

Pour une commune de moins de 500 habitants, Félix Narjoux propose une salle du conseil et un local restreint pour les services administratifs. Une école mixte peut s'y ajouter. Parmi les constructions connues de cette période il en est trois qui entrent précisément dans ce cadre : Le Plessis-Robinson (I) (1839), Marnes-la-Coquette (1849) et Vaucresson (1865). Dans tous les cas connus, réalisations comme projets, la mairie ne dispose encore que d'une seule pièce à l'étage.

Pour les communes de plus de 500 habitants, le bâtiment est élargi d'une véritable salle pour les services administratifs et d'une école distincte pour les deux sexes. Les projets des mairies d'Issy-les-Moulineaux (1835), de Châtillon (1836) et de Bourg-la-Reine (1842) entrent dans cette catégorie. L'installation des écoles n'y est pas toujours très rigoureuse, ainsi le projet d'Issy-les-Moulineaux conserve-t-il une grande classe unique malgré les 2 000 habitants de la commune, mais une place plus conséquente est effectivement accordée aux services administratifs ; on y trouve même le premier exemple de cabinet du maire.

Le troisième type de construction proposé par Félix Narjoux est celle du chef-lieu de canton qui doit aussi abriter la Justice de paix. Ceci implique une commune déjà assez importante pour avoir une ou deux écoles distinctes. Les plans de 1857 de la mairie III de Courbevoie montrent l'importance de la superficie affectée à la justice : la partie réservée au tribunal occupe plus de la moitié du rez-de-chaussée avec le

prétoire, le cabinet du juge, la salle du greffe, le bureau du secrétaire.

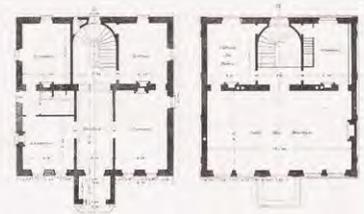
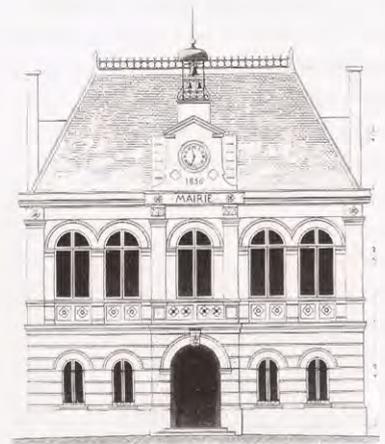
La maison commune peut évidemment n'abriter que les services communaux, dits « principaux ». La distribution idéale comprend alors un cabinet du maire, un bureau des adjoints et secrétaires, une salle pour les réunions du conseil qui fera aussi office de salle des fêtes ou salle des mariages, un bureau d'état civil et un logement pour le concierge. Sur ce schéma peuvent venir se greffer les « services secondaires ». Ils sont encore peu nombreux et peu diversifiés jusqu'à la Troisième République : presbytère à Châtillon (II) (1852) comme dans le projet de 1836, et salle d'asile à Marnes-la-Coquette, corps de garde à Antony (I) (1838), Neuilly (III) (1836), Le Plessis-Robinson (II) (1842) et Courbevoie (I) (1829). Le corps de garde s'accompagne de « violons » et éventuellement de logements. Dans la mairie de Courbevoie le commissariat de police trouve aussi sa place mais les « violons » et latrines sont construits en annexe dans la cour.

Les catégories que propose Félix Narjoux, et il insiste sur ce fait, sont théoriques et sujettes à toutes les modifications résultant du choix des communes de réunir ou de séparer les services municipaux. Les écoles ont été les premières à être installées dans des bâtiments autonomes.

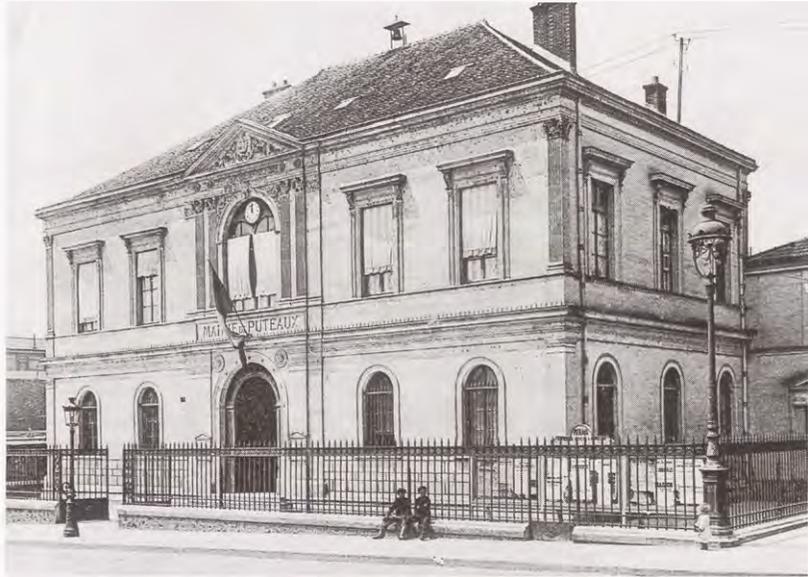
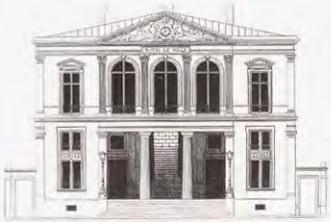
### Organisation interne

Le programme de construction détermine la répartition des services dans le bâtiment, Félix Narjoux propose des exemples de plans. Ils ont en commun une distribution des espaces qui s'établit de façon symétrique de part et d'autre d'un axe central constitué par l'entrée, un vestibule et l'escalier.

L'organisation spatiale traditionnelle de l'habitation aisée sur deux niveaux, services en rez-de-chaussée, réception à l'étage, est pour les différents intervenants la référence de base de la « maison » commune. La répartition par niveau constitue un acquis de toutes les mairies.



De haut en bas :  
Mairie d'Issy-les-Moulineaux, place Vaillant-Couturier vers 1900.  
Mairie de Fontenay-aux-Roses vers 1900.  
Ancienne mairie de Gennevilliers, place Jean-Grandel vers 1900.  
Dessin de l'élévation principale et plans de la mairie d'Issy-les-Moulineaux publiés en 1861 dans Le Moniteur des Architectes.



De haut en bas :  
 Ancienne mairie de Puteaux  
 construite par Lequeux, inaugurée  
 en 1854.  
 La mairie-école-corps de garde  
 d'Antony, avenue Auguste-Mounié  
 vers 1900.  
 Dessin de l'élévation principale et  
 plans de la mairie de Courbevoie  
 publiés en 1860 dans *Le Moniteur  
 des Architectes*.

Seule la mairie (III) de Neuilly à Sablonville fait exception avec ses grandes salles en rez-de-chaussée. La formation des architectes joue aussi un rôle important dans la mise en place des espaces intérieurs. Tous sont issus de l'école des Beaux-Arts et ils ne sont pas sans ignorer les dispositions de l'édifice public tel qu'il a été théorisé au début du siècle par Jean-Nicolas-Louis Durand<sup>7</sup> : leurs références sont celles d'une architecture selon un principe rationnel et intemporel « l'économie » géométrique et distributive. Le plan régulier rectangulaire tirant plus ou moins vers le carré, le quadrillage et la symétrie qui régissent les espaces intérieurs, comme les élévations, en dérivent directement. Cependant, à Châtillon le projet de 1836 comme celui de 1835 à Issy-les-Moulineaux, proposent encore des constructions qui s'écartent de ces modèles, dans les plans et élévations, mais ce sont les derniers.

### Les mairies-écoles

Les mairies-écoles sont dans la chronologie les premières constructions dont les plans nous soient parvenus. Salle de classe, logement de l'instituteur et mairie proprement dite doivent se partager l'espace. L'étage se répartit entre le logement du maître et la mairie et, conformément à la réglementation concernant les écoles, les pièces réservées aux enfants occupent le rez-de-chaussée et ont des accès indépendants. Lorsque la séparation des sexes s'impose, elle oblige à adopter un axe de symétrie rigoureux. Si cette symétrie est absente à Issy-les-Moulineaux dans le projet de 1835, elle est parfaitement établie sept ans plus tard à Bourg-la-Reine dans le projet de 1842.

Très vite après le milieu du siècle, les communes poussées par la croissance démographique, le nombre d'enfants et la nécessité de disposer de deux pièces pour les héberger sont conduites à placer l'école en arrière d'un corps de bâtiment principal ou dans des ailes symétriques.

Des solutions diverses sont adoptées dans les communes : Bourg-la-Reine (II) (1844) conserve un corps de bâtiment unique, à Châtillon (II) (1852) les salles de classe sont en arrière. Le cadastre napoléonien de 1859 de Nanterre (II) montre une disposition particulière : le bâtiment de la mairie dans l'angle aigu formé par deux rues sur lesquelles s'alignent les salles de classes.

### Les mairies après l'école

Dans cet édifice nouveau, sans école, la distribution des espaces se met en place progressivement.

Le programme minimal est bien illustré pour cette époque par la mairie construite en 1857 par Claude Naissant à Issy-les-Moulineaux (II) et publiée en 1861. C'est un petit édifice de plan carré de deux niveaux et cinq travées. À l'intérieur un couloir appelé « vestibule » relie le porche d'entrée et la cage d'escalier. L'éclairage parcimonieux n'est fourni que par la baie de l'escalier et la porte vitrée du porche. Un logement et deux bureaux sont desservis par ce vestibule. À l'étage, la salle des mariages est éclairée sur la façade principale et les espaces laissés libres de part et d'autre de l'escalier sont occupés d'un côté par le bureau du maire, de l'autre par une pièce réservée aux archives.

L'hôtel de ville (III) de Courbevoie, construit par Paul-Eugène Lequeux la même année et publié en 1860, doit intégrer dans ses murs la Justice de paix, le corps de garde, et un commissariat de police. Comme à Issy-les-Moulineaux, il présente en façade deux niveaux et cinq travées, mais en diffère par son plan rectangulaire et ses dimensions nettement supérieures. L'emplacement central de l'escalier libère en arrière du bâtiment un vaste espace réservé à la Justice de paix et en avant un vestibule peu profond mais de la même largeur que la triple baie de l'entrée. Il dessert le logement du concierge et le corps de garde. De part et d'autre de l'escalier deux galeries de circulation relient les services de la Justice et le commis-

sariat. À l'étage la salle des mariages occupe à l'arrière la même surface que la Justice de paix, le cabinet du maire sur la façade principale se superpose au vestibule. Il est encadré par deux bureaux qui sont les seuls espaces réservés au public, obligé d'accéder à l'étage pour toute opération. La complexité du programme n'a pas pris en compte cet aspect de la distribution. Mises à part les dimensions plus impressionnantes de la salle des mariages, l'hôtel de ville de Courbevoie (III) ne dispose pas de plus d'espace que la mairie (II) d'Issy-les-Moulineaux pour la gestion municipale proprement dite et les services municipaux se retrouvent tous logés à l'étage comme au temps des mairies-écoles.

Toutes ces constructions ont des caractères communs, un plan carré ou rectangulaire, un axe de symétrie, mais aussi des dimensions constantes. Trois ou cinq travées et un étage sur un rez-de-chaussée légèrement surélevé confèrent à l'ensemble une dimension réduite, en accord avec le bâti environnant des villages ou bourgades dans lesquels ces mairies s'intègrent par leur taille.

Sur des édifices de même taille, de même économie de moyen que la plupart des habitations qui les entourent, la mise en évidence de l'entrée et de toute la travée centrale joue un rôle dans la distinction entre l'édifice public et l'habitation. L'avant-corps central de la mairie de Rueil-Malmaison (VI) (1868) et les colonnes corinthiennes jumelées qui encadrent les niveaux liés de l'étage et des combles constituent dans la période qui nous concerne le paroxysme de cette mise en valeur.

Sur certaines mairies, la mise en évidence de l'entrée par un large entablement soutenu par des pilastres sur les côtés et deux colonnes au centre, attire l'attention : à Antony (I) (Auguste Molinos 1835), Neuilly (III) (Pierre-Marie Marcel 1836), Courbevoie (III) (Paul-Eugène Lequeux 1857) et Gennevilliers (II) (Paul-Eugène Lequeux 1862). Cette largeur de

## Brèves à lire

### Extensions à Courbevoie

Courbevoie est autorisé par un arrêté préfectoral de 1864 à construire un bâtiment indépendant pour y loger la Justice de paix devenue très encombrante dans la mairie construite 7 ans auparavant. Cette première désaffectation est suivie par la construction d'un bâtiment pour la remise des pompes à incendie, puis pour la salle des fêtes en 1887, puis le commissariat et la bibliothèque en 1897. Ces constructions finissent par entourer le bâtiment d'origine dans lequel les différents services se livrent à des déplacements qui ressemblent au jeu des chaises : la Justice de paix est remplacée par la salle du conseil, la salle du conseil est affectée aux réunions des sociétés ; les locaux du corps de garde et de l'octroi sont affectés aux bureaux de bienfaisance ; la salle des commissions s'installe dans les locaux du commissariat, la perception dans le bureau du greffe....

### Simplicité du décor intérieur

Le décor intérieur des mairies de cette période nous est très mal connu ; il a généralement disparu. Les coupes des projets d'Issy-les-Moulineaux (1850) et de Courbevoie (1857) permettent de vérifier qu'à l'image de leur aspect extérieur nos mairies à cette époque sont sans luxe ni décor ostentatoire. Le vestibule reprend souvent un décor de pilastres symétrique qui encadre les portes (Puteaux) ; les salles ont un lambris de demi-revêtement qui protège les murs, avec des « fleurons bleus sur fond chamois au dessus de la cimaise » à Bagneux, et des cheminées de marbre dont on précise parfois la couleur, « rouge » à Bagneux. On peut penser qu'un portrait du représentant du pouvoir en place ornait un mur.

7. Durand (Jean-Louis-Nicolas), *Précis des leçons d'architecture*, Paris, 1802-1805 ; rééd. 1817, T. I.

8. Connu par la description de l'édifice (détruit dans les années 1930) dans : *Inventaire général des œuvres d'art du département de la Seine dressé par le service des Beaux-Arts*, arrondissement de Saint-Denis, Paris, A. Chaix et Cie, 1879.

9. Œuvre du sculpteur Louis-Nicolas-Adolphe Megret, né à Paris en 1829, mort en 1911. Il travaille avec Jouffroy et Duret, figure au Salon de 1863 à 1874. Il a une mention honorable en 1874 et une médaille de bronze en 1889 à l'Exposition universelle. On cite de lui une statue de Massena à Nice et un buste de Théophile Gautier à l'Opéra de Paris.

l'entrée, reprise par le vestibule, introduit un élément récurrent de la période suivante : les triples baies de l'entrée et l'éclairage du vestibule, future pièce maîtresse de la distribution. Un autre groupe constitué de mairies construites par l'architecte Claude Naissant a des caractéristiques appelées elles aussi à une postérité remarquable : décor de bossage ou de plate-bande en rez-de-chaussée et présence d'un balcon à l'étage – Fontenay-aux-Roses (II), Vanves (III) – ou d'un porche couronné par un balcon – Sceaux (II), Bourg-la-Reine (II) ou la mairie (II), détruite, d'Issy-les-Moulineaux –. Ces caractéristiques mettent en évidence le rôle des architectes qui en ont proposé les plans et sont à l'origine d'un type de mairie facilement reconnaissable. Leurs manies, ou « tic » d'architecte seront très largement réemployées dans la période suivante.

### Un édifice qui se distingue

D'autres éléments signalent parfois, mais sans encore « proclamer » comme à la période suivante, la fonction d'édifice public : l'horloge, au centre d'un fronton ou d'une lucarne-fronton conçue à cet effet, le campanile, petite construction métallique très rudimentaire et fonctionnelle. Mais, surtout, l'inscription intégrée dans l'élévation de la façade apporte l'information ultime sur la fonction de l'édifice. Dans une table ménagée à cet effet la mairie affiche son identité : « Mairie ». La commune de Puteaux précise « Mairie de Puteaux », celle de Courbevoie est la seule à se proclamer fièrement « Hôtel de ville ». La date de construction apposée sur certaines mairies, Vanves (III), Bourg-la-Reine (II), Issy-les-Moulineaux (II) (1857) témoigne de l'importance et de la fierté de la commune de disposer d'une maison commune. Cette identification qui ne se fait vraiment qu'en raison de l'inscription sur la façade est une caractéristique des mairies et hôtels de ville avant l'avènement de la Troisième République. L'économie préside à la majorité des

constructions les plus anciennes qui sont édifiées en moellon sous enduit – Colombes (II), Nanterre (II), Marnes-la-Coquette, Neuilly (III), Vaucresson, Bourg-la-Reine (II), Antony (I), Vanves (III) –. Les mairies du Second Empire présentent en façade de la pierre de taille, matériau noble, signe aussi de prospérité, que le conseil tient à donner alors à la maison commune – Sceaux (II), Courbevoie (III), Fontenay-aux-Roses (II), Châtillon (II), Issy-les-Moulineaux (II), Gennevilliers (II) –.

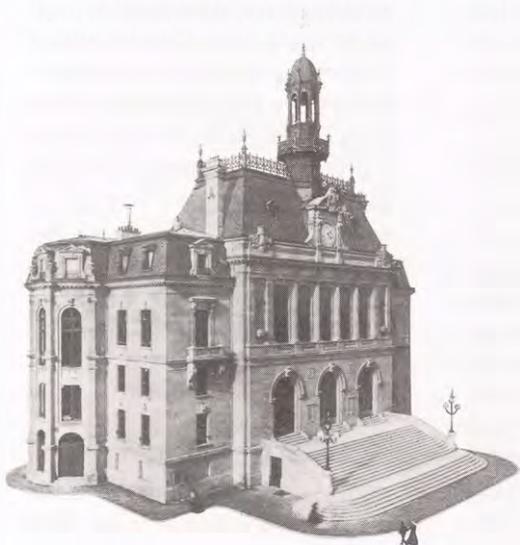
Le décor des façades, absent des premières constructions, utilise ensuite un langage ornemental extrêmement réduit : moulures d'encadrement, fronton à Nanterre (II) et Vaucresson, pilastres à Puteaux (III), colonnes à Antony (I), Courbevoie (III), Neuilly (III) et Puteaux (III). Les frontons de Puteaux (III) et Courbevoie (III) sont dans ce contexte tout à fait exceptionnels. Mis en valeur par les travées qu'ils couronnent, les tympans font l'objet d'un décor sculpté en bas-relief : les Tables de la Loi à Puteaux<sup>8</sup>, les figures allégoriques de la Justice et de la Loi<sup>9</sup> qui encadrent l'horloge à Courbevoie.

Durant cette période qui s'étend des environs de 1830 à la fin du Second Empire s'élabore un type d'édifice dont la caractéristique essentielle est d'être adapté à une fonction administrative. Ces mairies et hôtels de ville ne sont pas encore les représentants d'une architecture de prestige, ni un monument symbole, mais ils sont d'irremplaçables témoins de l'unification et de l'unité administrative qui se met en place dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cet édifice municipal s'est élaboré à partir d'un programme et de son adéquation aux activités principales du conseil municipal. À partir de son schéma de base, toutes les adaptations à des programmes plus complexes sont possibles et il contient en germe tous les éléments susceptibles de participer à une monumentalisation de l'édifice.

CATHERINE BOULMER

## La troisième République conquérante en ses mairies



Les hôtels de ville et les mairies élevés dans les Hauts-de-Seine durant les premières années de la Troisième République sont au nombre d'une quinzaine. L'étude de ces 15 mairies républicaines des Hauts-de-Seine, nouvelles, différées (Saint-Cloud III) voire mortes-nées (Nanterre III) ou trop vite étriquées (Montrouge II), soulève d'abord des questions sur les conditions de leur réalisation et sur leurs auteurs. Peut-on, à leur propos, parler d'architecture politique ? Ces mairies républicaines ont-elles, pour autant, un décor engagé, voilà des questions qu'il va falloir leur poser.

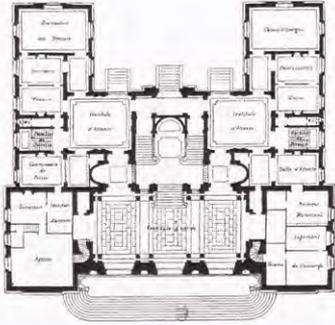
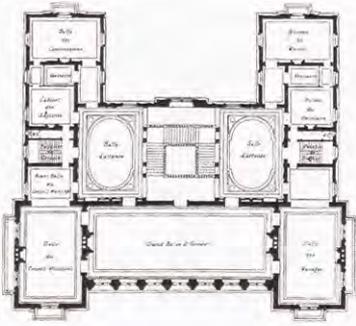
### Un processus constructif en pleine évolution

Pour bien des communes des Hauts-de-Seine, la mairie fut, après leur église séculaire, le premier bâtiment public : premier dans l'ordre chronologique, mais aussi sur le plan symbolique. C'est dire si sa réalisation – la décision, le choix de l'architecte, le programme – mérite examen. L'étude des modes de production d'un tel édifice conduit à constater, a priori, la

grande latitude laissée aux communes « pour élever suivant leur appréciation les constructions renfermant leurs services municipaux »<sup>1</sup>. L'élection du conseil municipal, acquise depuis 1848, excluait le domicile du maire des lieux de vote envisageables et renforçait la nécessité d'une maison commune. La loi de 1882 établissant l'élection du maire et celle de 1884 sur les prérogatives et le fonctionnement des communes facilitèrent la décision. Mais si la municipalité disposait désormais de l'initiative, l'administration centrale se réservait – le plus souvent du fait de l'ampleur du budget engagé – un droit de regard sur le programme ainsi que sur le choix de l'architecte<sup>2</sup>. L'organisation départementale du service d'architecture prévoyait que l'architecte départemental était chargé, sauf en cas de concours, des projets de l'ensemble des édifices administratifs de son département. Cette pratique en vigueur sous le Second Empire alors que le maire des communes de plus de 3 000 habitants est nommé par le préfet, perdurera chaque fois que l'ampleur de l'édifice requiert l'accord préfectoral. L'architecte du département de la



1. Narjoux (Félix), *Architecture communale*. Paris, A. Morel, 1870. P ; 17.
2. Ducos de Lahitte - Gaillard (Sophie), *Les façades des hôtels de ville du Département de la Seine*, de 1860 à 1914. Mémoire de maîtrise, 1975-1976 sous la dir. de M. Agulhon. Paris I.



Ci-contre :

Asnières et Levallois-Perret.

Ci-dessus :

Mairie de Neuilly, plans rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage, édités en 1885-1886 dans *La Semaine des Constructeurs*

3. Ducos de Lahitte - Gaillard (Sophie), Op cit.  
4. Le Loup (Laurence). Un aspect de l'architecture administrative au XIX<sup>e</sup> siècle : les mairies d'arrondissement de Paris. In : *Paris Île-de-France*, tome 34, 1983, p. 357.

Seine, Jacques-Paul Lequeux, signe ainsi les mairies de Bagneux (III) (1875), de Montrouge (IV) (1881) et du Plessis-Robinson (III) (1884). Cette persistance institutionnelle explique la continuité stylistique observable : les architectes officiels, issus pour la plupart de l'école des Beaux-Arts, survécurent voire progressèrent dans la carrière à travers les changements de régime. Un Lefuel commence ainsi la sienne sous le Second Empire et l'achève avec les honneurs sous la République. Cette longévité s'accroît d'autant plus que la charge s'apparente à une affaire de famille : Jacques-Paul Lequeux, architecte précité, n'est autre que le fils de l'architecte de l'arrondissement de Saint-Denis Paul-Eugène Lequeux (1806-1873), auteur de multiples mairies. En matière d'indépendance architecturale, les élus apparaissent d'autant plus démunis face à l'administration centrale qu'ils se heurtent à la cohésion d'un système administratif, lié au corps des architectes officiels. Ainsi, après avis du conseil municipal, le projet du candidat devait encore être soumis à l'approbation du Conseil d'architecture, composé du directeur du Service des travaux d'architecture et de quatre autres architectes chefs de division<sup>3</sup>. Aussi, lorsqu'un conflit éclate à Montrouge entre l'architecte départemental Lequeux et la municipalité, à propos de modification de toiture, le Conseil d'architecture intervient naturellement pour soutenir l'architecte.

Le poids de ce schéma administratif a, dans les premiers temps, eu deux conséquences. L'homogénéité culturelle de ces architectes issus de l'école des Beaux-Arts, parmi lesquels se recrutaient les professeurs de l'école comme les membres de l'Institut, contribua, sans aucun doute, à fixer une typologie architecturale que nous aborderons plus loin. Plus immédiatement, il faut bien constater que l'architecture des mairies des Hauts-de-Seine, dans ses grandes lignes, se fait moins l'écho de telle ou telle municipalité qu'elle ne résulte des préférences académiques d'une

administration centrale qui avait les moyens de les imposer.

La clause réglementaire stipulant que l'organisation d'un concours excluait l'intervention de l'architecte départemental<sup>4</sup> trouva une vigueur nouvelle avec l'émancipation communale. Le choix de l'architecte par un jury après examen du projet constituait un progrès démocratique auquel les républicains furent sensibles. Pourtant dans le cadre des tensions existant entre l'administration centrale et les communes, cette pratique relève surtout d'une affirmation d'indépendance. Les articles 90 et 114 de la loi du 5 avril 1884 attribuaient au maire, sous le contrôle du

*«Trois communes des Hauts-de-Seine organisèrent un concours»*

conseil municipal, la direction des travaux communaux. « Aucune construction nouvelle ou reconstruction ne peut être faite que sur la production des plans et devis approuvés par le conseil municipal ». Il incombait donc à la municipalité d'organiser le concours : programme, calendrier, première sélection des candidats, choix ultime. Par souci d'indépendance par rapport à la municipalité, le jury était souvent choisi par les architectes candidats. Le règlement du concours, après approbation préfectorale, devait bénéficier d'une large publicité. L'initiative de la construction et l'élaboration du programme revenaient donc à la commune mais l'administration se réservait encore un contrôle des plans et devis dans la plupart des cas, en fonction de l'ampleur de la dépense. Quand on considère que le Conseil d'architecture devait encore donner son avis, il faut admettre que la formule du concours représentait, certes, un progrès démocratique mais relevait encore de la liberté surveillée. Trois communes des Hauts-de-Seine organisèrent un concours : Neuilly en 1882 – donc deux ans avant la loi de 1884 – Suresnes en 1886 et Asnières en 1897. Si les concours

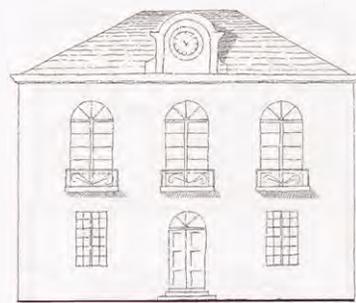
ouverts connurent un succès certain (avec 57 concurrents à Asnières et 100 à Suresnes !), le recours à cette pratique se révèle limité. Sans doute, les communes se trouvaient-elles encore rebutées par la tutelle administrative. Malgré le succès d'Asnières et de Suresnes, c'est aussi du côté des architectes que l'on trouve une réticence à concourir. César Daly l'explique ainsi : « Les inconvénients qu'on craignait de rencontrer dans les concours étaient, surtout de la part de l'administration, de n'y pas voir figurer nos meilleurs artistes et par suite, d'avoir peut-être à confier des travaux d'une exécution difficile à quelque dessinateur habile, mais sans expérience pratique ; et, de la part des artistes éminents, de compromettre une vieille renommée, d'être soumis au jugement d'un jury incompetent ou passionné par la doctrine d'une école ennemie »<sup>5</sup>. Il semble que ces observations publiées en 1861 aient conservé leur pertinence jusqu'à la fin du siècle. Ainsi le lauréat du concours pour la mairie de Neuilly, Victor Dutocq, faute de notoriété, se trouva « encadré » par un architecte expérimenté, René Simonet. En fin de compte, force est de constater, parmi la liste des architectes des mairies des Hauts-de-Seine de cette époque, l'absence de toute célébrité<sup>6</sup>.

Plus nombreux, en revanche, que les officiels ou les lauréats, les architectes communaux semblent avoir rassemblé les faveurs des communes et celles de l'administration : Saint-Cloud, Clichy, Levallois, Montrouge et Colombes retinrent ce choix de compromis. Prise après 1884, la décision des conseils municipaux de Levallois (1898), Montrouge (1901) et Colombes (1913) s'inscrit naturellement dans le mouvement d'émancipation des communes. En revanche, le choix de Clichy, dès 1874, surprend, plus encore que celui de Saint-Cloud (1870) qui, situé en Seine-et-Oise, disposait peut-être d'un contrôle administratif moins pesant. La fonction d'architecte communal, quasiment absente avant les années

1880, semble désormais s'imposer comme parti consensuel pour traiter un domaine sensible, l'architecture édilitaire alors même que communes, administration et gouvernement, raliés au régime républicain, établissent des relations nouvelles, moins tendues. L'identité communale reconnue, restait à en tirer les conséquences architecturales : l'élaboration de programmes spécifiques sur les plans fonctionnel et décoratif. La construction des mairies républicaines des Hauts-de-Seine participe, nous le verrons, de ce mouvement créateur.

### De l'affirmation d'un programme à l'inflation des besoins

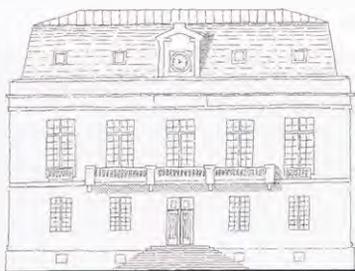
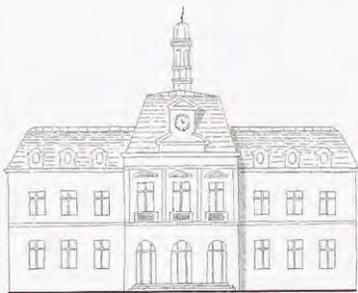
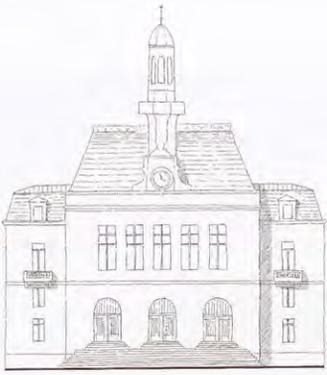
De même que l'on assiste à une lente évolution, à partir de 1870, du mode de production des mairies, de même les programmes adoptés s'adaptent lentement à des besoins nouveaux. Pour autant, dès avant 1870, le programme d'une mairie-type s'était suffisamment précisé pour permettre à Félix Narjoux de distinguer alors trois catégories principales : les mairies de communes de moins de 500 habitants (mairies-écoles, école mixte, bâtiment simple,...), les mairies de communes de plus de 500 habitants, les mairies de communes chefs-lieux de canton<sup>7</sup>. Mais l'évolution économique et démographique de la région parisienne, en général – et des Hauts-de-Seine, en particulier – vont, durant les trente dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, modifier le contexte communal. En effet, parallèlement à la lente émergence du pouvoir municipal, s'affirment et s'accroissent les fonctions spécifiques, administratives et politiques, du maire. La mairie devient ainsi à la fois symbole d'un pouvoir municipal élu mais aussi siège d'une administration communale. De l'essor commercial, industriel et donc démographique résultent des ressources nouvelles auxquelles recourent les municipalités pour répondre à leurs nouvelles charges dans les domaines de l'instruction (écoles), de la bienfaisance



5. Daly (César), *Des concours pour les monuments publics dans le passé, le présent et l'avenir*. Paris, Bureau de la Revue de l'architecture, 1861.

6. Malgré la relativité de la notion de célébrité, il faut noter que les architectes qui reçoivent les commandes de prestige (les Labrousse, Duc, Vaudremer, Laloux, de Baudot,) et ceux-là même qui enseignent et théorisent à l'école des Beaux-Arts (les Duban, Viollet-le-Duc, Guadet), brillent par leur absence dans la construction municipale des Hauts-de-Seine. Alfred Normand ou Anatole de Baudot ne s'investissent à Vanves ou à Sceaux que dans de prestigieuses lycées concurrents des établissements parisiens. Plus simplement, la construction des hôtels de ville du département semble avoir attiré l'élite des architectes « officiels » qui, à des titres divers (par désignation, par concours, au titre professionnel d'architecte communal ou d'une administration) réalisent écoles, musées, palais de justice, hôpitaux... partout en France mais en Île-de-France plus particulièrement.

7. Narjoux (Félix), *Op. cit.*



(bureaux de bienfaisance), de la justice (Justice de paix), du sport (gymnase), de la santé (dispensaire), des loisirs (salle des fêtes), de la culture (bibliothèque),... De 1870 à 1914, le programme des mairies connaît une inflation qui aboutit, plus ou moins vite selon les cas, à la multiplication de bâtiments municipaux plus aptes à répondre à leur fonction spécifique. Si cette évolution caractérise précisément la phase chronologique qui nous intéresse, la définition typologique des bâtiments municipaux annexes relève d'un tout autre sujet.

L'étude des programmes des mairies des Hauts-de-Seine, telle qu'elle résulte du recensement mené dernièrement par l'inventaire général ou de l'étude de documents anciens (lorsqu'il y a eu dénaturation), révèle une architecture étroitement fonctionnelle pour des raisons d'économie compréhensibles. Le programme de ces mairies républicaines répond effectivement à deux types de besoins : les nécessités de l'administration communale, les événements de la vie politique locale. Cette dualité partout présente se décline toutefois de façon graduée,

*«Pour répondre aux exigences de la vie publique, une mairie doit disposer d'une salle de réception»*

variant de la formule élémentaire au programme le plus complexe.

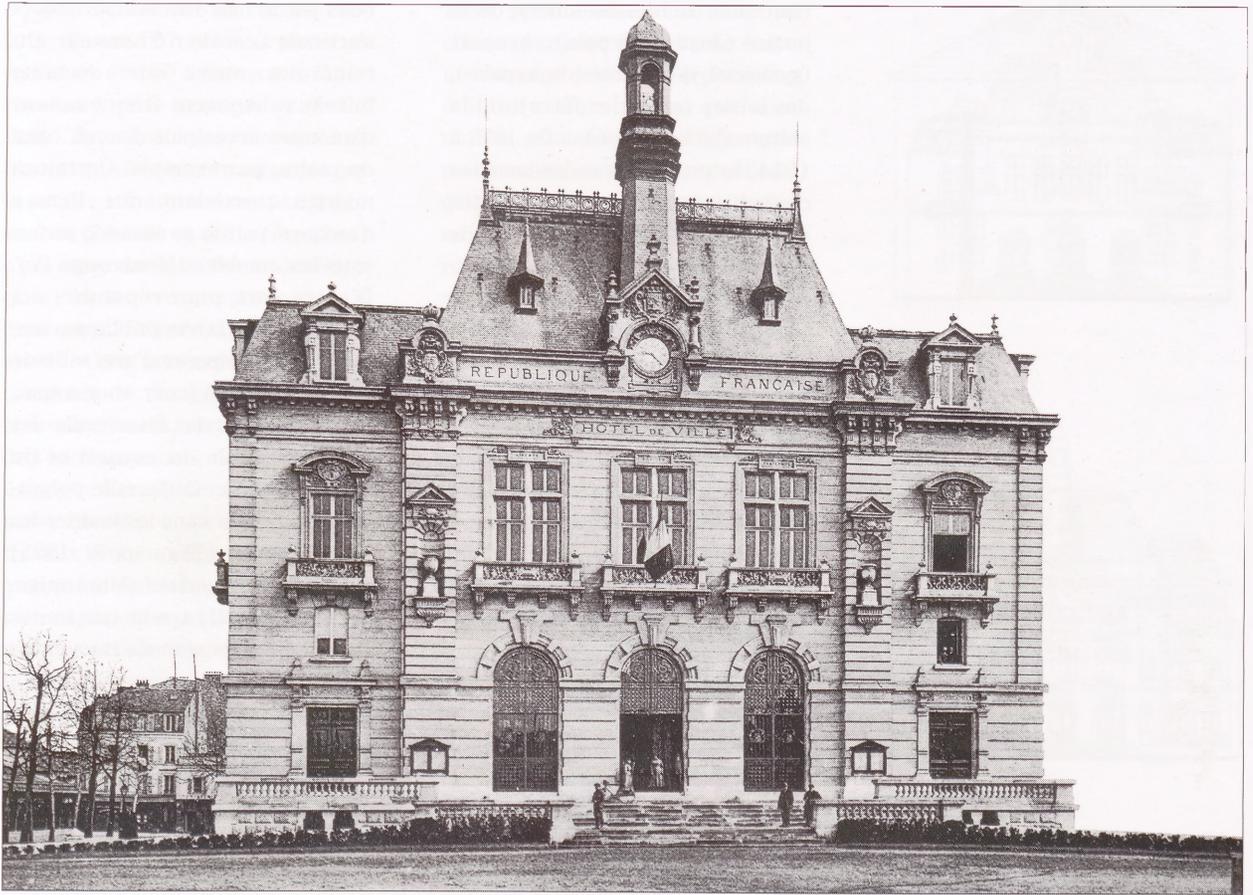
Le programme minimal répondant aux exigences élémentaires de l'administration communale comporte un secrétariat comprenant un ou plusieurs bureaux, accessibles au public, destinés aux divers secteurs de la gestion administrative : état-civil, élections, écoles, armée, bienfaisance, hygiène,... On trouve également le bureau du maire, parfois précédé de celui de sa secrétaire. Une mairie doit aussi abriter la loge du concierge, chargé de la surveillance interne, ainsi qu'une remise ou resserre pour ranger le petit matériel (urnes, sièges, drapeaux, lampions,...). Ces locaux, accessibles au public, sont toujours situés au rez-de-chaussée, distri-

bués par le hall d'entrée sur lequel s'articule l'escalier d'honneur. On remarque aussi que certains bureaux disposent fréquemment d'un autre accès plus discret, celui du maire, par exemple. Certaines mairies possèdent des locaux d'archives, parfois au sous-sol, parfois sous les combles (Montrouge IV). D'autre part, pour répondre aux exigences de la vie publique, une mairie doit disposer d'une salle de réception apte à jouer, tour à tour, le rôle de salle des fêtes, salle des mariages, salle du conseil et de bureau de vote. Cette salle polyvalente se trouve dans les mairies les plus modestes (Bagneux III, 1875) ou les plus anciennes (Montrouge, version de 1881) tandis que toutes les autres disposent de trois salles distinctes (conseil, mariages, fêtes), le vote s'effectuant dans l'une ou plusieurs d'entre elles. Cette distinction fonctionnelle parut vite si nécessaire que Montrouge éprouva le besoin d'agrandir sa mairie pour en disposer vingt ans après sa construction. Toutes ces mairies possèdent aussi une ou plusieurs salles destinées à accueillir les réunions des commissions spécialisées du conseil municipal. À l'inverse des services administratifs, les salons de la vie publique se tiennent au premier étage, l'étage noble par excellence, distribué par l'escalier d'honneur à partir du hall d'entrée. Mais les mairies, surtout après 1885, vont devoir accueillir bien d'autres services municipaux. La vocation centralisatrice de la mairie et son caractère de sûreté explique que s'y trouvent souvent divers services financiers comme l'octroi (Asnières IV, Clichy II, Neuilly IV), la recette municipale (Neuilly IV, Suresnes III), la perception (Asnières IV), et la caisse des écoles (Asnières IV). La Caisse d'épargne, « établissement d'utilité publique » (loi de 1835) trouve, à Neuilly (IV), une place dans la mairie. Pour des raisons de sûreté, ces services qui, souvent, possèdent un coffre, se tiennent soit au rez-de-chaussée (à côté du logement du gardien à Suresnes III), soit au sous-sol (caisse des écoles

Ci-contre de haut en bas :  
Bagneux, Colombes et Suresnes.

Ci-dessus de haut en bas :  
Asnières, Clichy et Vanves.

Le schéma ternaire des façades hérité de l'enseignement académique se trouve sous sa forme élémentaire à Bagneux. À Colombes et Suresnes, il s'insère entre deux travées. Asnières et Vanves multiplient les baies de l'étage. Clichy place le module central en saillie des deux ailes en retrait.





d'Asnières IV). Des services techniques comme celui du cadastre (Asnières IV, Suresnes III) ou le bureau de l'architecte voyer (Clichy II, Suresnes III) mériteraient presque, par leur fréquence, d'appartenir au programme minimum. Les mairies des communes chefs-lieux de canton devaient abriter un tribunal de Justice de paix lorsqu'il n'y en avait pas ailleurs dans la ville. Les mairies d'Asnières (IV) et de Levallois (II) abritent ainsi salle d'audience et bureau du juge. La commune de Vanves, qui possédait une simple mairie datant de 1857, préféra s'en construire une plus importante lorsqu'en 1893 elle fut érigée en chef-lieu de canton, l'ancienne mairie abritant désormais la Justice de paix. Les bureaux de bienfaisance font leur apparition vers la fin du siècle (Asnières IV). Souvent associés à un service de secours médical (Asnières IV, Neuilly IV), ils se tiennent au rez-de-chaussée de la mairie, ainsi plus accessibles aux nécessiteux, et disposent souvent d'un accès direct, par précaution. Pour des raisons voisines, les commissariats de police (Asnières IV, Clichy II, Colombes III, Neuilly IV) bénéficient des mêmes facilités d'accès et d'indépendance. Asnières (IV) et Colombes (III), en les logeant dans un étage de soubassement, y ajoutent une mesure de discrétion. Deux mairies proposent à leurs administrés (Colombes III et Levallois II) une bibliothèque municipale qui mérite d'être notée quand on sait que la lecture publique ne se développera vraiment qu'au siècle suivant. Enfin, Montrouge (IV) réserve en sous-sol une salle pour réunir les Sociétés orphéoniques qui se produisaient, à l'occasion, sous le kiosque planté dans le square de la mairie<sup>8</sup>. Il faut souligner, enfin, la prévoyance de Jules Depoix, l'architecte de la mairie de Clichy (II), qui, réservé sur l'avenir, conçoit un « bureau omnibus » ; il devançait, dès 1878, les conseils de Julien Guadet<sup>9</sup> recommandant vers 1904 de faire grand, car les extensions s'avèrent tôt ou tard nécessaires.

### L'architecture des mairies, théâtre du pouvoir municipal

On ne rendrait que partiellement compte de l'architecture édilitaire si l'on ne s'en tenait qu'à l'énumération des services, sans observer leur mise en scène. Car tous ces bâtiments publics devaient, outre leur utilité générale, manifester ostensiblement l'éclat du nouveau pouvoir communal. Ainsi n'est-il pas anodin de constater qu'aucune mairie républicaine ne dispose que d'un rez-de-chaussée. Celle de Bourg-la-Reine (II) qui, élevée en 1844, se trouvait partiellement dans ce cas, se verra surélevée en 1910 pour répondre à l'opulence attendue. Nous avons déjà eu l'occasion de noter la correspondance entre les étages (rez-de-chaussée/1<sup>er</sup> étage) et les fonctions (administration communale/représentation municipale). L'étage bénéficie naturellement d'une disposition extérieure destinée à le mettre en valeur. Il serait ainsi difficile de trouver une façade principale de plus d'un étage, même si un deuxième étage apparaît clairement sur plusieurs façades postérieures (Montrouge IV, Colombes III). En revanche, la plupart des mairies sont couvertes de combles élevés dont les ardoises soulignent la blancheur monumentale de la façade antérieure.

La distribution intérieure contribue grandement à cette mise en scène de l'exercice municipal. L'accès aux salons se fait par des étapes successives, toutes empruntées de grandeur. L'entrée principale est ainsi précédée de quelques marches faisant perron, solennisant la montée vers la maison commune. Toutes en possèdent, des plus modestes (Bagneux III, Garches) aux plus amples (Neuilly IV, Clichy II, ... ) ; mais leur nombre varie de quelques degrés (Clichy II, Bourg-la-Reine II) à plusieurs dizaines (Neuilly IV, Vanves IV) distribuées en plusieurs volées. L'entrée débouche alors sur un vaste hall qui répartit les visiteurs vers les bureaux ou les invite à emprunter l'escalier d'honneur. S'il existe des halls réduits (Bagneux III, Bourg-la-Reine II) ou modestes



Ci-dessus :

Hall d'entrée et escalier de la mairie d'Asnières.

Ci-contre :

Escalier d'honneur de la mairie de Neuilly-sur-Seine.

Pages précédentes :

Page de gauche de haut en bas :

Mairie de Colombes dans les années 1920.

Mairie de Levallois-Perret.

Page de droite de haut en bas :

Mairie de Bagneux.

Mairie de Saint-Cloud.

8. Csergo (Julia), *Extension et mutation du loisir citadin, Paris XIX<sup>e</sup> siècle-début XX<sup>e</sup> siècle*, p. 121 et note 120 p. 435. In : *L'avènement des loisirs, 1850-1960*. A. Corbin dir. Paris, Aubier, 1995.

9. Guadet (Julien), *Éléments et théorie de l'architecture*. 4 vol. 1901-1904, Paris, Librairie de la Construction moderne, s.d., vol. 2, livre VIII, chap. III, p. 423.







Ci-dessus :

Escalier d'honneur de la mairie de Levallois-Perret.

Ci-contre :

Départ de l'escalier dans le hall de la mairie de Levallois-Perret. Salle des mariages de la mairie d'Asnières.

10. Moins que les châteaux français, ces escaliers évoquent, par leur position axiale et leur ampleur, la majesté des anciens palais. L'escalier suspendu de Levallois-Perret, tournant à deux volées, n'est pas sans rappeler celui du Palazzo Ducale de Venise ou la Escalera Imperial de l'alcazar de Tolède. L'escalier à quatre noyaux de la mairie de Neuilly, qui reprend un modèle publié au XVI<sup>e</sup> siècle par Du Cerceau (Troisième Livre d'architecture, pl. XXIII), poursuit avec cet élément les références « Renaissance » déjà mentionnées pour la façade. Pour une information complète, se référer aux actes du Colloque de Tours, 1979 : « L'Escalier dans l'architecture de la Renaissance », Paris, Picard, 1985.

11. Cette double disposition - éminence, clôture - est héritée de l'aménagement particulier de l'architecture judiciaire. Celle-ci, dès l'ancien Régime, dispose d'une enceinte constituée d'une barrière abritant une estrade, parfois nommée « le parc », et d'un espace destiné au public assistant à l'audience, souvent nommé « le carreau ». Cette disposition répondait alors, au souci « d'affirmer la sacralité de l'architecture judiciaire dans un ensemble d'architecture civile », « d'affirmer l'autonomie de la fonction de juger », « de la rendre distincte dans l'ordre sensible du pouvoir politique des maîtres des lieux ». Robert Jacob : « Jalons pour une histoire de l'architecture judiciaire ». In : *La Justice en ses temples*. Ed. par l'association française pour l'histoire de la justice. Paris, Ed. Errance, 1992.

(Clichy II, Vanves IV), la plupart sont d'une ampleur destinée à impressionner leurs hôtes. La volonté manifeste de n'entraver le volume d'aucun support intermédiaire par souci de visibilité et de sécurité, accroît ce sentiment d'espace. L'escalier d'honneur qui mène à l'étage en constitue le prolongement naturel. Il s'articule parfois en marge du hall (Asnières IV, Vanves IV), mais en dessine, le plus souvent, la toile de fond et lui assure une source lumineuse dispensée par la verrière éclairant l'escalier (Montrouge IV, Suresnes III, Vanves IV). S'il s'agit toujours d'escaliers tournants à cage ouverte, certaines dispositions reprises des anciens châteaux<sup>10</sup> témoignent d'une volonté de faire de la mairie le palais du peuple. On trouve ainsi un escalier à doubles volées parallèles (Neuilly IV), ou encore un escalier tournant à deux volées (Levallois II) dont l'ampleur confère à l'espace une exceptionnelle solennité. Cet élément d'architecture mettant en scène les représentants élus du pouvoir local dans le cadre de la maison commune se charge d'un poids d'autant plus symbolique que chacun a alors présent à l'esprit le grand escalier de l'Opéra de Paris, inauguré le 5 septembre 1875, qui constitue un modèle du genre pour la bourgeoisie. L'escalier d'honneur sert, en réalité, moins de lieu de circulation (les escaliers de service sont là pour cela) que d'espace de représentation, voire de communication. Grâce aux paliers, repos et volées multiples, avec sa cage ouverte, l'escalier d'honneur permet à l'élu - qui, sous la Troisième République, est aussi un bon orateur - de s'adresser directement à son public massé dans le hall, sur les marches ou les paliers : la commune s'enorgueillit alors de l'image de petite république fondée sur la démocratie directe. Pour la foule des électeurs, déjà, la mairie de Bourg-la-Reine (II, 1845) disposait d'un balcon porté par le porche. Comme l'escalier d'honneur, mais à plus grande échelle puisqu'ouvert sur la place ou le square de la mairie, plusieurs d'entre elles disposent

d'un balcon « prolongeant » le grand salon ou la salle du conseil (Suresnes III, Vanves IV, Montrouge IV), parfois d'un balcon terrasse (Saint-Cloud III), qui concrétisent ainsi la fonction tribunicienne du premier élu de la ville. Cette éminence, indispensable à toute adresse et traduite dans la façade de la mairie, trouve son homologue dans l'aménagement des salles du conseil ou celles des mariages. Les estrades surélevant le bureau des maires et des adjoints de Colombes (III), Suresnes (III), Montrouge (IV) ou Vanves (IV) - celle d'Asnières (IV) étant, de surcroît, close d'une balustrade - répondent effectivement au besoin réel de se faire entendre du public, ainsi qu'à l'impératif symbolique de traduire la prééminence du premier magistrat de la ville<sup>11</sup>. Le mobilier, comme nous le verrons plus loin, ne fait qu'illustrer cette dernière intention.

*« Un caractère monumental hissant la mairie hors du lot de l'architecture ordinaire »*

On s'imaginerait donc, à tort, que l'architecture édilitaire, domaine partiellement réservé aux architectes officiels, échappa totalement aux élus. Certes, les premiers bâtiments répandaient directement un schéma hérité de l'école des Beaux-Arts : bâtiments massés, un étage et trois travées, baies cintrées en façade. Ce modèle, largement propagé par Paul-Eugène Lequeux avant 1870, fut sans doute repris sans état d'âme par son fils Jacques-Paul pour la mairie de Bagnex en 1875. Or ce schéma, aménagé, offrait des avantages qui assurèrent son succès sous la République naissante : un caractère monumental hissant la mairie hors du lot de l'architecture ordinaire ; une composition favorisant un schéma axial qui met en valeur l'entrée (le perron), la salle (du conseil municipal), le balcon (tribune), bref, l'élu ; son aptitude à être déclinée selon des styles divers : gothique, Renaissance, classique,... Ce schéma, dont Félix Narjoux se faisait dès 1870 l'ardent propagandiste, trouva dans les Hauts-de-

Seine matière à variations multiples. Le schéma ternaire de base se retrouve sagement à Colombes (III), Levallois (II), Suresnes (III) et Vanves (IV) qui, pour l'agrandir, l'encadrent de modestes ailes en retour; le corps central y reprend les triples baies cintrées de l'entrée (sauf à Vanves IV), surmontées des trois fenêtres de la salle du conseil. Asnières (IV) conserve le triplet cintré de l'entrée qu'il surmonte de cinq baies à l'étage; Neuilly (IV) respecte également le triplet de base mais ouvre jusqu'à sept baies dans l'étage supérieur. Enfin, si Clichy (II) conserve le double triplet central, ce dernier devient l'avant-corps médian d'une façade de neuf travées. Semblable permanence d'un type, par-delà les régimes politiques, les communes et les architectes (officiels, lauréats ou communaux), traduit bien, à travers ses modulations, son adéquation aux besoins. Pourtant, on ne saurait évoquer, à propos des mairies des Hauts-de-Seine, ni conformité ni monotonie, tant furent multiples les adaptations locales.

Si l'apparat architectural s'avère la première forme de communication municipale, les références stylistiques qui habillent le schéma constructif des mairies ne relèvent pas seulement d'un goût du pittoresque. Ainsi les réminiscences

*«L'apparat, le plus souvent chargé d'éléments divers, compose une sorte d'éclectisme «à la française»*

Renaissance visibles à Neuilly (IV), le goût Louis XIII affiché à Montrouge (IV) ou les évocations Grand Siècle perceptibles à Saint-Cloud (III) enracinent chacune dans leur histoire locale par l'évocation qui, du château de Madrid, qui, de la demeure de Montrouge, qui, du Domaine de Saint-Cloud. Mais cet appareil, le plus souvent chargé d'éléments divers (ordre toscan à Asnières (IV), ionique à Suresnes (III), corinthien à Levallois (II) et Neuilly (IV); bossage en table à Clichy (II), Colombes (III), Levallois (II), Neuilly (IV) et Suresnes (III); bossage réticulé à Saint-Cloud (III);

baies cintrées à Colombes (III), Neuilly (IV) et Suresnes (III); arcs segmentaires à Levallois (II) et Vanves (IV); colonnes baguées à Saint-Cloud (III),...), compose une sorte d'éclectisme «à la française». Cet éclectisme se nourrit à la fois d'éléments décoratifs (baies cintrées, colonnes baguées...) et de styles mêlés (Gothique, Renaissance).

*«Mairies et hôtels de ville témoignaient d'une nouvelle citoyenneté»*

De l'héritage patrimonial, il ne retient que les éléments à caractère «national» (le mariage brique et pierre, les toitures d'Île-de-France, le calcaire en pierre de taille, les baies cintrées) tant le régionalisme de l'Île-de-France devient emblématique de l'histoire nationale. Cet éclectisme «à la française», expression d'un patriotisme architectural, est censé traduire dans l'ordre monumental la souveraineté nationale. Dans cette perspective, les formes de la Renaissance observées à Neuilly (IV) se réfèrent moins à l'histoire locale qu'elles ne renvoient à l'avènement d'une société civile où mairies et hôtels de ville témoignaient d'une nouvelle citoyenneté. Dès lors, le schéma ternaire transcende son caractère académique pour évoquer l'enracinement institutionnel du nouveau régime qui assume délibérément le poids de l'histoire nationale et affirme clairement sa détermination à établir un ordre républicain. En soulignant symboliquement la prééminence axiale, le schéma ternaire ordonne dans la pierre la triade de la souveraineté municipale: électeurs, conseil municipal, maire. Le choix d'un appareil de calcaire soigné, quel que soit le sous-sol local, et alors même que bibliothèques, écoles, gares ou casernes recourent à une architecture de brique ou de métal, contribue à l'apparence cosue d'un bâtiment qui se veut l'image de la République bourgeoise, source de paix et de prospérité. La prégnance du schéma académique justifie aisément qu'il n'existe pas d'hôtel de ville de style médiéval



Détail du fronton de la façade de la mairie de Vanves.



Levallois-Perret: détails du campanile.

12. Fèbre (Lucien). *Le Problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle: la religion de Rabelais*. Paris, Albin Michel, 1988. P. 365 et sq. (Évolution de l'humanité).

dans les Hauts-de-Seine (et même en Île-de-France, à part Étampes). Cependant, l'image du beffroi, directement liée au mouvement communal des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, perce ici sous la forme réduite du campanile posé sur le faite des toitures. Cet élément d'architecture symbolique coiffe ainsi sept ou huit mairies sur les quatorze du corpus concerné. Certes, les plus anciennes, héritières du schéma antérieur (Saint-Cloud III, 1870 ; Bagneux III, 1875 ; Garches, vers 1880) n'en possèdent pas. Le campanile, jadis érigé à Neuilly mais démonté pour raisons de sécurité, y laisse aujourd'hui un soubassement vacant. La modeste mairie du Plessis-Robinson (III) en fait l'économie, comptant sur celui de la chapelle voisine. À l'inverse, la commune de Bourg-la-Reine (II), qui avait hérité d'une mairie élevée en 1844 près de l'église, éprouve le besoin de se doter en 1911 d'un petit campanile et d'une horloge. Elle illustre bien le poids de cet élément dont la présence prend valeur de symbole dans la crise anticléricale des années 1910. En effet, dès l'origine, le beffroi – dont le campanile n'est que la réduction – dresse

*«La complémentarité mairie-église se révélant exceptionnelle dans le département»*

sa tour dans le ciel de cités médiévales d'où n'émergeaient jusqu'alors que les clochers des églises. Cette concurrence, apparue dès le Moyen Âge, connaît des hauts et des bas, pour se trouver aiguillée par l'avènement de la République. Comme le remarquait Lucien Fèbre<sup>12</sup>, l'érection du beffroi consacre alors l'émancipation du bourgeois du joug seigneurial et religieux ; le temps du beffroi rythme la vie civile, les heures du travail, les événements de la vie (mariage), les fêtes profanes, les grands moments de la vie nationale (traités de paix, naissances princières, puis élections), les drames (incendies) voire les heures les plus tragiques (tocsin). Si les cloches demeurent dans les

campaniles, elles ont souvent été relayées par les sirènes dont la portée – sinon l'harmonie – est supérieure. Ce contexte de rivalité entre l'Église et l'État, que connaît la Troisième République à ses débuts, explique en partie la présence de campaniles sur les mairies, la complémentarité mairie-église se révélant exceptionnelle dans le département.

L'horloge n'est alors que la forme visuelle de cette appropriation du temps par le pouvoir municipal. Même si, dans les Hauts-de-Seine, nul campanile ne porte d'horloge, leur complémentarité s'impose. Aucune mairie dotée d'un campanile n'est dépourvue d'horloge, l'inverse n'étant pas nécessairement vrai puisque douze mairies sur quatorze portent une horloge (contre huit campaniles). Celle-ci se tient dans tous les cas au niveau de la toiture – en lucarne-fronton – dans le prolongement de la fenêtre axiale donnant sur la place de la mairie, comme pour mieux exprimer la mesure du pouvoir local, dans l'espace et dans le temps. Pour souligner cette évidence, une seconde horloge, sonore également, domine presque systématiquement le bureau du maire (dans la salle du conseil), en général surmontée d'une Marianne. Le temps, qui limite la lecture des rapports, qui mesure les délibérations et rythme les mandats électifs, révèle au sein de la mairie l'essence du pouvoir. Ces dispositions d'architecture, que complètent les grands décors républicains, illustrent ainsi les deux faces de l'exercice politique : au campanile de rythmer la vie des citoyens et des administrés, à l'horloge intérieure de dispenser et mesurer l'exercice municipal.

## Un décor politique pour le siège de la République

La mairie, théâtre de la vie politique locale dont l'architecture s'est révélée aussi fonctionnelle que politique, n'est pas concevable sans un décor destiné à procurer au moindre geste de l'élu une dimension à la fois publicitaire et symbolique. Épousant les points sensibles de l'architecture, cette mise en scène touche particulièrement les lieux où s'exerce et s'affiche le pouvoir : façade principale, entrée, hall, escalier d'honneur et salons.

### Des artistes officiels chéris de l'administration

Les artistes recrutés présentent une diversité analogue à celle des architectes. En principe, la Commission des Beaux-Arts, présidée par le préfet, émettait un avis sur les commandes de travaux artistiques. Dans les premiers temps, plusieurs peintres semblent avoir reçu une commande directe dont l'origine – Commission des Beaux-Arts, municipalité ? – demeure incertaine. Cette incertitude concerne ainsi la commande de plafond des mairies de Montrouge (IV) (Théobald Chartran, 1886), Vanves (IV) (Gerber et Vouriot, 1898), Suresnes (III) (Edouard Michel-Lançon, 1901), Asnières (IV) (Henri Courselles-Dumont, 1903), Neuilly (IV) (1905), Levallois (II) (Marcel Jambon, Jacques Patissou, André Herviaux, 1910-1925) et Colombes (III) (Paul-Albert Laurens et Louis Prat, 1925). À cet égard, l'attitude de la municipalité de Clichy offre un exemple d'indépendance. Pour décorer sa seconde mairie construite entre 1871 et 1878, elle désigna le peintre Oscar Mathieu dont les projets, d'abord critiqués, furent enfin acceptés par arrêté préfectoral. Finalement, le Conseil général de la Seine prit l'habitude de recourir au système des concours pour les ensembles décoratifs. Le concours,

organisé par la préfecture de la Seine, se déroulait en plusieurs étapes, comme les concours d'architecture. Le jugement ultime comportait toutefois une différence notable : outre le prix d'exécution décerné, deux primes récompensaient les deuxième et troisième candidats retenus<sup>13</sup>. Dans certains cas, ces derniers recevaient même une commande comme « lot de consolation ». Il s'agissait alors d'une commande directe pour un décor partiel qui, échappant au contrôle de la Commission des Beaux-Arts, constituait la revanche des élus. Le concours pour le décor de la mairie de Vanves (IV), par exemple, qui avait été gagné par Henry Darien, avait classé Jean Enders et Pierre Vauthier, respectivement, en deuxième et troisième position. Pierre Vauthier, déjà lauréat du concours de Bagnolet en 1893, avait alors proposé en esquisse « La terrasse du lycée », paysage montrant la vue dont jouit le lycée Michelet. Faute de mairie, l'artiste reçut commande d'en décorer le hall du lycée de Vanves. Certains artistes se révèlent indispensables. Le mosaïste Gian-Domenico Facchina « catalyseur du renouveau de la mosaïque au XIX<sup>e</sup> siècle tant en Europe qu'aux États-Unis »<sup>14</sup>, s'impose ainsi aux élus de Neuilly après sa fructueuse collaboration avec Charles Garnier dans « la somptueuse loggia à trois arcades, totalement revêtue de mosaïques, qui plonge sur le vide du grand escalier de l'Opéra »<sup>15</sup>. Les concours et commandes publiques attirent ainsi des artistes qui y trouvent plus qu'un moyen de vivre, une consécration.

Outre Pierre Vauthier, déjà rencontré à Clichy (II) (1889), Bagnolet (1895) et Vanves (IV) (1903), reviennent à plusieurs reprises Théobald Chartran (Montrouge IV, 1886 ; Neuilly IV, 1905), Paul Schmitt (Montrouge IV, 1900 ; Vanves IV, 1903), Alphonse Osbert et Maurice Denis (Vanves IV, 1903 ; Bourg-la-Reine II, 1913),... Pourtant, comme ce dernier, et à l'inverse de nombreux architectes, des peintres réputés ne répugnèrent à faire œuvre publique : Victor Prouvé



Ci-dessus :

Salle des mariages de la mairie de Clichy ; dessus de porte.

Ci-contre :

Salle des mariages de la mairie de Neuilly ; peinture murale signée G.L. Jaulmes, 1939.

13. Folliot (Franck), *Les Décors de mairies: origine et évolution*. In: *Le Triomphe des mairies*. Paris, 1986. P. 57.

14. Guéné (Hélène), *Odorico, mosaïste art-déco*. Bruxelles, Archives d'Architecture Moderne, 1991. P. 51.

15. Guéné (Hélène), *Op. cit.*







Ci-dessus :

Mosaïque de sol, mairie de Levallois-Perret.

Mosaïque de sol de Gian Domenico Facchina à la mairie de Neuilly-sur-Seine.

Ci-contre :

Salle du conseil, mairie de Levallois-Perret.

Salle des fêtes, mairie de Neuilly-sur-Seine.

16. Burolet (Thérèse), *Prologomènes à l'étude du mur républicain*. P. 29. In : *Le Triomphe des mairies*. Paris, 1986.

17. Agulhon (Maurice), *La Statuomanie et l'histoire*. In «*Ethnologie française*», VIII-I. 1978.

18. Agulhon (Maurice), *Marianne au pouvoir*. Paris, Flammarion, 1989. Chapitre VI, p. 113 et sq.

19. Roger-Milès (L.), *Concours pour la décoration artistique de la salle des fêtes de la mairie d'Asnières*. Paris, Imprimerie Chaix, 1901. P. 2.

reçoit ainsi une commande pour la troisième mairie d'Issy-les-Moulineaux (vers 1900), Gustave Jaulmes, pour la quatrième de Neuilly (vers 1905), Victor Tardieu, pour la troisième de Montrouge (1920), Paul-Albert Laurens, pour la troisième de Colombes (1925). Certains artistes, localement appréciés, gagnent parfois sur plusieurs chantiers : le peintre Henri Brémond, qui dessine les cartons des verrières de la nouvelle église de Suresnes, «*Le Cœur Immaculé de Marie*» en 1908 pour le maître verrier Henri Carot, contribue, à la même époque, au décor peint de sa mairie. L'iconographie présente dans les mairies des Hauts-de-Seine dépend aussi beaucoup de son emplacement : aux façades et à l'entrée, l'iconographie politique ; aux décors intérieurs, les évocations locales ou allégoriques. Sans doute, ces distinctions doivent-elles aussi à l'air du temps : la République des années 1880, nouvellement installée dans les mairies, doit y marquer son emprise de symboles politiques forts ; plus tard, le régime assuré peut inviter ses administrés à goûter les charmes de la vie locale.

Si les artistes ont fait appel à l'ample répertoire d'arts décoratifs alors en plein renouveau, les techniques choisies s'adaptent étroitement au cadre où elles s'appliquent. La sculpture prédomine ainsi en façade – concurrencée par la seule ferronnerie – tandis que les intérieurs déploient sculpture, peinture, céramique, mosaïque et vitrail. Les mairies constituant les nouveaux palais du peuple, la peinture retrouve ici une dimension monumentale : les fresques en sont absentes mais les toiles peintes – le plus souvent marouflées – ornent murs et plafonds<sup>16</sup>. La céramique, art industriel en plein essor, souligne les éléments de l'architecture, le manteau des cheminées de Montrouge, par exemple. La mosaïque, redécouverte et appréciée à l'école des Beaux-Arts, au Trocadéro, au Sénat, à l'Élysée ou à l'hôtel de ville, se rencontre dans plusieurs communes. Elle orne de grès cérame les sols de la mairie de Neuilly (IV) et en couvre de tapis l'entrée et le hall

des mairies d'Asnières (IV) et de Vanves (IV). Le vitrail, qui a connu depuis 1840 un grand essor dans des emplois civils, y apparaît sous la forme de verre peint. La seule mairie républicaine qui en possède, Levallois-Perret (II), doit ses cartons à des peintres décorateurs, Hubert et Martineau, ce dernier réalisant ailleurs des peintures murales. La sculpture, enfin, règne en maîtresse des lieux dans toutes ces mairies ; cette discipline, qui triomphe sous la Troisième République, y trouve un emploi public multiforme : frises, bas-reliefs, ronde-bosse, statues en pied, bustes... La production statuaire, dont l'abondance a pu relever d'une sorte de «*statuomanie*»<sup>17</sup>, nous contraindra à ne retenir que celle qui a trait à l'iconographie politique, le culte des grands hommes ayant, ailleurs, intéressé les chercheurs<sup>18</sup>. À travers la multiplicité des arts mis en œuvre et celle des emplacements requis, des thèmes s'imposent – images locales, représentations civiles, figures politiques – dont la récurrence éveille la curiosité.

### Une iconographie locale orientée

Dans son rapport sur le «*Concours pour la décoration artistique de la salle des fêtes de la mairie d'Asnières*», L. Roger-Milès note en 1901 : «*Longtemps on ne conçut d'autre décoration que celle qui empruntait ses éléments de figuration aux symboles exprimés des mythologies... Si, quelquefois, des œuvres, ayant une pareille genèse d'inspiration, se sont haussées hors de la banalité, combien d'autres sont d'un examen douloureux, par l'indigence de leur invention, l'inutile clameur de leurs effets inharmoniques et leur dessin qui cherche ses arrangements plus dans le souvenir que dans l'étude patiente et continue de la vie!*»<sup>19</sup>. C'est, en effet, la vie que les élus veulent désormais voir sur les murs de leurs mairies, et de préférence, la vie de leur cité. Déjà, en 1881, le préfet Alphand réclamait des sujets neufs, rompant avec les décors convenus des édifices publics aux allégories

hermétiques<sup>20</sup>. Incomprise du peuple, l'iconographie classique, nourrie de mythes, symboles et allégories, ne laisse, en outre, guère de place à l'expression personnelle ; pis, ses conventions ignorent l'environnement du bâtiment qui les abrite. Or, en cette fin de siècle, le jury se montre plus sensible aux progrès de l'école française dans l'art du paysage. De plus, le Conseil général qui régent le choix des artistes et sujets traités, manifeste sa volonté d'encourager les arts selon « la formule toujours puissante, toujours limpide, toujours bien française de notre esthétique sociale »<sup>21</sup>. Aussi, lors du concours pour la mairie de Vanves, en 1903, le Conseil général décida que « les concurrents, pour

*« Les élus des communes des Hauts-de-Seine sont, alors, pleinement conscients de l'ambivalence qui caractérise la proche banlieue »*

thème de leur composition, auraient à s'inspirer des paysages de la région de Vanves »<sup>22</sup>. Il leur demande donc de « concevoir un paysage décoratif traduisant expressément les caractères du canton de la maison commune duquel il était destiné, afin d'en conserver l'aspect actuel, appelé à se modifier dans un temps plus ou moins bref »<sup>23</sup>. L'instance départementale, comme la plupart des élus, poursuivait ainsi deux buts : susciter la fierté des citoyens en exaltant sur les murs de leur mairie le charme « du pays qui les vit naître »<sup>24</sup> ; conserver l'image actuelle de communes que la proximité de Paris rend particulièrement sensibles. Les élus des communes des Hauts-de-Seine sont, alors, pleinement conscients de l'ambivalence qui caractérise la proche banlieue. Le voisinage de la capitale lui vaut l'installation d'usines et d'activités directement liées aux besoins parisiens : carrières, briqueteries, produits chimiques (goudrons, carburants, détergents), énergie, produits alimentaires (brasserie, distillerie, biscuiterie, chocolaterie,...). Mais ces établissements se sont implantés à côté d'anciens bourgs,

cernés de champs, qui ont encore conservé leur caractère rural. Le rapporteur du concours d'Asnières invite donc les peintres des mairies à en fixer l'image actuelle car, conclut-il, une fois les fortifications abolies « c'en sera fait de ces coins charmants qui étaient trop près de l'activité de la ville pour ressembler à la province, et trop loin, cependant, pour avoir dépouillé complètement leur parure délicieusement rustique »<sup>25</sup>.

Le décor des mairies des Hauts-de-Seine propose ainsi une galerie de tableaux des communes, relevant de plusieurs rubriques. Les paysages remarquables (Mont Valérien de Suresnes ; bords de Seine à Courbevoie, Asnières,... ; Paris vu de Vanves) en constituent le sujet le plus fréquent. Mieux, la mairie de Neuilly présente treize dessus de porte figurant les lieux de mémoire de la ville : le chêne de François 1<sup>er</sup>, l'île de la Grande Jatte, le Temple de l'amour, l'avenue de Neuilly avant l'annexion, le Tir aux pigeons, ... Ces évocations naturelles servent parfois de cadre à la représentation de curiosités locales : pompe à feu de Longchamp, barrage et estacade de Suresnes. Les monuments, véritables piliers de l'identité communale, sont vénérés comme tels sur les murs des mairies (fort de Vanves, lycée Michelet) au point d'inspirer à Neuilly (IV) une suite de tableaux : château de Madrid, château des Ternes, folie Saint James, pont de Neuilly. La vie locale, saisie sur le vif, est brossée à travers le canotage pratiqué en Seine dans tout le département (et peint à Neuilly), les promenades familiales sur l'ancienne avenue de Neuilly, les épreuves sportives (couronnement d'un vainqueur, à Colombes III). L'agriculture, qui occupe encore dans le département la majorité de la population, est omniprésente sur les parois : la terre de Vanves y est soumise aux labours, on moissonne les blés de Courbevoie ou de Levallois. Les vignes couvrent encore les coteaux de Suresnes et le maraîchage, à Levallois, le dispute à l'arboriculture. Commerce et industrie, bien



Montrouge : salle des fêtes, plafond de Th. Chartran, « L'Hyménée » et « La Justice ».

20. Alphand. Com. adm. bulletin adm. du 25 juillet 1881. Cité par Franck Folliot, in « Le Triomphe des mairies », Paris, 1986, p. 60.

21. Roger-Milès (L.), Op. cit., note 19, p. 11.

22. Roger Miles (L.), *Concours pour la décoration artistique de la salle des fêtes de la mairie de Vanves*. Paris, Imprimerie Chaix, 1903. P. 2.

23. Roger-Milès (L.), Op. cit., note 22, p. 2.

24. Roger-Milès (L.), Op. cit., note 22, p. 12.

25. Roger-Milès (L.), Op. cit., note 19, p. 2.



Montrouge, peinture de Victor Tardieu : «*La vieillesse*».

26. Roger-Milès (L.). Op. cit., note 19, p. 3 : «*À ceux que la banlieue de Paris n'a pas encore convaincus de ses qualités d'inspiratrice, je recommanderai seulement les matinées de printemps du côté de l'île des Ravageurs, ou les soirs d'automne au dessus de l'île de Robinson. Ils y verront les plus beaux ciels que puisse rêver un coloriste, ciels diaprés et profonds, pesants comme de grandes ailes de lumière, sur l'épaule des collines, à l'horizon ciels irrisés où passent des frissons d'une infinie douceur ; ciels de feu et d'or qui s'enveloppent de toute la splendeur du prisme, et qui réfléchissent dans le fleuve tous les accords de leur enchantement majestueux avec autant de joie que si l'eau du fleuve avait la réputation de pureté des eaux du lac de Genève* ».

27. Roger-Milès (L.). Op. cit., note 22, p. 12.

28. Cité par Thérèse Burolet, «*De l'allégorie traditionnelle à l'allégorie réelle* », in «*Le Triomphe des mairies*», Paris 1986.

29. Polliot (Franck). Op. cit. p. 58.

qu'encore secondaires, font l'objet d'une fierté locale : un treuil évoque le calcaire de Montrouge, la glaisière à ciel ouvert de Vanves orne un panneau mural ; la céramique est célébrée à Bourg-la-Reine (II) tandis que Levallois (II) dresse un tableau allégorique à la gloire du commerce et de l'industrie.

Ces paysages agrestes qui respirent le bonheur de vivre chez soi, constituent autant de géorgiques banlieusardes ; dans son rapport concernant Asnières, L. Roger-Milès leur consacre un véritable dithyrambe<sup>26</sup>. L'esthétique sociale consistant à faire «*de la maison commune un édifice où les citoyens trouveront, à fréquenter, un plaisir mêlé de fierté* », poursuit un but éducatif avoué. La mairie, siège de la République villageoise, doit être ce lieu «*où l'âme collective va chercher sa palpitation vibrante aux heures solennelles de la Patrie* »<sup>27</sup>. Le décor de la mairie se trouve ainsi appelé à participer à la pédagogie républicaine, aux côtés de l'enseignement public.

*«La République en sa mairie se réapproprie son histoire collective»*

L'évocation de l'histoire locale – la défense du fort de Vanves contre les Prussiens, par exemple – fournit l'illustration d'une page patriotique ; en représentant les monuments du passé (château de Madrid à Neuilly), la République en sa mairie se réapproprie son histoire collective. Le choix même des scènes figurées sert une morale sous-jacente : agriculteurs, marins, carriers, commerçants exaltent le travail, fondement d'une société saine et solide. Témoins d'un goût tardif pour la nature, ces pittoresques paysages jouent, en réalité, le rôle d'allégories «*réelles* » – selon le mot de Courbet<sup>28</sup> – dont la dimension civique voire politique n'est jamais totalement absente.

Pour saisir véritablement la démarche de leurs commanditaires, toutes ces peintures murales doivent donc être confrontées avec leur environnement monumental et

décoratif. Franck Folliot note justement : «*La Troisième République mit en œuvre, peu à peu, un programme de travaux décoratifs dans les mairies qui devinrent une sorte de tribune où elle exprima son message idéologique* »<sup>29</sup>. De même que les églises développèrent une iconographie religieuse puisant à des sources familières au plus grand nombre (évangiles, légende dorée, ...), de même nos mairies républicaines ont fait appel à une mythologie populaire, nourrie de mythes antiques, d'histoire nationale ou de figures locales qui donnent leur sens aux images vernaculaires. Cette iconographie populaire, aisément déchiffrable – qui ne connaît l'effigie de Marianne ? – attribue à l'existence humaine sa place dans le cadre des institutions républicaines. La République villageoise s'imprima dans l'enracinement local en valorisant auprès des citoyens un établissement social dans la famille, le travail, la patrie ; elle se pose, désormais, comme le régime le plus apte à l'épanouissement de l'homme. Définir son projet de société à travers le décor des mairies semble alors l'une de ses priorités.

L'espace de la vie trouve ainsi son expression dans une mythologie popularisée. Les âges de la vie (Courbevoie III, Issy-les-Moulineaux III, Montrouge IV) et leur corollaire les saisons (Courbevoie III, Montrouge IV, Saint-Cloud III), le jour et la nuit (Neuilly IV, Levallois II) viennent, certes, du monde antique ; mais, après avoir nourri la culture occidentale des cathédrales aux plus modestes châteaux, leur participation au décor public – et leur association aux événements de la vie publique, dans la salle des fêtes notamment – ne sauraient être anodins. À cet univers mythologique appartiennent aussi les Parques (Vanves IV), qui tiennent en leurs mains la vie de chacun, les nymphes et les muses (Suresnes II, Vanves IV), les génies (Cupidon se retrouve à Colombes III, Suresnes II,...), les dieux (le Temps à Asnières IV). Toutes ces figures, à la mairie assemblées, trouvent en ce cadre monumental un véritable

ressourcement : la République, qui les convoque, les soumet au temps d'un pouvoir laïc ; elle assume ainsi la cohérence d'un imaginaire ancestral, pour le refonder dans l'ordre nouveau. Cette société, promise par le programme républicain, encourage et recommande le travail, source de paix et de prospérité : agriculture (Courbevoie III, Levallois II, Vanves IV), navigation (Suresnes II), artisanat (Bourg-la-Reine II), commerce et industrie (Levallois II) procurent à l'homme enrichissement et position sociale. Après les expériences successives d'un Second Empire affairiste et d'une Commune désastreuse, la République condamne l'oisiveté des rentiers et des spéculateurs comme elle réprovoque les formes nihilistes de l'anarchie avec son cortège de désordre et de ruine. Le nouveau régime fonde ses espoirs sur la jeunesse dont elle favorise l'éducation (« Studia », Vanves IV) ; sur la recherche et la science (Montrouge IV) chargés d'assurer une humanité régénérée. Si les jeux sont délibérément omis, le sport, représenté à Colombes (III) et Neuilly (IV), rappelle que la République fait sienne la devise de la Rome antique « Mens sana in corpore sano ». Les arts décoratifs (Bourg-la-Reine II, Neuilly IV), qui allient technicité, négoce et esthétique, connaissent une renaissance spectaculaire, stimulés par de nombreuses expositions locales (en mairies), nationales, voire internationales. Les Beaux-Arts (Montrouge III et Levallois II) sont sollicités, à travers la commande publique, par exemple, pour participer à l'édification d'un monde meilleur.

#### **Valeurs civiques et figures républicaines**

Cette société régénérée repose sur trois institutions que l'éthique républicaine juge fondamentales : la famille, la commune, la patrie. Ce dogme figure, érigé en devise, sur le bureau du maire (dans la salle des mariages de Montrouge III), dont il explicite le décor. La famille laïque trouve, en effet, dans la mairie son

temple ; la salle des mariages en constitue le sanctuaire. Depuis la Révolution, nous le savons, les citoyens se marient devant la loi, incarnée par le maire. Le couple s'avère la structure de base d'une société civile dont les peintures murales nous déclinent les étapes : fiançailles, mariage, création d'un foyer, vieillesse partagée. Si les Parques déroulent le fil des existences, les âges de la vie qui en sont les passages obligés, trouvent dans le rythme des saisons une correspondance naturelle. La structure conjugale favorise le partage des tâches : comme l'illustre bien le bas-relief de la mairie de Neuilly (IV), aux femmes reviennent les affaires familiales, l'éducation des enfants ; aux hommes, chefs de famille – à ce titre, seuls électeurs – la responsabilité du travail et la défense de la Patrie.

#### *« C'est le lieu par excellence de l'exercice démocratique »*

La commune, dont la municipalité reflète le choix des chefs de famille, constitue la circonscription démocratique élémentaire : son temple est la mairie. Ici sont enregistrés naissances et décès ; c'est là qu'on se marie ; c'est le lieu par excellence de l'exercice démocratique : vote, conscription, contribution, comme le rappellent les peintures de Clichy (II). La mairie peut n'être qu'une étape dans une carrière électorale, mais demeure l'étape obligée de tout citoyen.

La patrie, notion à la fois politique et affective, rassemble tous les citoyens autour d'une même loi, les fédère derrière un même idéal républicain. Le citoyen a pour la patrie les mêmes devoirs sacrés que pour la famille : une inscription couronnant la mairie de Neuilly (IV) (« Des droits ; des devoirs ») souligne cette notion élémentaire. Et la devise « Pro Patria », fièrement placée dans la mairie de Vanves IV, rappelle aux citoyens qu'aucun sacrifice n'est trop élevé lorsque la patrie est en danger. En retour, celle-ci a le devoir d'assurer la paix aux citoyens. Condition nécessaire à l'épanouissement civique, la paix,

seule, permet l'accomplissement des trois valeurs républicaines de base : « Liberté, Égalité, Fraternité ». La triade républicaine se trouve arborée aux façades d'Asnières (IV), Bagneux (III), Montrouge (IV), Saint-Cloud (III) et Suresnes (III), la mairie d'Asnières la répétant même sur les murs de la salle du conseil. Ainsi la triade souligne, en façade, le rythme ternaire des travées auquel elle apporte une sorte de consécration.

La concorde, résultant d'une paix fraternelle, n'a guère inspiré les peintres, faute peut-être de tradition iconographique. On la trouve, toutefois, représentée par son image symbolique : les faisceaux des licteurs romains (dont l'union fraternelle fut source de concorde) ; ils se rencontrent ainsi à Montrouge (IV) (bureau du maire, salle des mariages, en association avec le bonnet phrygien), à Neuilly (IV) (mosaïque de la salle des mariages), à Suresnes (III) (associée à l'allégorie de la Justice), enfin, à Vanves (IV) où les faisceaux enserrent l'horloge de la façade principale. La justice, en revanche, pilier de l'éthique républicaine, trouve une place respectable, mais nullement préférentielle, dans les mairies ; de plus, sa présence (à Neuilly, Suresnes ou Levallois) ne saurait être liée à l'existence d'un tribunal. Car si Levallois et Neuilly sont en 1893 chefs-lieux de canton, ni la mairie de Neuilly (IV) ni celle de Suresnes (III) n'accueillent de Justice de paix. Sa représentation prend parfois la forme d'une statue allégorique (en façade de la troisième mairie de Suresnes, encadrant la porte d'entrée), d'une peinture (plafond de la salle des fêtes de Levallois II) ou d'une mosaïque (salle des mariages de Neuilly IV). Souvent figurée par son symbole maçonnique, l'équerre d'architecte, la justice prend cette autre image de l'égalité, la balance, à Suresnes (III) (façade antérieure), et dans les salles des fêtes de Neuilly (IV) et Levallois (II).

La liberté, revendication emblématique de la République, trouve dans l'image du bonnet phrygien – signe d'affranchissement des esclaves –



une connotation révolutionnaire. La Troisième République, à ses débuts, ne dédaigne pas cette imagerie conquérante qu'elle réserve de préférence au décor intérieur : l'une des Marianne de la salle du conseil d'Asnières (IV) et celle de l'escalier de Vanves (IV) en sont coiffées. Le bureau des maires de Montrouge (IV) et de Vanves (IV) l'associent aux faisceaux des licteurs, selon une formule traditionnelle (suggérant que la concorde est garante de la liberté). Dans un souci de pédagogie républicaine toujours présent, les élus de Vanves ont encore surmonté le bureau du maire d'une Marianne couronnée d'un diadème portant inscrit : « Concorde ». Dans le même registre mobilisateur, une peinture de l'escalier d'honneur de Levallois (II) nous montre une allégorie de la République agitant son bonnet de sa droite et brisant ses chaînes de sa gauche. Mais la liberté qui « guide nos pas », selon l'air fameux de Marie-Joseph Chénier, illumine de tous ses feux la route de ses adorateurs. Alors même que Frédéric-Auguste Bartholdi conçoit sa statue destinée au Nouveau Monde, un flambeau à la main et l'étoile au front, la liberté flamboie de tous ses rayons au fronton de Suresnes (III) où, associée au coq gaulois, elle annonce à une France républicaine l'aube de jours meilleurs. Les multiples déplacements des mairies des Hauts-de-Seine entravent l'analyse de leur environnement immédiat. Pourtant, on ne peut s'empêcher d'imaginer que telle ou telle d'entre elles a – un jour de 1889, par exemple – accueilli l'ombrage d'un arbre de la liberté dans le square qui l'entourait. Liberté et justice ne se goûtent que dans le cadre d'un ordre démocratique établi. La loi, qui organise le fonctionnement des institutions et règle le jeu social, en constitue le meilleur garant. À cet égard, la mairie représente pour le citoyen l'échelon où s'exerce et s'observe la loi. Ainsi, le hall de la mairie de Vanves (IV) propose au visiteur l'image d'une Marianne présentant les tables de la Loi. Même si la mairie n'abrite pas de Justice de paix,

la loi y organise les élections, la conscription, les contributions, l'état-civil,...

*« La mairie s'impose comme le foyer démocratique par excellence »*

Et d'abord, c'est la loi, et elle seule, qui légitime l'union civile. Sa représentation au plafond des salles des mariages d'Asnières (IV), Clichy (II), Montrouge (IV) concurrence ici l'imagerie traditionnelle, et moins politique, des triomphes de l'amour. Certains artistes prudents en offrent la synthèse, comme H. Courselles-Dumont qui représente « La Loi et le Temps couronnant l'amour » à Asnières (IV). Dans leur concurrence avec l'institution religieuse, les autorités civiles, toujours tentées de leur emprunter la sacralisation des rites, encouragent dans ces salles la représentation de l'autel sur lequel se nouent « les liens sacrés du mariage ». Le double pouvoir des maires – législatif et exécutif – trouve ici son expression dans l'association du glaive et des tables : la mairie de Suresnes III en offre une statue extérieure tandis que Vanves (IV), nous l'avons dit, en place l'effigie dans le hall. Mais la loi suprême, qui fonde, définit et assure le régime républicain, demeure la Constitution. Garante de la souveraineté nationale, elle fonde la légitimité démocratique du régime par l'institution du suffrage universel. À l'heure où l'instruction primaire tente de propager dans le pays tout entier les valeurs et les pratiques démocratiques, la mairie s'impose comme le foyer démocratique par excellence : ici le citoyen élit ses représentants ; ici, le candidat s'expose au suffrage de ses concitoyens.

Dès lors, cette conquête démocratique, qui inspire une légitime fierté aux républicains, s'affiche ostensiblement dans l'organisation et le décor des mairies : point n'est besoin de représenter sur un mur une scène d'élections, l'évocation de l'urne suffit. Elle s'affiche en façade à Neuilly (IV) ou Suresnes (III) – légendée « Suffrage universel » –,

orne un mur de la mairie d'Asnières (IV) (salle du conseil), un dessus de porte de celle de Clichy (II) ; enfin, à Vanves (IV), en guise de départ de rampe de l'escalier d'honneur, et portant une Marianne dotée des tables de la Loi, elle invite l'électeur à gravir les degrés menant à la salle des fêtes – transformée en salle de vote – pour y accomplir ses devoirs civiques. La souveraineté nationale, légitime parce que sortie des urnes, se retrouve, à Vanves (IV) comme à Asnières (IV), associée à l'urne sous les traits d'un lion dont le mufler figure aussi sur les façades de Vanves (IV) et de Suresnes (III). L'étude du décor politique des mairies républicaines des Hauts-de-Seine appellerait, pour prétendre à l'exhaustivité, de plus amples développements touchant, notamment, la combinaison des éléments, leurs emplacements précis, ou l'analyse des modèles et de leur écho. Une telle étude devrait, bien sûr, envisager l'image de la République ou de la Nation présente en ces lieux. L'inventaire des Marianne rencontrées mériterait, à lui seul, une étude à part entière. Loin d'épuiser le sujet, notre propos s'est borné ici à poser des jalons dans la connaissance du patrimoine des Hauts-de-Seine ; souhaitons qu'elle suscite un regard nouveau de la part des élus comme des citoyens qui fréquentent ces monuments témoins de leur histoire.

ANTOINE LEBAS

Page précédente :

Issy-les-Moulineaux : peinture murale de Victor Prouvé, « Les âges de la vie » : maternité et vieillesse.

Ci-contre :

Salle des mariages de la mairie d'Asnières.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ.

EXTRAIT DU CODE CIVIL

TITRE V · CHAP. VI

ARTICLE 212

LES ÉPOUX SE DOIVENT MUTUELLEMENT FIDÉLITÉ  
SECOURS, ASSISTANCE.

ARTICLE 213

LE MARI DOIT PROTECTION À SA FEMME  
LA FEMME DOIT OBÉISSANCE À SON MARI.

ARTICLE 214

LA FEMME EST OBLIGÉE D'HABITER AVEC LE MARI  
ET DE LE SUIVRE OÙ IL JUGE À PROPOS DE RÉSIDER  
LE MARI EST OBLIGÉ DE LA RECEVOIR  
ET DE LUI FOURNIR TOUT CE QUI LUI EST NÉCESSAIRE  
POUR LES BESOINS DE LA VIE SELON SES FACULTÉS  
ET SON ÉTAT.

ARTICLE 226

LA FEMME PEUT TESTER SANS L'AUTORISATION  
DE SON MARI.



Henry Soutet 1901-03

## Les années trente

### La diversité des édifices publics

Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, hormis la commune de Colombes, aucune des municipalités du futur département des Hauts-de-Seine n'éprouve le besoin de construire un hôtel de ville et cette morte saison aurait pu faire croire que les périodes de grandes constructions d'édifices publics étaient révolues<sup>1</sup>. Pourtant dès la première moitié des années 1930 des chantiers importants s'ouvrent dans six communes : création d'un centre nouveau à Puteaux (IV) (1930-1934), Boulogne (V) (1931-1934) et Bois-Colombes (II) (1933-1937), restructuration du centre ancien et construction d'un bâtiment destiné à agrandir l'ancienne mairie à Asnières (IV bis) (1933-1935) et à Montrouge (III bis) (1934) et décentralisation de certains services avec l'équipement du quartier de Lorraine en pleine expansion à Clichy (III bis) (1935-1939). Dans les mêmes années les revues d'architecture accordent une place de choix à ces constructions pour leurs nouveautés<sup>2</sup>, nouveauté dans la forme et nouveauté surtout liée à l'apparition des

concepts de « complexe municipal », de « centres administratifs » et « d'espaces polyvalents ».

Ce phénomène soulève deux questions importantes : à quelles dynamiques obéit cette vague de construction dans une période de récession économique ? À quels nouveaux critères répondent ces édifices qui bouleversent l'image traditionnelle de la mairie ?

### Diversités des formes

Dans la conception de l'édifice municipal, les mentalités et les demandes ont changé. Les années trente sont marquées par un renouveau dans les formes, les programmes et les techniques. Il ne s'agit plus de construire l'édifice ostentatoire dont la monumentalité est subordonnée à la quantité de décor porté<sup>3</sup> mais de créer dans la ville un nouveau signal dont la monumentalité est obtenue par des moyens simples et économiques. L'allure générale de ces édifices tranche par son modernisme sur l'ensemble des constructions de la commune. Les plans masses restent classiques, réguliers, proches du



Ci-dessus :

Salle des mariages de la mairie de Puteaux.

Ci-contre :

Centre administratif de Montrouge.

1. Monnier (Gérard), *L'Architecture en France. Une histoire critique, 1918-1950*, Philippe Sers éditeur, Paris, 1990. Chap. IV.

2. Nous citerons entre autres pour Boulogne : *L'Architecte 1934, La Construction moderne 1934, L'Architecture d'aujourd'hui 1934*; Issy-les-Moulineaux : *La Construction Moderne 1933, L'Architecte 1933*; Montrouge : *La Construction Moderne 1934*; Clichy : *L'Architecture d'aujourd'hui 1938*; Puteaux : *La Construction Moderne, L'Architecte, L'Architecture, Art et Industrie, Art et Décoration*; Gennevilliers : *Encyclopédie de l'Architecture*; Asnières : *La Construction Moderne 1936, L'Architecte 1935*; Bois-Colombes est la seule commune à n'avoir pas fait l'objet d'une publication, mais son inauguration toujours repoussée n'a jamais eu lieu et ne lui a pas donné l'occasion de faire parler d'elle.

3. Monnier (Gérard), op. cit. note 1, p. 19.





## Brèves à lire

### Une échelle monumentale

Les nouveaux édifices ont en commun une taille importante par rapport à ceux de la période précédente : à Asnières l'édifice couvre 3 fois la superficie de l'ancienne mairie, 4 fois à Montrouge. À Puteaux ce sont 5 000 m<sup>2</sup> de construction qui occupent un terrain de 25 000 m<sup>2</sup>. Leur hauteur est proportionnelle et sans rapport avec celle des bâtiments anciens : 4 niveaux à Puteaux et à Clichy pour la partie bureau, 5 niveaux à Boulogne pour le centre administratif, un beffroi de 43 mètres de haut à Montrouge, de 50 mètres à Bois-Colombes. La monumentalité trouve une grande partie de son expression dans l'échelle importante de ces constructions.

### Bas-reliefs et décors sculptés

Les thèmes des décors sculptés restent très traditionnels : figures allégoriques des arts lyriques à Asnières, les travaux et la vie quotidienne à Montrouge par Louis Sajous, allégories et symboles des transports et des voies de communication au dessus de l'entrée de la poste à Puteaux, allégories et symboles de la ville et de ses activités au dessus de l'entrée du public par Alfred Janniot. Ce dernier bas-relief comprend cependant au centre trois femmes incarnant les vertus républicaines, « Liberté, Égalité, Fraternité ». Le projet retenu du concours de Bois-Colombes prévoyait à l'intérieur du fronton un décor sculpté avec les armes de la ville. Il est vite abandonné car il ne figure plus par la suite et n'est jamais mentionné dans les délibérations du conseil municipal.

*Ci-contre :*

*Façade principale de la mairie de Puteaux.*

*La Maison du Peuple de Clichy.*

4. *L'Hôtel de ville de Puteaux. Un chef d'œuvre de l'architecture moderne française.* Plaquette publiée par la municipalité, sl., sd., Préface de Georges Barthélemy député maire.

5. Baptiste (Hervé), « La Maison du Peuple à Clichy, Hauts-de-Seine », in *Monumental*, n° 2, Mars 1993, p. 69-77.

6. Borsi (Franco), *L'Ordre monumental. Europe 1929-1939*, Paris, Hazan, 1986.

7. Foucart (Bruno), « La mairie de Boulogne-Billancourt », in *Boulogne-Billancourt ville des temps modernes*, Liège, Mardaga éd., 1992, p. 253.

Vaisse (Pierre), « Les pilastre, la corniche », in *Tony Garnier. L'œuvre complète*, édition du Centre Georges Pompidou, Paris, 1989, p. 167-171.

carré à Clichy, rectangulaire à Montrouge. Mais la commune d'Asnières présente un plan en L, celle de Boulogne en H, celle de Bois-Colombes en U (avec la façade principale sur un des côtés du U) et Puteaux adopte une forme en triangle. Ces constructions ont en commun des volumes géométriques simples accentués par un toit plat, soulignés par l'horizontale des corniches et rythmés par de grandes verticales. Leur originalité réside dans la variété des matériaux employés. Pour l'hôtel de ville de Puteaux les architectes conservent la pierre de taille en revêtement<sup>4</sup> comme à Asnières. À Boulogne, l'édifice communal est formé de deux bâtiments accolés de matériaux différents : le marbre y souligne la solennité de la partie apparat, tandis que le béton gris apparent s'accorde au caractère fonctionnel et efficace du centre administratif. L'utilisation de la brique en parement à Bois-Colombes et Montrouge, traduit une volonté de modernité en se rapprochant des constructions du mouvement « De Stijl » et de l'école d'Amsterdam. La construction métallique en tôles pliées<sup>5</sup> de la Maison du Peuple de Clichy est une véritable innovation qui sort du cadre des références architecturales de son époque.

Le retour au classicisme qui caractérise les années trente entre dans la modernité de ces constructions<sup>6</sup>. Le classicisme s'exprime partout avec rigueur dans la symétrie et la régularité des façades et participe à leur monumentalisation. Chaque architecte utilise ce retour à la tradition classique selon son tempérament et ses références, et contribue ainsi à la diversité des édifices réalisés. La composition des frères Niermans à Puteaux s'inspire fortement de l'idéal palatial du XVII<sup>e</sup> siècle dans l'imposante colonnade de la façade principale, l'important sou-bassement et la corniche saillante. L'allusion stylistique à l'antiquité apparaît dans les frontons de Bois-Colombes et d'Asnières, tandis qu'à Montrouge, la façade principale, qui évoque irrésistiblement le théâtre

des Champs Élysées réinterprète la modernité teintée de classicisme des frères Perret. Le classicisme de la forte corniche saillante qui relie les deux corps de bâtiments de Boulogne, longue horizontale qui équilibre les lignes verticales serrées des trumeaux d'un côté et la façade lisse de l'autre, a été largement souligné<sup>7</sup>. Seule la Maison du Peuple de Clichy s'écarte de ce mouvement ; les réponses de ses constructeurs pour résoudre les problèmes complexes d'un espace ouvert sont techniques et mécaniques, et loin des modèles architecturaux ou artistiques.

Après la profusion et le luxe du décor sculpté des mairies de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la nudité des façades de ces édifices surprend.

*«la symbolique de la mairie traditionnelle a disparu»*

Le décor porté y est rare et limité. Il devient partie constituante du mur dans lequel il s'intègre désormais sous la forme de bas-reliefs. Une seule exception figure à Asnières où les deux figures allégoriques qui encadrent le fronton mouluré au dessus de l'entrée paraissent des éléments ajoutés après coup tant elles sont anachroniques. Les gigantesques bas-reliefs de Puteaux, dans des cadres fortement délimités par les architectes, monumentalisent les entrées du centre administratif et de la poste. À Montrouge, la frise discontinue de la façade principale, qui ponctue les baies du foyer et souligne l'entresol, confère élégance et expressivité à l'ensemble et lui évite une certaine sécheresse.

Dans ce contexte d'édifices très différents de ceux de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il est intéressant de constater que la symbolique de la mairie traditionnelle a disparu. Il n'en subsiste que le balcon-tribune du discours à la foule présent sur toutes les façades principales. Transformé en loggia à Asnières, dédoublé à Montrouge, il apparaissait jusqu'à ces dernières années sur la Maison du Peuple à Clichy malgré sa relation

lointaine avec l'édifice municipal. Le seul élément nouveau introduit par ces constructions pose un problème, le beffroi qui figure à Bois-Colombes et à Montrouge où il poursuit avec l'emploi de la brique une filiation avec les écoles du nord de l'Europe. Nous le trouvons aussi dans des projets non retenus comme celui de Jacques Delaire pour le concours de l'hôtel de ville de Puteaux<sup>8</sup>. Tony Garnier dans ses projets pour Boulogne l'introduit puis le supprime, considérant que cette « tour des horloges n'a d'autre intérêt que de servir de signal »<sup>9</sup>. S'il rappelle dans la conscience des élus et de leurs électeurs le souvenir des libertés communales du Moyen Âge et de la Renaissance, le beffroi est surtout conçu et compris comme un signal urbain puissant et à ce titre, adopté par certaines communes.

### Un mot d'ordre : efficacité

À une nécessité qui n'est pas nouvelle, celle de disposer d'un espace fonctionnel adapté à leur besoin, les municipalités des années trente apportent une réponse nouvelle. La priorité n'est plus dans le luxe ostentatoire d'un édifice, théâtre de la vie politique, mais dans l'efficacité d'un outil de gestion<sup>10</sup>.

Les programmes restent très proches de ceux des périodes antérieures quand il s'agit de construire un édifice nouveau comme à Puteaux et Boulogne. Ils comprennent services administratifs, grandes salles d'apparat, Justice de paix, poste de police, garages municipaux, et à Puteaux, le programme plus ambitieux intègre en plus un bureau de poste et une caserne des pompiers. S'il s'agit de compléter des équipements déjà mis en place, les programmes innovent davantage : dans le cas de Montrouge, l'édifice regroupe les services administratifs au sens large et un équipement qui permet des activités culturelles, (« salle des fêtes » avec scène, fosse d'orchestre, loges d'artistes), ce qui est déjà inhabituel dans les mairies, mais aussi sportives avec une salle de boxe et de

culture physique avec douches. Nous trouvons la même chose à Asnières où la salle de boxe est remplacée par un stand de tir. À Clichy, la Maison du peuple a un programme tout aussi complexe qui intègre des locaux réservés aux syndicats, un marché quotidien, et une salle de spectacle de dimensions modulables. Ces programmes mettent en évidence la présence de « complexes municipaux », mêlant dans un même édifice des espaces qui répondent à un besoin administratif et d'autres qui répondent à des besoins socioculturels. Cette présence est assez fréquente dans les années trente pour en devenir une catégorie spécifique. Salle des fêtes et salle de gymnastique amenées par des besoins sociaux de masse sont prises en charge par les collectivités quelle que soit leur appartenance politique comme le montre l'exemple d'Asnières. Cette intervention du maître d'ouvrage municipal pour des équipements adaptés à des pratiques sociales, à des besoins culturels nouveaux et à la pratique du sport, dans lequel entre un aspect social hygiéniste qui n'est pas à négliger, trouve sa consécration en 1936. À Montrouge, comme à Asnières, si on parle toujours de salle des fêtes il s'agit bien de salles de spectacle avec tout leur équipement, scène, loges des artistes, foyer, etc... destinées aux grandes fêtes populaires que sont alors le théâtre et le cinéma pour lesquelles la salle traditionnelle des mairies avec ses ors et ses peintures allégoriques n'est pas adaptée. Le sport, comme la culture, font désormais partie intégrante du dispositif social et politique et à ce titre trouvent leur place à côté des services administratifs. Économie des moyens, rationalisation des espaces et traduction formelle d'une politique sociale se rejoignent dans ces salles intégrées dans l'édifice communal. Architectes et élus reprennent un exemple d'espace conçu pour des relations d'efficacité avec le public : le grand hall d'accueil entouré de guichets suivant une formule adoptée depuis longtemps dans les banques et qui est reprise dans les

### Brèves à lire



#### De l'importance de l'hygiène

On remarquera avec la multiplication des sanitaires, toilettes, points d'eau, combien l'hygiène joue un rôle important dans les aménagements internes de ces édifices municipaux. Ce souci apparaît aussi dans les demandes précises des municipalités qui réclament des murs nus et lavables et des sols d'entretien facile pour les espaces réservés au public et les services, carrelage de grès à Asnières, Puteaux, Montrouge, linoléum à Bois-Colombes, les parquets sont réservés aux salles d'apparat.

#### Différence de traitement

À Clichy les frères Guidetti construisent avant 1914 un ensemble complexe réunissant une « salle des fêtes », qui est une salle de théâtre, et des services municipaux, bibliothèque, conservatoire de musique, salles de réunion. Le tout est associé à un gymnase construit peu avant. La salle des fêtes, aujourd'hui le Théâtre Rutebœuf, est orientée sur les allées Léon Gambetta et présente une façade de pierre richement ornée, tandis que « la maison municipale » sur la rue Henri Barbusse propose une façade en brique sobre et rigoureuse.

#### Le hall idéal

Les architectes de Bois-Colombes avaient prévu dans l'hôtel de ville une disposition traditionnelle des bureaux avec des galeries de service réparties sur les différents niveaux pour desservir ces pièces. Mais le conseil municipal réclame des modifications et « se réjouit d'une amélioration avec le groupement en rez-de-chaussée de presque tous les services auxquels le public a le plus affaire, réalisant ainsi l'idéal du hall tant apprécié du public ». Le contentement des élus est d'autant plus grand que cette « amélioration » réduit sensiblement les coûts de construction.



Mairie de Boulogne-Billancourt,  
façade latérale.

gares et les postes avec une signalétique claire et lisible. Dès 1925 cette disposition appliquée à un édifice municipal avait été découverte avec enthousiasme dans l'hôtel de ville de Schaerbeek près de Bruxelles par une délégation socialiste en voyage d'étude en Belgique<sup>11</sup>. Le regroupement de tous les services en relation avec le public en « centre administratif », dans un vaste espace libre entouré de guichets figure dans tous les édifices qui nous concernent, (la Maison du Peuple de Clichy qui n'abrite que des locaux de réunion, mise à part). Dans les villes de Puteaux et Boulogne le « centre administratif » fait l'objet d'un corps de bâtiment spécifique avec un accès propre, il donne son nom à l'édifice construit à Montrouge et à Asnières. Les nouveaux impératifs de rationalité et d'économie généralisent l'espace « multifonctions » ou « polyvalent ».

*«le souci et l'attention  
portés au facteur humain  
remplacent la volonté d'éblouir  
par le luxe et l'ornementation»*

La grande salle d'apparat de Boulogne peut se fractionner en salle des mariages, salle des fêtes et salle du conseil, à l'aide de panneaux mobiles et dans le centre administratif, un système de cloisons amovibles permet de modifier les bureaux. À Montrouge<sup>12</sup>, la salle des fêtes est conçue et équipée pour pouvoir être utilisée comme salle de théâtre, de concert, de conférence, de cinéma ou de réunion. Les sièges mobiles peuvent être enlevés pour en faire une salle de bal. La Maison du Peuple de Clichy multiplie les performances techniques<sup>13</sup>: plancher amovible ou escamotable, toitures ouvrantes autorisent toutes sortes d'utilisations.

Les dispositions internes de tous ces édifices sont sous le règne du rationnel, du fonctionnel et du confort. L'importance accordée désormais au confort traduit une mentalité nouvelle dans la conception d'un édifice public, le souci et l'attention portés au facteur humain remplacent la volonté d'éblouir par

le luxe et l'ornementation. L'innovation technique est omniprésente dans les éléments de confort destinés aux usagers et au personnel. L'utilisation des cheminements et circulations internes des réseaux d'équipement, eau, électricité, téléphone ou radio donnent à l'édifice municipal un prestige nouveau en permettant à tous de profiter de ce qui est encore exceptionnel et l'apanage d'un petit nombre dans l'éclairage, le chauffage, l'aération, l'acoustique des salles<sup>14</sup>. La multiplication des vestiaires, des sanitaires et des ascenseurs, comme la mise à la disposition des employés municipaux de Montrouge d'un réfectoire avec une cuisine à fourneaux électriques témoignent de cette humanisation.

Le décor intérieur n'est pas la préoccupation essentielle des municipalités. La réaction du maire de Boulogne, André Morizet, en 1932 est caractéristique d'un nouvel état d'esprit : il veut un édifice pour 15 millions et pas plus, sans la moindre décoration<sup>15</sup>. Le décor, en pleine crise économique n'est pas d'actualité, les municipalités ne peuvent assumer le coût d'un décor luxueux, mais surtout les critères esthétiques ont changé et la surcharge ornementale des palais de la Troisième République n'est plus à la mode. Deux hôtels de ville conservent une fresque dans la salle des mariages (Bois-Colombes et Puteaux) et l'escalier d'honneur (Puteaux), lieux hautement symboliques qui gardent ainsi un caractère solennel mais les grandes salles des fêtes d'Asnières et de Montrouge n'ont qu'un décor d'avant-scène. L'abstention de décor figuré n'en est pas pour autant absence de décor. Il s'exprime différemment. Les salles d'apparat de Boulogne ne sont pas exemptes de grandeur dans la combinaison des soubassements de marbre noir et des murs revêtus d'or et dans les espaces de représentation de Boulogne ou Puteaux, escaliers vestibules, le renoncement à la décoration se fait au profit des effets somptueux de volumes épurés et de la lumière jouant sur les aplats et les courbes de la pierre<sup>16</sup>.

8. Projet d'hôtel de ville pour Puteaux par Jacques Delaire en 1932, conservé aux archives du Musée d'Issy-les-Moulineaux.

9. Foucart (Bruno), op. cit. note 7, p. 250. Vaisse (Pierre), op. cit. note 7, p. 184.

10. Monnier (Gérard), op. cit. note 1, p. 173.

11. Foucart (Bruno), op. cit. note 7, p. 248.

12. Bianquis (Pierre), *Montrouge*, 1934,

La Platinogravure, Montrouge, 1934, p. 31-46.

13. Monnier (Gérard), op. cit. note 1, p. 177-178.

14. Monnier (Gérard), op. cit. note 1, p. 199-202.

15. Foucart (Bruno), op. cit. note 7, p. 255.

16. Vaisse (Pierre), « L'Architecture en France avant-guerre », in *Paris 1937*, Paris, I. F. A. Musées, 1987, p. 333.



## Brèves à lire



## Transparences

Une politique du beau dans l'utile accompagne l'influence d'un style puriste hérité du style paquebot, se manifeste dans la transparence des cloisons de béton translucide, dans les éléments standardisés des portes et baies métalliques, des rampes et garde-corps des escaliers secondaires, et la transformation en ornement des éléments de confort : radiateurs, air pulsé, éclairage.

## Des décors pour Boulogne-Billancourt

La salle des fêtes de Boulogne est ornée de trois grands bas-reliefs, moulages en plâtre de « la Danse » de Joseph Bernard. La sculpture en marbre, actuellement au musée d'Orsay, avait été exécutée en 1912-1913 pour Paul Locart à Neuilly. Le moulage de Boulogne retrouve les dispositions adoptées en 1925 pour le Pavillon du Collectionneur de l'Exposition des Arts décoratifs.

*Ci-contre :*

*Escalier d'honneur de la mairie de Boulogne-Billancourt.*

17. Pinchon (Jean-François), *Édouard et Jean Niermans; du Trocadero à la Maison de la Radio*, Paris, éditions Mardaga, 1985, p. 15-19.

## Une architecture d'auteur

La diversité de ces constructions des années trente est le résultat de la rencontre d'architectes de talent et de municipalités dynamiques.

Les architectes sont choisis par l'intermédiaire d'un concours ouvert par la municipalité : à Puteaux les frères Jean et Édouard Niermans, à Clichy Eugène Beaudoin et Marcel Lods et à Bois-Colombes Émile Bovet et Georges Berthelot. Les municipalités de Montrouge et d'Asnières choisissent des architectes qui ont fait leur preuve sur la commune, Henri Decaux dans la première, Chevalier et Launay dans la seconde. C'est le maire de Boulogne qui impose Tony Garnier dont il apprécie les écrits et les réalisations d'architecte urbaniste. Ce sont tous des architectes diplômés par le Gouvernement, des Prix de Rome pour beaucoup, tous nantis d'une solide culture académique mais au fait des travaux du mouvement moderne et maîtrisant les techniques nouvelles. Pour certains, comme les frères Niermans il s'agit de leur première commande publique susceptible de faire parler d'eux et de leur procurer des commandes. Dans tous les cas leur participation à la construction est active et leur apport est important. À Boulogne comme à Puteaux ou Clichy ils font des propositions d'amélioration qui vont au-delà des demandes des maires et des municipalités. En regroupant tous les services dans un même bâtiment les frères Niermans<sup>17</sup> proposent un projet en contradiction avec le programme du concours ; Beaudoin et Lods vont largement plus loin que la demande d'un marché couvert et intègrent dans l'édifice demandé une salle des fêtes et des bureaux ; en ce qui concerne Tony Garnier, en dehors de la référence au hall du public de l'hôtel de ville de Schaerbeek, il a toute latitude pour la construction.

Les comptes-rendus des concours révèlent que ces constructions des années trente dans les Hauts-de-Seine vont à l'encontre de la ma-

rité des projets proposés qui restent attachés au type de mairie du XIX<sup>e</sup> siècle avec son programme, sa distribution intérieure des espaces et sa surcharge décorative traditionnelle. Les maires et les élus qui ont la liberté administrative de construire l'édifice qui leur convient prennent la liberté intellectuelle de s'affranchir du type d'édifices construits antérieurement en faisant confiance aux hommes de l'art qu'ils ont retenu.

Cette liberté a permis dans les communes concernées la réalisation d'œuvres exceptionnelles, l'hôtel de ville de Puteaux, le centre administratif de Montrouge, l'hôtel de ville de Boulogne ou la Maison du Peuple de Clichy. À la diversité des personnalités impliquées, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre, correspond cette diversité remarquable des constructions municipales des années trente. Elles déclinent dans une extraordinaire promotion de l'invention et du style personnel les différentes facettes des courants architecturaux qui marquent ce début de siècle : avant-garde à Clichy, modernisme à Boulogne, retour à l'ordre monumental dans la tradition d'un classicisme épuré à Puteaux, relecture de constructions prestigieuses à Montrouge, influence du mouvement régionaliste à Bois-Colombes.

Dans une période très brève, celle de la décennie des années trente, le passage d'une architecture symbolique et républicaine à une architecture rationaliste et fonctionnelle témoigne de l'image nouvelle que les communes entendent donner d'elles-mêmes. La période d'euphorie républicaine est oubliée dans une actualité marquée par la guerre puis par les problèmes sociaux et la crise économique. L'individualisme a cédé la place au collectif, la culture de l'élite à la culture des masses. Des formes et des distributions nouvelles apparaissent qui bousculent l'image de la mairie et annoncent les constructions contemporaines.

CATHERINE BOULMER

## Inclinations formelles des mairies entre 1945 et 1995



« L'importance croissante prise par la fonction de maire dans les villes est sans doute un des événements les plus significatifs intervenus sur la scène politique française depuis la Seconde Guerre mondiale. Le maire ! Le plus ancien de nos personnages publics, apparu au Moyen Âge en même temps que la création des communes, rival potentiel du pouvoir central, et à ce titre tenu sous surveillance ; du reste, nommé par ce même pouvoir central jusqu'aux débuts de la III<sup>e</sup> République ; le maire personnage populaire et débonnaire du vaudeville bourgeois et des comédies de Labiche, se détache progressivement, dans les villes, de son rôle de notable traditionnel pour incarner un personnage hybride de seigneur local, regroupant les fonctions d'entrepreneur économique, d'animateur culturel, de chef de clan politique. Il n'est pas de meilleur symbole de l'« explosion urbaine » de ces trente dernières années et de la prépondérance définitivement acquise des villes sur les campagnes que cette dissociation des figures du maire de ville et du maire de village. »<sup>1</sup>

Mais l'expression de cette importance passe-t-elle désormais par les

faits et les lois plus que par « la pierre » ? En même temps que s'accroît le pouvoir municipal urbain, on assiste à l'affadissement architectural de l'institution qui symbolise ce pouvoir, même en ville. La guerre est terminée, les allégories sont mortes. L'esthétique de ce qui fut l'attribut majeur de la République, la mairie, oscillera entre humilité (mais neutralité et banalisation de l'édifice) et orgueil (mais distanciation et domination vis-à-vis du citoyen usager). Son architecture ne fut-elle que l'étendard, désormais défunt, d'une conquête, désormais obsolète, celle du pouvoir municipal ?

Pourtant rien n'est moins sûr... Si l'identité architecturale de la mairie s'est affaiblie, celle de l'institution municipale perçue à travers le prisme de son édifice, paternelle (sévère mais accueillante), puissante et bienfaitrice, puis « abordable », connaît une autre vigueur.

### 1965, 75, 95, ...Des mairies aux visages administratifs résurgents mais changeants...

Comme le musée ou la bibliothèque, par sa destination, la mairie

*Ci-dessus :*

*Premières esquisses pour la mairie de Gennevilliers.*

*Ci-contre :*

*Hôtel de ville de Gennevilliers.*

1. Jacques Julliard, Le maire moderne ou le présidentialisme communal in *Histoire de la France urbaine*, tome 5, Paris, Seuil, 1985.



est confrontée perpétuellement à sa propre insuffisance ; organisme vivant, croissant et archivant qui un jour, forcément, malgré toutes les prévisions, malgré toutes les extensions provisoires, sera trop exigü ou malpratique...

Dans les Hauts-de-Seine, il s'en est davantage construit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que sous la III<sup>e</sup> République. Sans compter les projets restés en l'état, entre 1960 et 1995, trois fois la vague de construction des mairies y a resurgi laissant derrière elle une vingtaine de réalisations. La majorité sont des hôtels de ville « intégraux » ; plus du tiers sont des extensions ; enfin, une minorité (caractéristique d'une période plus récente) recouvre restaurations et jardins. Mais que sont les mairies d'après-guerre ?

Le projet politique municipal trouvait depuis la III<sup>e</sup> République, en particulier dans les communes de banlieue, fières de leur « indépendance », à s'incarner dans l'architecture de la mairie et dans les services rassemblés, sous son égide, sous un même toit<sup>2</sup>. La mairie-archétype mise en place à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, comme les mairies éclectiques des années 30, étaient démonstratives. Indépendamment de leurs styles (esthétique d'emprunt ou d'avant-garde), une logique pédagogique d'exposition des valeurs républicaines et de la fonction municipale gouvernait la forme, le décor et l'organisation des bâtiments. Leur identité avait trouvé à s'exprimer, dans un premier temps, par la modélisation du bâtiment (symbole de l'universalité de la République ?) et par son décor (où se nichaient les signes politiques et locaux), puis par sa capacité d'innovation (technique, stylistique et organisationnelle).

À cette logique de distinction se substitue petit à petit une logique d'identification sommaire qui donne la préférence à l'équipement public fonctionnel plus qu'à la mairie, désormais indéfinie, équipement parmi les équipements<sup>3</sup>. Depuis la fin de la guerre la mairie n'est plus, et elle ne sera plus jamais, l'allégorie hardie de la République. La rupture

est franche. La spécialité désormais dominante de l'hôtel de ville est d'être le support de l'administration communale. Une identité tertiaire sort triomphante de cette évolution au bénéfice d'une image d'efficacité, au risque d'une grande univocité. Pourtant le pouvoir municipal se donnera toujours à voir, et sous des formes variées, à travers le prisme de son édifice (sobre, monumental, avenant...) et des activités publiques dont il est le lieu ; le visage « administratif » des mairies sera façonné de bien différentes façons. L'après-guerre n'inaugure donc ni une fin des types, contrairement à ce que la tendance éclectique amorcée dans les années 30 aurait pu laisser supposer, ni une homogénéisation massive des édifices publics. Outre un « être tertiaire » sur lequel nous ne reviendrons plus, leur architecture est caractérisée par l'abandon définitif de la symbolique républicaine traditionnelle mais aussi par la reconduction, l'actualisation ou l'élaboration d'un certain nombre de codes signalétiques, typologiques et urbains en prise avec l'histoire politique des villes, l'évolution du goût et de l'architecture des périodes traversées. Nous nous proposons de les examiner maintenant à travers le reflet principal que nous en fournit le département des Hauts-de-Seine.<sup>4</sup>

### Métamorphoses et fin du signe républicain

Bien plus que leur architecture, ce sont les signes logés au creux des façades qui firent des mairies le flambeau et le livre ouvert de la République : l'horloge laïque, les portes monumentales, les balcons et chevêtres, les épigraphies et bas-reliefs épiques...

Il reste peu de choses de ces motifs. Est-ce, comme le pense Maurice Aghulon<sup>5</sup>, parce que « le goût esthétique commun est devenu moins friand d'images, et davantage de sobriété ; et [parce que] la pédagogie républicaine de masse est jugée (à tort ou à raison) moins nécessaire qu'elle avait pu l'être il y a cent ans » ?

### Brève à lire

#### Les temps législatifs clé de la V<sup>e</sup> République

La constitution de la V<sup>e</sup> République (4 octobre 1958) définit la commune comme une collectivité territoriale à part entière. Si la Constitution met en exergue le principe de « libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources » (article 34), il n'en reste pas moins que celles-ci demeurent sous le contrôle administratif de l'État (article 72-3), mais cette tutelle s'allégera au cours du temps.

Un pas supplémentaire dans le sens de la libre administration est effectué avec la loi du 31 décembre 1970 relative à la gestion municipale et aux libertés communales. La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions donne finalement plein sens à l'article 72 de la Constitution. Elle marque une étape majeure dans l'évolution historique en remplaçant les tutelles administratives et financières de l'État par un contrôle a posteriori du respect du droit. Dans son prolongement, les lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983 modifiées, relatives à la répartition des compétences entre les communes et les départements, les régions et l'État, ont permis de doter les communes de pouvoirs propres en matière d'urbanisme, d'enseignement, de culture, de ports et voies d'eau.

D'après : « *Le guide du maire* », ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Direction générale des collectivités locales, deuxième édition.

Ci-contre :

*Rueil-Malmaison, ancienne et nouvelle mairies.*

2. Rappelons les vertus civiques et hygiénistes du pouvoir municipal affirmées avec brio dans les années 30, avec l'émergence notamment des « centres administratifs » et leur ouverture à la santé, au sport, à la culture.

3. La tendance touchera indistinctement tous les bâtiments de la Nation-État, sous influence technocratique : mairies, préfectures, palais de justice... À titre d'exemple, remarquons l'air de famille de l'actuelle préfecture des Hauts-de-Seine et de la mairie de La Garenne-Colombes qui se conçoivent simultanément vers le milieu des années 60 ; chacune à leur échelle, elles forment une galette percée de cours intérieures et surmontée d'une tour de bureaux...

4. Nous ne présumons pas du caractère représentatif de ce département concernant l'évolution des mairies françaises. Sa situation (en périphérie de Paris) et son identité urbaine déjà bien asise à la fin de la guerre font de lui, comme des départements d'Île-de-France, un cas sans doute particulier.

5. La mairie, Liberté, Égalité, Fraternité in *Les lieux de mémoire, Tome 1, La République*, sous la direction de Pierre Nora, Gallimard, Paris, 1984.



La fin de la guerre entérine la fin d'un cycle héroïque du signe<sup>6</sup>.

Elle ouvre une période de gravité, puis de rigueur âpre où il ne trouvera plus à exister que par sa seule fonction indicatrice.

L'horloge extérieure, encore fréquente dans les années 60, est de plus en plus improbable. Des signes d'identité locale, il ne subsiste guère que le blason de la ville, souvent confié au soin des jardiniers dont l'art permet chaque année une éclosion nouvelle.

L'inscription « République Française » elle-même disparaît peu à peu, bientôt suivie dans les limbes du souvenir par la devise fameuse « Liberté, Égalité, Fraternité ». L'effigie de la République, Marianne, n'est plus trouvable ailleurs que dans le bureau du maire ou la salle du conseil... (« Elle est moins la déesse de l'esprit démocratique que la déesse familière de ses procédures », dit Maurice Aghulon d'elle aujourd'hui.)

Hérités ou déduits des modèles passés, avec le temps seuls prévaudront six indicateurs dont la mairie de Bagneux, pour s'être nichée sans modification de façade dans d'anciens bureaux de l'entreprise A. C. B. en 1978, est un idéal représentant. Ce sont l'auvent, les « trois marches », le parterre fleuri, l'eau, le titre (soit la mention désormais signalétique : « Hôtel de ville de ... ») et le drapeau national. Le temps passant on les rencontrera moins, mais l'édifice municipal en conjugue toujours au moins deux. Ces éléments ne sont pas signifiants (on les retrouve au front des préfectures comme des palais de justice) mais ils cernent l'entrée publique du bâtiment. Ils désignent, en creux, toute la charge symbolique dont le seuil est, jusqu'à aujourd'hui, le grand détenteur.

**Petite monumentalité publique : les mairies des années 60-70, entre représentation domestique et posture institutionnelle**

Le ministère de l'Intérieur a normalisé les surfaces : 9m<sup>2</sup> par personne

dans les bureaux, 13m<sup>2</sup> pour deux, 50 m<sup>2</sup> maximum pour la salle des mariages... L'œil embrasse d'un seul regard la mairie d'Antony (1968, architecte : Georges Felus) ou celle de Villeneuve-la-Garenne (1965, architectes : Thibault et Appert). Elles sont parallélépipédiques, peu élevées (un à trois étages simples, de hauteurs similaires). Leurs façades sont percées de fenêtres hautes et rapprochées, filant en série et soulignant l'horizontalité du bâtiment (Antony), insérées dans la trame carroyée de la structure (Villeneuve) ou resserrées au-dessus de l'entrée (Châtenay).

Dans une certaine continuité avec les mairies des années 30, celles des années 60 développent une ligne sobre ; leur solennité est désormais ordonnée à la porte d'entrée, aux matériaux et au petit mobilier. Le style adopté est doué de l'expression du « chic moderne » propre à ces années là, semblable à celui mis en œuvre dans les immeubles de logements bourgeois de l'époque. Répartis avec rigueur sur les façades planes ou dans le hall équerri, l'on y rencontre le verre des baies, le métal éventuellement doré des huisseries, le marbre blanc agrafé en extérieur, la pierre polie (souvent sombre) à l'intérieur, le cuivre des serrureries (poignées de porte, visserie...), les plantes en pot, les grands miroirs, les lampes en applique ponctuant l'espace sombre de halos lunaires<sup>7</sup> et enfin, prenant place dans le hall avec plus ou moins d'emphase, l'escalier archétype des années 60, autoportant, droit ou hélicoïdal, ample, mais sans démesure, sans contremarches ; il est placé dans l'ombre de telle sorte que la trémie découpe au plafond une aire de clarté très géométrique qui agit comme une invitation à monter (au premier étage, se trouvent encore la salle des mariages et celle du conseil municipal).

Sauf son style<sup>8</sup> qui la fait appartenir aux années 70, la mairie de Châtenay (1977 ; son architecte est Georges Felus comme à Antony...) est d'une même famille typologique que celles décrites ci-dessus. Ces mairies sont petites, du moins en

**Breve à lire**

**Mairies de France après-guerre, un bilan amer...**

Les communes engagées en France dans des travaux de mairies sont urbaines ou « sous influence » urbaine ; les villes moyennes sont les plus impliquées dans le mouvement, celles d'Ile-de-France y figurent en tête. Les rares portraits architecturaux qui ont été dressés de ces édifices sont noirs. Une enquête d'évaluation effectuée pour la DGCL<sup>1</sup> posait un regard maussade sur celles bâties entre 1975 et 1980. « Ce monument symbole de l'identité communale est aujourd'hui méconnaissable » disait-elle. Elle relevait une absence notoire d'architecture (« la construction est travestie en bâtiment scolaire industrialisé, en gendarmerie type ou en bâtiment de bureaux »). Elle soulignait une défaillance d'image et d'usage de l'institution et concluait à un écart grave entre l'importance urbaine, architecturale et symbolique de l'institution municipale et le manque de rigueur dans sa conception et son élaboration. Une seconde étude effectuée plus tard pour le ministère de l'Équipement<sup>2</sup> ne s'étendra pas sur les mairies d'après-guerre, elle n'est guère plus tendre à leur égard... La DGCL et la MIQCP s'empareront de la question en 1988 en publiant un petit ouvrage de recommandations<sup>3</sup> pour la programmation et la conception des mairies.

1. G. Taieb, D. Perrault, J.-F. Verdière, R. Bondiguel, *Hôtels de ville: étude préliminaire*, ministère de l'Intérieur - Direction générale des collectivités locales, 1980.

2. Architecture Studio, V. Caldoncelli-Vidal, F. Gruson, *Répertoire architectural des mairies des petites villes de France*, 3 tomes, ministère de l'Équipement - Plan lieux de travail et constructions publiques, sans date [2<sup>e</sup> moitié des années 1980 sans doute].

3. *Mairie; une programmation exemplaire pour un équipement public majeur*, document publié en 1988 par la Direction générale des collectivités locales et la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

6. Malgré la disparition de la symbolique républicaine traditionnelle, les années 30 n'avaient pas abandonné mais transformé la nature du cycle (renouvelant les matériaux et l'expression du décor : préaux d'entrée, mosaïques, bas-reliefs...).

7. Le hall de la mairie d'Antony qui a conservé beaucoup des caractéristiques évoquées ici est un intéressant miroir de l'architecture de l'époque.

8. Le béton clair n'est plus masqué, il modèle le relief des façades. Les matériaux de second œuvre, le mobilier intérieur, sont de matières moins nobles...

## Brèves à lire

### L'eau signe l'institution

Elle cerne la mairie de Châtenay. Sur le parterre de la mairie d'Antony, s'étire un bassin d'agrément, rocailleux et poissonneux comme en donnent à voir les jardins publics. Selon le premier projet élaboré pour La Garenne-Colombes, l'une des deux seules salles des mariages du département situées à rez-de-chaussée devait se prolonger en ponton sur l'eau, sur le flanc de la mairie, face au jardin public qui la jouxte. Plus tard la pyramide de la mairie de Nanterre émergera telle un champignon d'une sorte de douve creusée sur dalle tandis qu'à Malakoff, l'aquatique et le végétal gagneront l'intérieur de l'édifice...

### Au faite de la ville

À Vanves, dans un périmètre très restreint, la rue Antoine Fratacci permet d'observer trois mairies d'âges distincts, gravissant la colline, toujours plus culminantes au-dessus de l'église. Le sommet de la plus récente (le centre administratif municipal en réalité, achevé en 1978 par l'architecte Paul Marne), qui est surmontée d'une tour... de logements, est au faite de la ville.

donnent-elles savamment l'impression<sup>9</sup>. Leur atmosphère empruntée au logement bourgeois, mais surtout leurs dimensions modestes leur confèrent un « être domestique » qui, parce qu'il suggère accessibilité et familiarité de l'édifice, détient l'une des clés de leur caractère public. Leur monumentalité retenue en renferme une autre : point d'invention technique ni d'éloquence dimensionnelle, cette monumentalité passe par le dispositif d'entrée dans le bâtiment : la porte ! Bien que petite, elle est mise en relief, de façon économique et efficace, grâce à un système d'opposition : concentrant tous les signes évoqués plus haut, elle ressort sur la planéité et la rigueur fonctionnelle des façades. À la base du dispositif est son encadrement : métamorphose de l'ancien balcon municipal, marquise des années 60, un auvent planté d'arbustes débordé en un hardi porte-à-faux dans sa partie supérieure, à ses pieds s'allongent quelques marches et un perron. Toujours avec une grande économie de moyens, le dispositif peut être amplifié. Ainsi à Villeneuve-la-Garenne, une disposition architecturale simple, consistant en un couronnement de l'entrée d'honneur par les fenêtres des étages, conduit à produire à distance l'effet d'une arche imposante aux dimensions du bâtiment<sup>10</sup>; répliquant au sol à la casquette de l'auvent, le perron long fait penser à un tapis d'honneur. C'est qu'il franchit en pont un bassin qui sépare le bâtiment de la chaussée... Et voici l'eau enfin !

Avec la verdure, elle est de ces attributs institutionnels adoptés dans les années d'après-guerre dont ne se départiront guère plus les mairies, quelle que soit leur période de construction. Alanguie aux pieds de l'édifice, elle a mission ornementale, ainsi est principalement exploitée sa présence par les mairies des années 60. Mais c'est également un dispositif savant de mise à distance de l'édifice. Éloignement physique : le plan d'eau permet de ménager et d'aménager le retrait du bâtiment vis-à-vis de la chaussée qui le borde. Éloignement symbolique :

dans le rapport spéculaire qu'il institue entre la mairie narcissique et son reflet, le bassin instaure un éloignement « officiel » du bâtiment vis-à-vis de ses abords immédiats, soulignant sa singularité et dramatisant le passage à l'intérieur.

## Les années 1970-1980 ou la monumentalisation du service municipal

Dans ce principe de distanciation, le bassin porte en germe le regain d'intérêt des années 70 pour le monumental urbain. Elle est petite mais aspire à être grande, la forme « intermédiaire » de la mairie de La Garenne-Colombes (1971) illustre à merveille la transition entre ces deux périodes. Avec sa tour, son patio intérieur et son parvis nuptial, elle ravive l'ordre du cérémoniel communal. Un ordre que réactualiseront les années 70, en outre caractérisées par un redéploiement fonctionnel, dimensionnel et symbolique du service municipal à la représentation duquel ont souvent pourvu des emprunts médiévaux, surtout dans les grandes villes de gauche.

Armure ou rempart, les épaisses modénatures de béton formant façade façonnent un sentiment de solidité, tout comme le monolithisme des bâtiments (une pyramide à Nanterre, une coque pour le conservatoire de Gennevilliers...). La tour, vitrée, parfois métallique, verticale et vertigineuse, moderne flèche de bureaux, signale la position de l'édifice, célébrant dans les cieux communaux, la puissance et l'efficacité du service municipal. Quand le dénivelé du terrain l'autorise, des remblais forment promontoire et déterminent l'orientation des bâtiments : à leur sommet se situera l'entrée principale de l'édifice. Indépendamment de leur usage (les niveaux en remblai accueillent parkings, salles de spectacles...), ils rehaussent la mairie d'un piédestal tout en donnant l'impression d'un solide ancrage de l'édifice en terre. Formant plateau (Nanterre) ou balcon (Gennevilliers)...

9. La mairie d'Antony se développe discrètement mais considérablement en partie arrière, perpendiculairement au bâtiment d'accueil, le « bâtiment d'honneur », qui par son orientation et sa fonction forme façade principale. À l'arrière, siège le bâtiment administratif.

10. Ce principe d'élargissement sera transposé plus tard à Châtenay-Malabry.

liers), le parvis municipal vient coiffer ces butées à moins que, s'allongeant au contraire au niveau de la ville (Rueil, Malakoff), il ne forme place publique, au sens traditionnel.

### Le parvis, l'humanisme municipal et le sculptural

Dans la plupart des cas, des projets de rénovation et de recentrement urbains furent à son origine (on en parle dès 1947 à Gennevilliers!); le parvis agrège toujours plus de bureaux, mais également des théâtres, des bibliothèques, des marchés! Avec lui, les mairies nouvelles veulent vivifier et cristalliser le sentiment communautaire. Elles se lancent dans des projets d'équipement ambitieux. L'hôtel de ville de Gennevilliers s'intitule en clair « Centre administratif, culturel et commercial ». Comme à Vanves ou à Nanterre l'on peut y rencontrer des marchands mais aussi une bibliothèque ou un conservatoire de musique, une salle de spectacles, les pompes funèbres ou la poste centrale, le commissariat ou l'administration des impôts... Le parvis est un plan de condensation : un plan de mise en œuvre et d'exposition de l'art de la régulation de la vie communale, un plan d'exercice et d'affichage de l'autorité, de la générosité et de l'humanisme municipaux. Mais un plan paradoxal, dont le caractère public tient à sa nature civique et institutionnelle plus qu'à son accessibilité<sup>11</sup>; un plan sur lequel s'élèvent des édifices sculpturaux, renfermés sur eux-mêmes et dominateurs, en contradiction apparente avec les aspirations humanistes du projet<sup>12</sup>. Si entreprise architecturale « de charme » il y a vis-à-vis du citoyen, elle doit opérer à distance. Elle est soumise à un monumental qui est essentiellement dimensionnel, volumétrique et fonctionnel. La silhouette de ces mairies et « ce-que-l'on-sait-qu'elles-renferment » doivent opérer comme des signaux à l'échelle de la ville<sup>13</sup>, mais leur proximité est défailante (contrairement à celle de leurs aînées des années 30). Pas de sur-

prises, pas de détails; s'en rapprocher n'apporte guère d'informations supplémentaires sur le bâtiment. L'architecture de l'édifice laisse peu de prise à l'appropriation et à l'imagination de chacun. Tout se passe, en extérieur, comme si la cohésion communautaire ne pouvait composer avec l'existence singulière de chacun, comme si le monumental était en contradiction avec l'invitation particulière à pénétrer... La porte d'entrée est banalisée, on a parfois du mal à la trouver.

### Les guichets et l'escalier

Pourtant, dans les intérieurs l'ordre monumental se tempère et se diversifie. L'organisation interne des édifices manifeste la reconnaissance claire de deux des visages de l'institution municipale, l'un administratif et l'autre symbolique, mais elle ne les confond pas. Elle distingue un statut tertiaire, considérable et banalisé, du « rituel » municipal. Éprouvés dans les années 30, déclinés occasionnellement dans les années 60<sup>14</sup>: le patio, l'escalier d'honneur et la salle des guichets sont redécouverts. Le hall d'entrée et sa banque d'orientation qui avant diffusait les visiteurs dans les étages est désormais doublé d'un hall de services où le passant trouvera réponse aux affaires les plus courantes (État civil, affaires militaires ou scolaires, aide sociale, élections, impôts, etc.). On le trouve à rez-de-chaussée, indifféremment inclus dans le hall d'entrée ou mitoyen de celui-ci mais, toujours, distingué de l'escalier d'honneur, monumental à nouveau. Cette séparation des « genres » (administratif et symbolique) était amorcée, mais non entérinée, dans les années 60 (l'hôtel de ville d'Antony est formé de deux parties assemblées en T, l'une dédiée au politique, l'autre à l'administratif, chacune a son entrée; à Villeneuve, l'entrée noble n'existe que pour les grandes occasions, en toute autre circonstance l'accès à l'édifice se fait sur les côtés, l'on débouche alors dans le dos de l'escalier d'honneur, sur les bureaux

### Brève à lire

Hauts-de-Seine 1945-1995 :

trois vagues constructrices

Plate! La scène départementale fut d'abord morne. Depuis la fin de la guerre jusqu'aux années 60, nous n'y repérons nulle mairie nouvelle. Une première vague de réalisations émerge entre 1964 et 1968 avec la construction des mairies de Villeneuve-la-Garenne (1964) et d'Antony (1968), l'extension des mairies de Meudon (1966) de Saint-Cloud (1964) et Vaucresson (1965 et 1968). La seconde vague est à son apogée dans la seconde moitié des années 70 : extension de la mairie de Fontenay (1977 et 1979), mairies de la Garenne-Colombes en 1971, Nanterre en 1973, Malakoff en 1976, Châtenay-Malabry en 1977, Rueil et Gennevilliers en 1978 comme le centre administratif de Vanves, Bagneux en 1979. La troisième vague enfin est récente, et dense. Elle voit éclore six projets entre 1991 et 1995 : le centre administratif d'Issy-les-Moulineaux, l'extension des mairies de Villeneuve-la-Garenne, Malakoff et Châtenay-Malabry, la restauration-extension de la mairie ancienne d'Issy et l'aménagement du parvis de la mairie de Clichy. Entre les deux, l'on bâtissait la mairie de Courbevoie (1983), l'on agrandissait la mairie de Garches (1986), celles de Chaville (1983) et de Saint-Cloud (1985) et l'on en ravailait d'autres (Levallois-Perret, Clichy...).

*Ci-contre de haut en bas :*

*Patio intérieur, mairie de Malakoff.*

*Hall de la mairie de Bagneux.*

11. S'il est possible d'apparenter le parvis de la mairie de Gennevilliers à un perron, tribune publique ou balcon municipal, parce qu'une envolée de marches y conduit tout droit depuis l'avenue Gabriel Péri en léger contre-bas; l'accès difficile au parvis de la mairie de Nanterre et sa situation urbaine (un côté en bordure de voie semi-rapide et un autre dominant une petite rue résidentielle) le font appartenir à la mairie pleinement, mais à la ville non.

12. Les mairies de Rueil et de Malakoff, qui sont de la fin de la décennie, échappent partiellement à cette tendance, nous les rencontrerons plus loin. Celle tout à fait atypique de Bagneux, qui s'est installée dans un bâtiment standardisé d'ateliers industriels, sans modification extérieure, y échappe complètement. Il serait certainement intéressant d'analyser les raisons qui conduisirent la mairie à investir ce site de mémoire ouvrière.

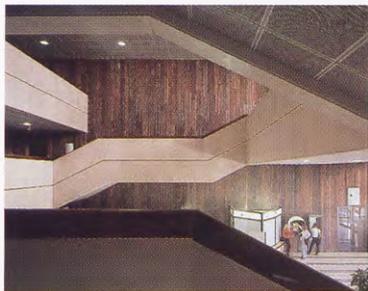
13. L'épure pyramidale de la mairie de Nanterre, comme un nouveau blason, constitue l'emblème de la municipalité. On la retrouve à titre signalétique sur le papier à lettre de la mairie, sur les indicateurs routiers...

14. Un atrium clos surplombe, dans la mairie de Villeneuve-la-Garenne (1965), l'escalier d'honneur derrière lequel se trouvent les bureaux des « questions quotidiennes » (État civil, affaires militaires, écoles...).





## Brèves à lire



### Le rêve de l'escalier

L'escalier d'apparat de la mairie de Nanterre, solide et sobre, paraissant taillé dans l'épaisseur des murs, se développe en galerie le long des parois d'un patio minéral auquel il confère un air de coquillage géant. Il permet de reformuler la « sacralité » de l'entrée en mairie mais aussi, ses paliers formant tribune, de théâtraliser la scène de l'accueil, ses hôtes, ses mariés, ses coursiers...

### Janus rueillois

Deux bâtiments bordent une place jardinée. Ce sont la nouvelle mairie (1978, architecte : Arnaud de Sacy), centre de services administratifs et techniques et siège de l'institution municipale, et l'ancienne (1869), un Janus de briques dont la similitude des façades avant et arrière a permis de la réorienter et d'installer le nouvel hôtel de ville dans ce qui fut son dos (là où la ville se développait), sans lui tourner le dos. À la carte ! L'effet est saisissant. Selon que l'on aborde cette place municipale par la rue Paul Vaillant-Couturier ou par le boulevard du Maréchal Foch, c'est l'une ou l'autre de ces deux mairies d'âges décroissant et de dimensions croissantes qui accueillent le passant dans ce qui semble deux villes d'âges différents ! L'ancienne mairie est devenue musée municipal mais il est intéressant de noter que c'est toujours elle qui détient les clés de la conscience communautaire (elle arbore les drapeaux de la Nation dans les grandes occasions) et de l'imaginaire (l'on continue de s'y marier !). L'autre, aux façades de verre fumé, assume pleinement son identité administrative.

*Ci-contre :*

*Hôtel de ville de Nanterre, parvis et salle des mariages.*

15. Elle est néanmoins représentative d'une tendance architecturale en quête d'« humanité », peu représentée par les mairies des Hauts-de-Seine mais bien vivante dans les années 70.

des affaires courantes). Cette séparation fait la règle dans les années 70. Elle est radicale à Gennevilliers par exemple (1978, architectes : Georges, Jacqueline et Jacques Auzolle) où l'escalier d'apparat est enclos derrière une « cage » de verre entre bibliothèque et hall des services. On ne le franchit pas pour atteindre la salle des guichets. Cette configuration est emblématique d'une disjonction nette entre l'ordre administratif et l'ordre cérémonial dont la conjugaison conduisait à l'inverse, dans les années 30, à une magnification mutuelle, plaçant l'usager qui pénètre dans la mairie au centre d'un dispositif majestueux et polysémique. La séparation est maintenue, mais plus douce, dans le cas d'une traversée du hall d'honneur préalable à l'atteinte des guichets comme à Nanterre (1973, architectes : Jean Darras et Yves Bedon). D'autres mairies interpréteront la polysémie du hall des années 30 : moins soumise à la stricte séparation des fonctions, la petite mairie de Malakoff (1976, architecte : Serge Lana) se mettra en scène elle-même sans escalier fastueux, sans hall des guichets, mais grâce à un patio sous verrière qui, la transperçant toute hauteur, fait office de jardin « tropical » autour duquel s'enroulent les coursives des services. Mais celle-ci est d'une architecture singulière comparée à celle de ses contemporaines, posée à même le niveau de la ville, toute d'humilité si ce n'était le parvis imposant qui s'étend à ses pieds...

### Retour à rez-de-chaussée

Elle est basse, de briques rouges, son implantation relève d'une logique parcellaire rare à l'époque, ses dimensions sont fidèles à celles régnant alentours, la rigueur de ses contours est perturbée de décrochés ; en regard de ses contemporaines, elle est anti-monumentale<sup>15</sup>. La mairie de Malakoff est cependant venue clore, place du 11 Novembre, un îlot inachevé formé par la bibliothèque et le théâtre de la ville construits peu avant. Le flanc de la

place perpendiculaire au théâtre est occupé par un marché municipal couvert tandis que sur les deux autres côtés circulent les automobiles et s'alignent écoles, cafés, maisons et commerces d'implantation plus ancienne. Bien qu'elle adopte fortement le caractère institutionnel du parvis municipal, cette place est traditionnelle dans sa configuration urbaine et dans le croisement des activités publiques, des pérégrinations et des projets individuels qu'elle permet. Si les desseins urbains et politiques sont un peu différents de ceux de Malakoff, l'autorité municipale s'est cependant installée de façon semblable à Rueil : à rez-de-chaussée. Cette configuration urbaine marque la fin du parvis communal concentré et fier. Elle amorce par ailleurs le « retour à la ville » effectué par l'architecture et l'urbanisme des années 80-90 en la manière d'une plus grande adhésion aux formes urbaines de la ville existante. Est-ce un hasard ? Les extensions ont la primeur. On ne construira plus dans les Hauts-de-Seine de mairies « intégrales ». Même la mairie de Courbevoie (1983, architecte : Gambert), voulue comme telle, s'apparente davantage à un prolongement de l'ancienne. Sa façade principale respecte l'orientation de l'ancienne mairie (1858). Elle se tient en retrait vis-à-vis d'elle et respecte sa hauteur. Cette façade clôt, sur son petit côté, un bâtiment linéaire qui s'étire perpendiculairement à la « mairie-mère » où, toujours... l'élu continue d'unir les époux.

### 1980-1995, La maintenance de l'héritage...

La vieille salle des mariages de Courbevoie est classée à l'inventaire des Monuments Historiques ; la raison serait suffisante à comprendre qu'elle soit maintenue dans ses fonctions, mais elle n'est pas la seule où, malgré l'édification d'une nouvelle mairie, l'on maintienne le rituel... Désormais, quelles que soient les nouveautés construites : dans les mairies anciennes l'on per-

pétue le cérémoniel... Le fait est symptomatique, pour ces quinze dernières années, de l'évolution architecturale de l'institution municipale repérable dans le département des Hauts-de-Seine et du poids symbolique accordé par notre époque au passé (un peu lointain) et à ses moindres manifestations bâties, « comme si celles-ci parlaient à nos contemporains de ce qu'ils sont en leur montrant ce qu'ils ne sont plus » disait Marc Augé<sup>16</sup> à propos du goût du public pour les formes anciennes.

En combien de villes l'on ravale à l'extérieur, l'on restaure à l'intérieur, à moins que l'on agrandisse... à l'identique. Il n'est plus question d'éclipser l'édifice hérité des siècles passés, au contraire. Il est entretenu en façade (Clichy, Levallois, Issy...). Il est reproduit (Garches). Il est augmenté de façon invisible (Levallois). Il est souligné (Clichy). Son décor, quand il a souffert, est restauré. Son faste, quand il a disparu, est reconstitué ou remis à jour (Issy-les-Moulineaux).

À l'heure des incertitudes politiques et sociales, la mairie héritée du passé détient sans doute, comme telle, les clés symboliques du « local » à la poursuite duquel chaque commune se trouve, éperdument ; y compris dans une conurbation sans fins ni débuts apparents comme la couronne parisienne.

Cette tendance à la « conservation » entre en résonance, de façon inattendue, avec les spéculations urbaines de la fin des années 70 dont nous sommes encore aujourd'hui les continuateurs. À la suite des réflexions et des expérimentations entamées alors en réaction aux manières de faire et de penser l'urbain — aveugles à la ville ancienne — qui prévalaient depuis la fin de la guerre, l'architecture des années 80 part en quête des modes de formation de cette ville héritée du temps. Celle-ci n'est plus appréhendée comme un obstacle à éliminer ou à éviter mais comme une « leçon » à déchiffrer. On découvre alors sa mobilité (la ville est en perpétuel changement), ses vertus assimilatrices et ses

capacités de sédimentation ; la ville ancienne est faite de différences, mais différences respectueuses de la « forme urbaine » (les gabarits, les modes d'implantations des bâtiments, les réseaux...). Avant de déboucher sur cet avatar qu'est la notion tiroir d'« intégration » ou d'« insertion urbaine », dont chacun s'est emparé la comprenant comme il le voulait bien, la voie ouvrait sur la possibilité d'incorporer sans heurt avec le tissu urbain existant, des édifices singuliers, d'expressions contemporaines.

De cet enseignement, aujourd'hui « lointain », tiennent en partie quatre mairies qui, elles, portent trace extérieurement de l'architecture de leur époque : les années 90. Mais est-ce un hasard ? À chaque fois il s'agit d'une extension ; dans chaque cas il s'est agi d'intervenir sur un bâtiment issu du xx<sup>e</sup> siècle ; l'on est moins timoré vis-à-vis d'eux que de leurs aînés...

#### Autonomies et dépendances

Ces quatre extensions virent le jour entre 1990 et 1995. Rue du Général Leclerc, face à la mairie ancienne, la ville d'Issy a transformé en centre administratif un immeuble de bureaux de l'ANPE (1991, architecte : Francis Breittmann). Un alter ego qui la joute est venu augmenter les capacités d'accueil et de travail de l'hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne (1993, architectes : Bernard Simon et Pascal Guerrier). À Malakoff, au quatrième coin de l'îlot occupé par la mairie, la bibliothèque et le théâtre municipaux, un petit bâtiment de bureaux est venu se poser (1994, architecte : Serge Lana). À Châtenay enfin, campé sur le flanc gauche la mairie, un bâtiment refermant commissariat et services municipaux vient enclorre sur l'un de ses côtés le « perron » municipal (1995, architectes : Jean-François Guffroy, Jean-Luc Hesters et Jean-Marc Lefebvre).

Venant ici s'aligner à la chaussée, là obstruer un creux, elles s'ordonnent au réseau viaire et parfois le

#### Brève à lire

##### Retour sur le passé

Les temps actuels sont marqués pour partie par la préservation dans leurs formes et dans leurs fonctions des édifices hérités du passé. Il sont ravalés (à Clichy, à Levallois, à Issy...) ou reproduits (la mairie de Garches, comme plus tard celle d'Issy, est amplement élargie en 1986 dans un style absolument soumis et conforme à celui du bâtiment originel). Ils sont augmentés sans en avoir l'air (la mairie de la Levallois s'agrandit en sous-sol en 1983) ou mis en valeur (la mairie de Clichy, en 1995, réaménagement en jardin le parking qui siégeait sur la place de l'hôtel de ville). Leurs décors sont restaurés (les peintures levalloisiennes sont ravivées en 1983), leur mobilier reconstitué (après incendie, l'escalier et les salons d'honneur sont refaits à l'identique en 1987). Leur faste, quand il avait disparu, est rétabli (après le déménagement complet des services municipaux, la mairie d'Issy est entièrement restructurée ; les intérieurs bourgeois de la demeure qu'elle fut sont en partie reconstitués).

De haut en bas et de gauche à droite :

Malakoff, façade principale.

Malakoff, façade latérale.

Bagneux, entrée.

Châtenay-Malabry, entrée.

Châtenay-Malabry, extension.

Antony, façade principale.

16. Marc Augé (se référant à Pierre Nora) in *Non-lieux: Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, La librairie du xx<sup>e</sup> siècle, 1992.



réordonnent. Bien qu'elles se tiennent toutes proches de la mairie à agrandir, les quatre extensions sont d'implantation et de styles autonomes. Sauf le cas particulier d'Issy, juste une « faille » les sépare; une passerelle les relie en aérien, les sous-sols en souterrain. Leurs gabarits se répondent en écho. Elles ne sont pas toujours nommées. Elles forment un fragment de la maison communale; au résultat les deux édifices sont distincts et conjoints à la fois. Dans sa dualité visible et dans la relation symbiotique des deux parties, l'hôtel de ville nouveau, né de l'élargissement, reflète une réunion... un mariage.

La démarcation des deux parties œuvre dans la plupart des cas au service d'une représentation de la partition des fonctions. Mais les ambitions qui ont présidé aux agrandissements sont de natures différentes. Parallèlement, deux logiques président à l'extension des mairies: celle de la simple augmentation (Malakoff, Châtenay) ou celle de la réorganisation (Villeneuve, Issy). Ainsi à Malakoff, où l'extension n'a d'autre visée que l'accroissement de la surface des bureaux municipaux, la démarcation n'est pas à l'ordre du jour. Du reste, cette extension est la seule à ne pas être visible en même temps que la « mairie-mère » mais déclinant en toute modestie sa brique et son cubique, elle est de celles qui aspirent à lui être affiliées « textuellement ».

À l'inverse, Villeneuve et Issy, chacune à leur façon, ont exploité la différence pour rendre perceptible la redistribution fonctionnelle et symbolique de la mairie: d'un côté les services et l'accueil quotidien du public, de l'autre le politique et le cérémoniel.

### **De nouveaux « êtres » en devenir ?**

La « faille » de Châtenay, dilatée, tient à distance les deux édifices; chacun d'eux conserve sa propre orientation et un accès nettement

individualisé sur le parvis remodelé. Si ce n'était la substance des activités qu'il regroupe, l'on se trouverait face à un parvis emprunté aux années 70; mais à Châtenay ou ailleurs, point de monumentalité ostentatoire, guère de prétentions humanistes. La mairie redevient mairie, au sens « simple »: siège du pouvoir municipal et de ses attributions régulières. La monumentalité civique s'est-elle effacée devant l'évidence de la fonction?

À l'heure des incertitudes politiques et sociales... les nouveaux édifices ne masquent pas leur altérité. Ils admettent la réalité telle qu'elle est; malgré leurs défauts, on ne cherche pas à cacher ni à « revamper » les mairies à agrandir ni leurs environs. L'on se conforme aux dimensionnements réglés par eux. L'on joue du classicisme et d'une modernité de bon ton (pierre agrafée mais toiture d'aluminium vert d'eau en forme d'aile d'avion à Châtenay). Les teintes dominantes sont claires. L'on affiche intelligibilité et simplicité de l'ensemble. Les nouveaux édifices reflètent une monumentalité institutionnelle affable. L'on vitre les façades. Ils sont perméables à leur milieu, ils sont redevables à leur époque de son esthétique et de ses matériaux, on leur demande d'être médiateurs au service des relations quotidiennes entre administrés et administrations. Alors le hall persiste et la porte revient! Comme trente ans plus tôt elle détient les clés du caractère public de l'édifice. Comme soixante ans avant, elle débouche sur un hall dont la générosité, sinon l'organisation, renvoie à la largeur et/ou à la proximité du service municipal. Pourtant, comme vingt ans en arrière, elle ouvre sur les services et n'est pas confondue avec l'entrée des cérémonies.

Les extensions des années 90 témoignent d'une paix relative des mairies avec elles-mêmes. Elles connaissent leur identité multiple, ont réappris à l'appriivoiser et à composer avec elle. Mais toujours, cette identité est fractionnée. Est-ce un biais qui tient à la nature même de notre corpus fait d'exten-

## **Brèves à lire**

### **La petite grande mairie de La Garenne-Colombes**

La mairie de La Garenne-Colombes (1971, architectes: Jacques Morel et Michel Homberg) marque le passage d'une époque à une autre. Comme celles des années 1960, elle est petite mais elle aspire à être grande et repérable comme celles des années 1970. En témoigne sa tourette de bureaux de 14 mètres de côtés, doublée de pâte de verre, dominant de cinq étages un modeste corps de bâtiment formant socle sur deux niveaux. Pourtant elle est à peine rendue perceptible dans la continuité arborée du boulevard de la République par un bosquet d'essences distinctes derrière lequel se cache sa porte. Un léger retrait, fonctionnel, laisse place en façade d'entrée à une petite aire de dégagement automobile tandis que, côté jardin, la terrasse latérale attenante à la salle des mariages assume un rôle cérémoniel, le même que celui tenu par l'imposante volée de marches conduisant au perron des mairies de la III<sup>e</sup> République; le lieu même où l'on photographie la noce! Un rôle que ne remplissent plus les quatre ou cinq marches qui conduisent dans l'édifice depuis la fin de la guerre. Un rôle que réactualiseront les années 1970.

### **Des mairies aux visages administratifs, mais changeants**

Trois vagues de mairies ont déferlé sur le département des Hauts-de-Seine entre 1945 et 1995. La première déposait de petits bâtiments d'essence domestique dans de petites villes (Villeneuve, Antony), tandis que la seconde élevait des édifices monumentaux, de dimensions imposantes, à visée « communautaire » dans des villes souvent plus peuplées (Nanterre, Gennevilliers). La première vague produisait des édifices relativement semblables, la seconde tendait à l'éclectisme. La caractéristique principale, et paradoxale, de la troisième vague est d'être à la fois eclectique (dans la nature des travaux entrepris comme dans les formes produites) mais profondément « dépendante » et peu monumentale (Courbevoie, Garches, Issy, Châtenay...). D'une part, elle restaure et entretient la « tradition », d'autre part elle tente de faire savoir aux citoyens la proximité de l'institution municipale.

sions uniquement, d'augmentations, de morceaux ou s'agit-il d'une tendance lourde (continué depuis les années 70)? La façon dont ces extensions sont mises en œuvre nous donne à voir chacun des visages de l'institution municipale, l'un tertiaire, l'autre public, le troisième politique et le dernier cérémoniel. Mais ils sont divisés, déclinés par paire le plus souvent, les deux premiers et les deux derniers allant ensemble. À Villeneuve pourtant, dans le miroir qu'elle organise, la « faille » qui sépare les deux édifices exploite la dichotomie des identités et la résolve. Les entrées publique et institutionnelle prennent position face à face sous la protection de la passerelle raccordant les deux bâtiments. Cette « échancrure » forme une cinquième pièce au puzzle identitaire, une troisième au « mécano » architectural, une pièce de liaison : la porte des portes...

L'édifice public est composite semble nous dire l'époque. Il est le résultat d'un arrangement parmi d'autres possibles. Il est combinaison d'identités. Il est doté de plusieurs « êtres » éventuels, plusieurs lignes de vie profilent son existence.

Verra-t-on dans le futur se développer à son égard une logique de division? « Il est vrai que la notion même de « public » connaît une évolution dont le terme est loin d'être défini notait Marie-Christine Lories en 1992<sup>17</sup>. Peut-être assiste-t-on à sa fragmentation en entités plus autonomes, chacune dotée de rôles et de potentiels architecturaux originaux. »

LAURE WAAST

*Hôtel de ville de  
la Garenne-Colombes.*

17. *Architectures publiques*, Éditorial, Techniques et Architecture, n° 400, janvier-février 1992.





# De la mairie-école aux réalisations récentes Monographies

**Non exhaustives, les analyses suivantes, menées de façon monographique, ont avant tout valeur illustrative.**

**L'évolution du bâtiment mairie sera ainsi saisie non systématiquement, mais dans ses temps forts et ses caractéristiques principales.**

---

**A**ux origines on trouve la mairie-école, commencement flou, incertain encore de sa fonction à venir, puisque, le plus souvent, on la pense mixte. Et commencement informel aussi, en termes architecturaux. Ce n'est que peu à peu, on le verra, que le bâtiment accumulera les signes et emblèmes du pouvoir.

Menée jusqu'à nos jours, l'enquête est éclairante, et tout particulièrement sur le débat forme/fonction. Lieu de pouvoir, manifesté jadis par sa force de contrainte ou sa pérennité, la mairie se transforme ces dernières années en pool de services.

Au sens noble. « Service public » : en fait, au service du public. Et cette efflorescence de fonctions nouvelles va produire un paradoxe. Afin de « débrouiller » ce qui appartient au service, dans sa modernité, et ce qui ressortit, depuis près de deux siècles, des attributs traditionnels de la République, le bâtiment va se dédoubler : d'une part le « centre administratif », de l'autre la « mairie », effectuant ainsi une sorte de retour inattendu aux sources. Complexité d'un système, d'où les approches, multiples. Ainsi pourra-t-on observer tour à tour la place du bâtiment dans le système urbain, les partitions de fonctions, l'apogée d'un mouvement architectural, ou bien encore les subtilités de la réappropriation.

*Centre administratif d'Asnières:  
bas-relief réalisé en 1933 par  
le sculpteur René Colamarini,  
il représente les neuf muses.*

## Asnières

### Éclectisme et pragmatisme

C'est en 1875 que la commune d'Asnières acquit l'emplacement où se dresse aujourd'hui l'hôtel de ville, occupé alors par une de ces maisons de plaisance, comme il s'en édifia plusieurs dans le village au XVIII<sup>e</sup> siècle pour de riches parisiens, et dont l'essentiel de l'agrément résidait dans les vastes jardins dont les plans de l'époque nous conservent le souvenir. Celui de la propriété achetée par la commune subsiste en partie, formant l'actuel square de l'Hôtel de ville, tandis que le surplus a vu l'implantation d'autres édifices publics : le groupe scolaire du Centre, le gymnase Paul et René Colas, et l'hôtel des postes. La maison de maître qui bordait la rue Saint-Denis (actuelle rue Pierre Brossolette) fut quant à elle aménagée pour accueillir les

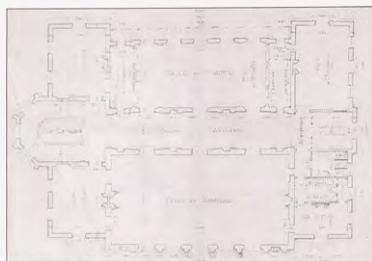
services municipaux, mais les lieux s'y prêtaient mal, et la forte croissance que connaît Asnières durant les débuts de la III<sup>e</sup> République (6 000 habitants en 1872, 24 000 en 1896) rend de toutes les manières nécessaire l'édification d'un hôtel de ville, tandis que les finances municipales, bénéficiant de cette croissance, permettent de concevoir un projet ambitieux.

Le concours est lancé en avril 1895, et le jury rend son verdict en août : le lauréat est un jeune architecte de 33 ans, Emmanuel Garnier, qui décroche là son premier grand chantier. Sans lien de parenté avec l'architecte de l'opéra de Paris, ce méridional originaire de Nîmes est un pur produit de l'école des Beaux-Arts, dont l'influence sur la formation du goût en matière



architecturale est alors considérable. De là vient assurément l'air de famille que l'hôtel de ville d'Asnières partage avec ses voisins des grosses communes de la banlieue, mais aussi avec les mairies des arrondissements parisiens. Pour tous ces édifices, l'influence de l'école des Beaux-Arts se traduit par l'éclectisme des formes, majestueuses avant tout, allié au pragmatisme des aménagements intérieurs afin de répondre aux fonctions multiples d'un hôtel de ville.

Les travaux de construction se déroulèrent rapidement puisque la première pierre fut posée en octobre 1897 tandis que l'inauguration se déroula deux ans plus tard exactement, les deux années figurant sur des cartouches encadrant le premier étage de la façade principale.



Plan du 1<sup>er</sup> étage dressé par l'architecte en 1895.

Ci-contre :  
Salle du conseil.





La galerie précédant la salle des mariages porte quant à elle la date 1898, mais le décor ne fut mis en place que dans les premières années du *xx<sup>e</sup>* siècle, comme en témoignent les dates de 1903 sur les peintures murales de la salle des mariages, et de 1904 au plafond peint surmontant la cage d'escalier. L'aspect général, aussi bien extérieur qu'intérieur de ce bâtiment quasi centenaire est resté presque inchangé depuis sa construction, des travaux de restauration menés dans les années 1980 ayant même permis de rendre au hall d'entrée, précédemment divisé par des cloisons en bois, ses volumes originels. Cet air de jeunesse qu'il a su conserver est un témoignage de la qualité des matériaux employés, ainsi que de l'art de ses bâtisseurs, ce qui est

encore un trait commun de l'architecture édilitaire de la *III<sup>e</sup>* République, malheureusement quelque peu perdu aujourd'hui.

L'habileté de l'architecte est d'avoir su répondre à la double fonction que l'on attendait alors de tout hôtel de ville : être un lieu de représentation célébrant la richesse de la cité, pour accueillir mariages et cérémonies officielles, mais aussi un lieu de travail, destiné à héberger quotidiennement les services municipaux, auxquels s'ajoutait alors la Justice de paix. La première fonction réclame des espaces à l'aspect solennel, tant par leurs dimensions que par leur décor, tandis que la seconde ne réclame qu'une distribution fonctionnelle de bureaux juxtaposés. Pour que les deux puissent cohabiter, Emma-

nuel Garnier a masqué trois niveaux intermédiaires derrière les deux niveaux majeurs. Ces niveaux de services sont constitués par un étage de soubassement (aujourd'hui rez-de-jardin), dissimulé sur l'avant par un perron de dimensions imposantes, un entresol prenant lui aussi jour sur les seules faces arrière et latérales, enfin un étage de combles éclairé par des lucarnes. Deux escaliers de service desservent ces niveaux, tandis que l'escalier d'honneur, au lieu d'être au centre du bâtiment, se trouve rejeté sur le côté droit, où il forme une légère saillie : c'est là la principale originalité du plan de Garnier, qui permet de ménager à la salle des délibérations une place de choix, au centre de la façade sur jardin. La solennité du lieu ne se limite pas



*Ci-dessus :*  
*Salle des mariages.*

*Ci-contre :*  
*Salle du conseil, buste de Marianne.*



aux espaces de réception ménagés dans le plan de l'édifice ; elle se manifeste aussi par sa mise en scène dans l'environnement urbain, à laquelle concourent son isolement au milieu d'un espace dégagé, et sa monumentalité qui tient à la fois de l'usage exclusif de la pierre de taille, de l'implantation en avant de la façade d'un haut escalier faisant l'effet d'un socle, enfin de l'économie avec laquelle est distribué le décor des façades, limité aux agrafes des baies, aux pots à feu surmontant la tourelle d'escalier, et aux blasons des villes d'Asnières, de Paris et de Saint-Denis encadrant la façade principale. Dans cet esprit, le couronnement de l'édifice par un campanile ne répond pas à une fonction décorative qui pourrait paraître superfétatoire. Il est

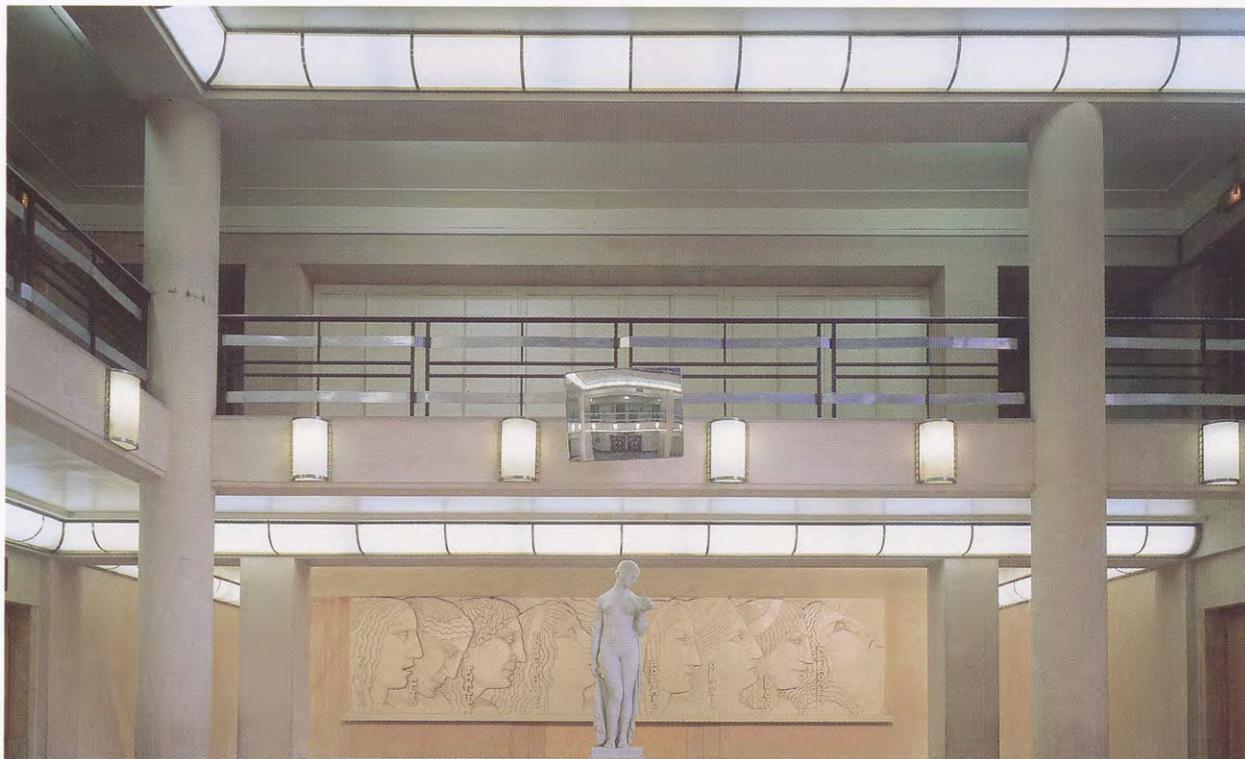
bien plutôt à la fois le lointain rappel des beffrois médiévaux (et le symbole des libertés communales qui y étaient associées) et le point de structuration d'un paysage urbain en quête de centralité, tirailé qu'il se trouve entre un noyau ancien au nord, autour de l'église Sainte-Geneviève, et le nouveau quartier né au sud, à partir de la station de chemin de fer.

Le décor intérieur contribue lui aussi à manifester la solennité du temple laïc qu'est l'hôtel de ville, en même temps que la diversité des techniques mises en œuvre montre le haut degré de perfection des arts et des arts appliqués au tournant du siècle : ferronnerie pour les portes d'entrée et la rampe d'escalier, mosaïque pour le dallage du hall, sculptures en stuc de la salle

des mariages, bronze d'art pour ses lustres et bras de lumière. Tandis que les peintures murales de la salle du conseil sont réalisées au pochoir directement sur l'enduit, celles de la salle des mariages sont peintes sur des toiles marouflées. Seul le vitrail est absent du décor, encore qu'un dessin conservé dans les archives de la mairie montre qu'il en était prévu pour les baies éclairant la cage d'escalier. Le mobilier, en noyer, de la salle des mariages est une libre interprétation des styles de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, qu'il conviendrait bien ici de rebaptiser « style mairie ». C'est au demeurant l'ensemble du décor de la salle des mariages qui mérite cette appellation, tant les références stylistiques y sont diverses tout en parvenant à se

*Le centre administratif (1935).*





fondre en un ensemble harmonieux : au lourd plafond de stuc encadrant une toile signée Henri Courselles-Dumont, dont le sujet mythologique « Le Temps et la Loi couronnant l'union conjugale » est d'exécution académique assez froide répondent les paysages des environs d'Asnières ornant les murs. Sujet imposé, de préférence à une allégorie des activités asniéroises, autre poncif en vogue, par le concours qui fut remporté par le peintre Henri Bouvet, ils montrent les bords de Seine, avec ses péniches, ses ombrages et ses promeneurs, sans oublier une scène de noces, pour rappeler le lieu dans lequel on se trouve, le tout baignant dans une douce lumière qui a subi l'influence de l'impressionnisme. L'expression mutine de la Marianne

de Paul Chevré est sans doute l'élément le plus réjouissant de ce décor, tandis que les abat-jour des lumières d'applique aux couleurs irisées et aux formes évoquant des corolles de fleurs constituent la seule note Art Nouveau de l'ensemble.

Après la Grande Guerre l'édifice construit un quart de siècle plus tôt se révèle à nouveau insuffisant pour abriter des services en plein développement. La municipalité jette alors son dévolu sur des terrains vides au nord de la place de l'Hôtel de ville, et confie aux architectes communaux Chevallier et Launay le soin d'y édifier un complexe administratif. Il ne s'agit pas de bâtir un nouvel hôtel de ville, car si le style de l'ancien est passé de mode, le sens de l'économie interdit de le

détruire, et l'on voit mal quelle autre affectation lui donner. Le nouveau bâtiment, édifié de 1933 à 1935, n'est donc qu'une annexe, dont la fonction se précise en cours d'élaboration du projet : désigné dans un premier temps de manière neutre comme « édifice municipal pour services publics », il devient après son achèvement « centre administratif et social », montrant par là un infléchissement du programme initial. C'est qu'à côté des services qui ont émigré de l'hôtel de ville (perception, Justice de paix, archives), les activités culturelles et sportives occupent la plus grande place, montrant la place croissante du social dans la politique municipale : gymnase, stand de tir, bibliothèque (curieusement reléguée en sous-sol), salles de

*Palier du centre administratif,  
bas-relief de 1933 destiné  
à l'origine au mur de scène  
de la grande salle de spectacle.*

réunion pour les associations, mais surtout deux salles de spectacle précédées d'un vaste foyer dominant à la ville d'Asnières le théâtre municipal que réclame l'importance de sa population. Édifié en béton armé recouvert extérieurement de plaques de pierre, le centre administratif et social tente cependant de s'accorder à l'hôtel de ville voisin par son comble brisé recouvert d'ardoise et percé de lucarnes en œil-de-bœuf.

XAVIER DE MASSARY

*Vue de la mairie depuis le centre administratif.*



## Bois-Colombes

### Brique rouge et cuivre vert

La commune de Bois-Colombes, créée en 1896, fête cette année son centenaire. Sa première municipalité s'était installée dans un pavillon d'habitation de la rue des Aubépines. En 1930 le bâtiment est vétuste et inadapté pour une commune de 28 000 habitants. Plutôt que de choisir un architecte sur des critères qu'elle a du mal à définir, la municipalité préfère se fier à un mode de sélection qui a fait ses preuves et lui paraît offrir un choix plus étendu avec une certitude de qualité : elle ouvre un concours en 1933.

Le choix des personnalités entrant dans la composition du jury fait l'objet de toutes les attentions des élus ; il s'agit de s'entourer de toutes les compétences et garanties nécessaires, avec un bon équilibre du nombre des représentants des par-

ties intéressées. Ils optent pour un jury composé de cinq architectes « jouissant d'une haute réputation qui sauront faire la preuve que le bon goût est toujours l'apanage de la France », de quatre délégués du conseil municipal représentant la commune et de deux fonctionnaires municipaux pour tenir compte de l'avis indispensable des utilisateurs. L'administration préfectorale est représentée par l'architecte Bernier contrôleur des travaux des communes à la préfecture de la Seine. Il a été fait appel aux différentes sociétés et organisations d'architectes garantes des compétences à une époque où la profession n'est pas réglementée. Barilliet appartient à la Société nationale des architectes de France, la Société des architectes diplômés par le gouver-



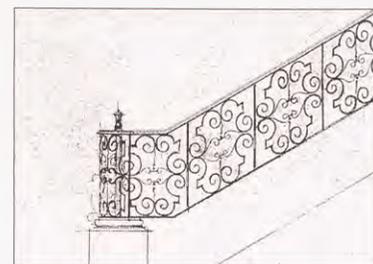
nement a délégué Gabriel Héraud, la Société centrale a désigné pour la représenter René Patouillard-Demoriane. L'architecte Prost est nommé par les concurrents.

Le concours remporte auprès de la profession un grand succès, quarante-sept concurrents sont inscrits. On relève parmi eux des grands noms de l'architecture comme celui de Charles Abella ou de Jean-Charles Moreux, et d'autres qui feront parler d'eux en 1937 à l'Exposition universelle. Certains de ces architectes viennent de loin, Arras, Lyon, Le Touquet-Paris-Plage, la plupart sont domiciliés à Paris ou dans les communes environnantes. Moutier et Martin ou Henri Varnier sont des architectes de la commune. Le 28 juin 1933 les lauréats, Georges Bovet et Émile Berthelot sont désignés. Ils



*Ci-dessus :  
Photo de la maquette, façade arrière.*

*Ci-contre :  
Dessins des ferronneries d'art par  
H. Pelletier, 1936; porte d'entrée  
et escalier d'honneur.*





sont diplômés par le gouvernement, lauréats de l'Institut de France et du Salon des artistes français, et Georges Bovet est grand prix de Rome.

Le projet retenu rejoint la doctrine officielle de la reconstruction après la Première Guerre mondiale, celle d'un retour à une culture traditionnelle qui trouve sa consécration au centre régional de l'Exposition universelle de 1937. Doctrines et recueils de modèles ne concernent alors que les petites agglomérations rurales et le parti pris est ici celui de leur application mais dans le domaine urbain. Un article contemporain (dactylographié et annoté, conservé aux archives municipales, probablement destiné à servir de support à un discours d'inauguration) décrit l'édifice comme appartenant à un « style de transition

entre Louis XIII et Louis XIV. Du Louis XIII l'association brique et pierre comme on les voit dans les maisons voisines du Pont-Neuf ou sur la place des Vosges, du Louis XIV, la noble ordonnance des hautes baies (...) surmontées d'un fronton triangulaire. Le campanile à plus de 50 mètres dans l'angle gauche (...) marquera l'intersection de la façade et du prolongement de l'axe de la place (...). Ce genre d'édifice est du meilleur goût à la française, du style de l'Île-de-France. » Par rapport au projet initial, deux modifications sont notables : la suppression du bas-relief dans le fronton et les modifications apportées dans l'élévation du beffroi.

L'édifice réalisé présente une curieuse silhouette asymétrique sur la place. La grande façade en

brique rouge à deux niveaux – arcades en rez-de-chaussée, hautes fenêtres à fronton à l'étage – est surmontée d'un fronton et d'un attique démesuré. Une tour qui reprend la même élévation lui est accolée. Son toit en cuivre patiné, à l'impériale aux pans coupés, est surmonté d'un campanile formé d'un tambour rythmé de colonnes doriques jumelées portant entablement, couronné d'un toit à côtes et à ressauts. Le corps de bâtiment dont la façade s'inscrit dans les courants à la mode de l'entre-deux-guerres, à la fois régionaliste et néoclassique, n'a rien de surprenant. Mais il s'oppose au traitement complètement atypique – il n'entre ni dans la tradition locale, ni dans la tradition historique, ni dans les courants à la mode – de la toiture

*Le traitement atypique de la toiture du beffroi dérive directement des clochers des églises baroques italiennes.*







du beffroi qui dérive directement des clochers des églises baroques italiennes. Cette juxtaposition et ce mélange des styles, chimère architecturale séduisante et déconcertante, ne laissent pas indifférent.

La décoration picturale de la salle des mariages est confiée à Georges Lecaron en 1937 par le ministère de l'Éducation nationale. L'artiste représente sur le thème des âges de la vie et des joies du mariage le bonheur de vivre de la population sur la place de la République, devant son hôtel de ville – brique rouge et cuivre vert du beffroi – dans un jeu de miroir surréaliste. L'artiste met en scène une partie des projets d'aménagement de la place, confiés à l'architecte paysagiste Bouhana, avec le grand bassin dans lequel l'hôtel de ville est destiné à se mirer.

*Ci-contre :*

*La salle des mariages, peinture de Georges Lecaron, 1937.*

*Ci-dessus :*

*Emploi du bois pour le salon.*

À l'autre extrémité de la place le théâtre de verdure prévu n'est pas représenté ; il devait offrir en toile de fond l'accord des couleurs complémentaires de l'édifice municipal mais il n'a jamais été réalisé.

Quand la municipalité prend possession des lieux, entre 1937 et 1938, les aménagements intérieurs ne sont pas terminés. Les travaux ont pris du retard et la commune confrontée aux grèves, à l'inflation, au coût des matériaux qui flambent et aux augmentations des charges pour la main d'œuvre a du mal à faire face financièrement. L'hôtel de ville ne sera jamais inauguré, la guerre apporte d'autres préoccupations.

Son régionalisme d'opérette (beffroi du nord couronné par Borromini, baies à petits-bois d'Île-de-France) et ses réminiscences historiques

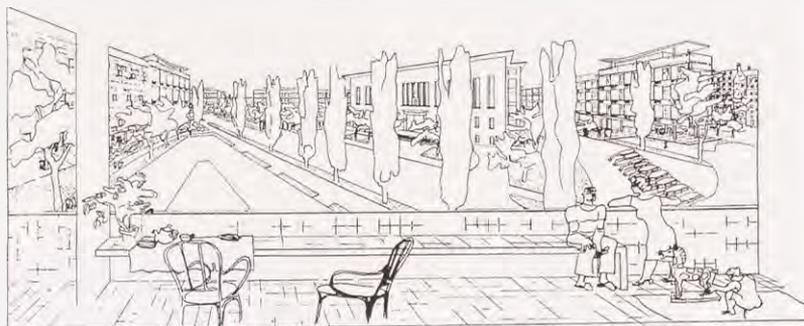
« à la française » (hésitation entre le « Louis XIII » et le « Louis XIV ») étonnent aujourd'hui. Notre époque qui préfère retenir des années trente l'œuvre du courant moderne, retrouve avec peine dans l'image pittoresque et confuse de la mairie de Bois-Colombes, le reflet des tendances multiples et contradictoires qui agitent le débat architectural de l'entre-deux-guerres. En primant les références historiques et locales – aux dépens des néoclassiques ou des modernes – le jury de Bois-Colombes a préféré un courant aujourd'hui jugé passéiste. À ce titre, la mairie de Bois-Colombes constitue un témoin précieux mais gênant, d'une ère profuse de notre histoire de l'art.

CATHERINE BOULMER



## Boulogne-Billancourt

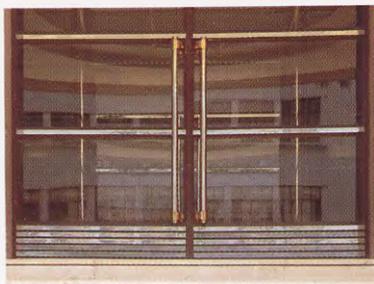
### La longue marche des mairies boulonnaises ou le triomphe de l'urbanisme municipal



L'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt doit sa juste renommée au fait qu'il répond à trois questions de l'homme moderne : la maîtrise des villes face à leur croissance galopante ; la place de l'homme dans la cité ; modernité et urbanité en architecture. Avant tout, sa construction met un terme à l'errance des mairies boulonnaises. L'origine de la construction de l'hôtel de ville de Boulogne se confond avec l'émergence de la commune sous la Révolution. Dès l'émancipation politique de l'ancienne paroisse en commune autonome se pose, en effet, la question de son siège : la multiplicité des mairies boulonnaises jusqu'au bâtiment actuel illustre bien l'évolution de la commune. Déjà, la construction de la mairie de Garnier frappa les esprits

par sa rupture avec la pratique antérieure d'appropriation de bâtiments dont l'emplacement déterminait le choix. Alors, les ressources communales ne permettaient guère d'envisager la construction d'un édifice particulier ; par ailleurs, la relative autonomie communale n'entraînait ni véritable vie politique locale, ni administration municipale justifiant un bâtiment spécifique. La commune de Boulogne qui, sous la Révolution et l'Empire, couvre le quartier des Menus, la rue du Parchamp, la rue Saint-Denis et celle de Rochechouart, emménage dès 1791 dans un local de la Grand rue (actuelle avenue Jean-Baptiste Clément). Bien vite, l'extension du bourg vers la rue de Montmorency et celle de Silly amène à déplacer la mairie en

1804 contre l'église des Menus, où elle restera jusqu'aux restaurations de Notre-Dame. En 1847, déplaçant encore la maison commune à l'angle des rues de Palissy et de Montmorency, les élus l'installent dans un secteur moins dense qui séduit les lotisseurs. Faut-il voir dans ce choix la volonté d'orienter l'extension de la ville vers l'ouest pour compenser l'expansion industrielle naissante des rues de Silly et de Billancourt ? Difficile de répondre, mais force est de constater qu'en 1880 Boulogne présente une densité particulière dans le triangle formé par la route de la Reine, l'avenue Jean-Baptiste Clément et la rue Denfert-Rochereau alors que subsistent près de la mairie d'amples terrains vagues, qui ne seront bâtis que bien plus tard (rue



*Ci-dessus :*

*Étude pour l'aménagement de Boulogne-Billancourt par Le Corbusier incluant la mairie de Tony Garnier.*

*Ci-contre :*

*Porte d'honneur.*



Mahias, rue Lemoine, rue des Abondances,...). La progression immobilière de la ville vers le sud, jusqu'à la rue Gallieni, ainsi que l'annexion de Billancourt par Boulogne en 1860, contraint encore les élus vers 1880 à acquérir la propriété Lepetit-Charollais, route de la Reine. Pour autant, ce choix durable (1880-1934), qui peut sembler timide, révèle, outre une inégale densité démographique, une distinction territoriale tenace. L'annexion, refusée par Billancourt mais voulue par Boulogne, ne signifia jamais intégration (encore moins fusion), mais prit la forme d'une partition fonctionnelle et sociale du territoire : au nord, le vieux Boulogne, les quartiers « chics », le Bois et ses hippodromes, au sud, le port, l'industrie et les carrières.

C'est dans ce contexte de cohabitation tendue que le socialiste André Morizet est élu en 1919. Il hérite alors d'une commune disparate, inégalement équipée, dont la voirie, par ses défauts mêmes, exprime le contraste. Si les dessertes est-ouest s'avèrent satisfaisantes (route de la Reine, rue Gallieni, avenue Édouard Vaillant), les liaisons nord-sud demeurent insuffisantes. Morizet n'aura de cesse de mener une politique urbanistique inspirée de son plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement conçu en 1929 et approuvé en 1932. Il y propose une amélioration de la desserte du territoire ; par l'implantation homogène de services publics, il souhaite assurer l'unité d'une commune dont il ne veut exclure l'industrie. Il crée de toutes pièces et aménage le

centre géographique de la commune en réorganisant la voirie et en y installant des services (poste, standard téléphonique, dispensaire) dont l'hôtel de ville constitue le fer de lance. Sa conscience aiguë des responsabilités du maire comme administrateur territorial s'accompagne, chez Morizet, d'une réflexion sur la place de l'homme dans la cité. À cet égard, les services qu'il met à la disposition de ses concitoyens en tous points de la commune, traduisent assez la place centrale qu'il leur attribue dans la vie locale. L'architecture de l'hôtel de ville exprime, dans son genre, une préoccupation identique. Dans cette perspective, l'architecte choisi par André Morizet – après abandon de la procédure des concours publics – résulte d'une quête délibérée.

*Ci-dessus :*

*Façade principale  
et entrée d'honneur.*

*Ci-contre :*

*Façade arrière.*





L'ancien élève de l'école des Beaux-Arts, Tony Garnier qui, de la Villa Médicis à Rome, avait envoyé à ses censeurs parisiens un projet de cité industrielle, avait, d'emblée, établi sa réputation d'urbaniste visionnaire. En affirmant la participation de l'architecte à la réflexion sur la cité moderne, Garnier apparut à l'aménageur bouloonnais comme l'architecte inspiré que cherchait ce dernier. Toutefois, la définition de l'hôtel de ville avait connu en France, depuis l'avènement de la Troisième République, une évolution considérable. Les plus aboutis du genre (Neuilly, Suresnes,...) distinguaient clairement fonction administrative et fonction représentative selon une division verticale. Dès l'entrée, un vaste hall y répartissait les visiteurs vers les bureaux de

plain-pied ou vers les salons à l'étage. Le souci préalable de l'équipe municipale bouloonnaise de visiter quelques mairies de Belgique et des Pays Bas – pays dont la longue expérience communale remonte parfois au Moyen Âge – les conduisit à retenir particulièrement l'exemple de Schaerbeek (Belgique). Son vaste hall, autour duquel se distribuaient les guichets des divers services, leur apparut comme un modèle d'architecture publique.

Aussi Tony Garnier reçut-il recommandation de s'en inspirer. Sans prétendre retracer ici la lente élaboration du projet définitif, nous noterons seulement que, de tous les projets proposés, c'est, curieusement, le premier (daté du 16 juin 1926), qui fut retenu en mars 1929

et exécuté, à quelques modifications près, de 1931 à 1934.

À l'exemple de Schaerbeek, les qualités requises pour le bâtiment administratif de la mairie de Boulogne-Billancourt furent l'unité spatiale, expression immédiate de l'organisation administrative ; la transparence, rapprochant administrés et bureaucrates ; la commodité d'une desserte distribuée par un réseau d'escaliers, ascenseurs et galeries ouvrant sur le hall. Ainsi l'administré pénétrant dans le hall se trouve-t-il d'emblée face aux services d'une administration communale dont il est le centre. Il prend une vision immédiate (grâce à la vitrerie des cloisons) des personnes chargées de le servir ainsi que des administrés présents.

Enfin, Garnier prit le parti d'accoler

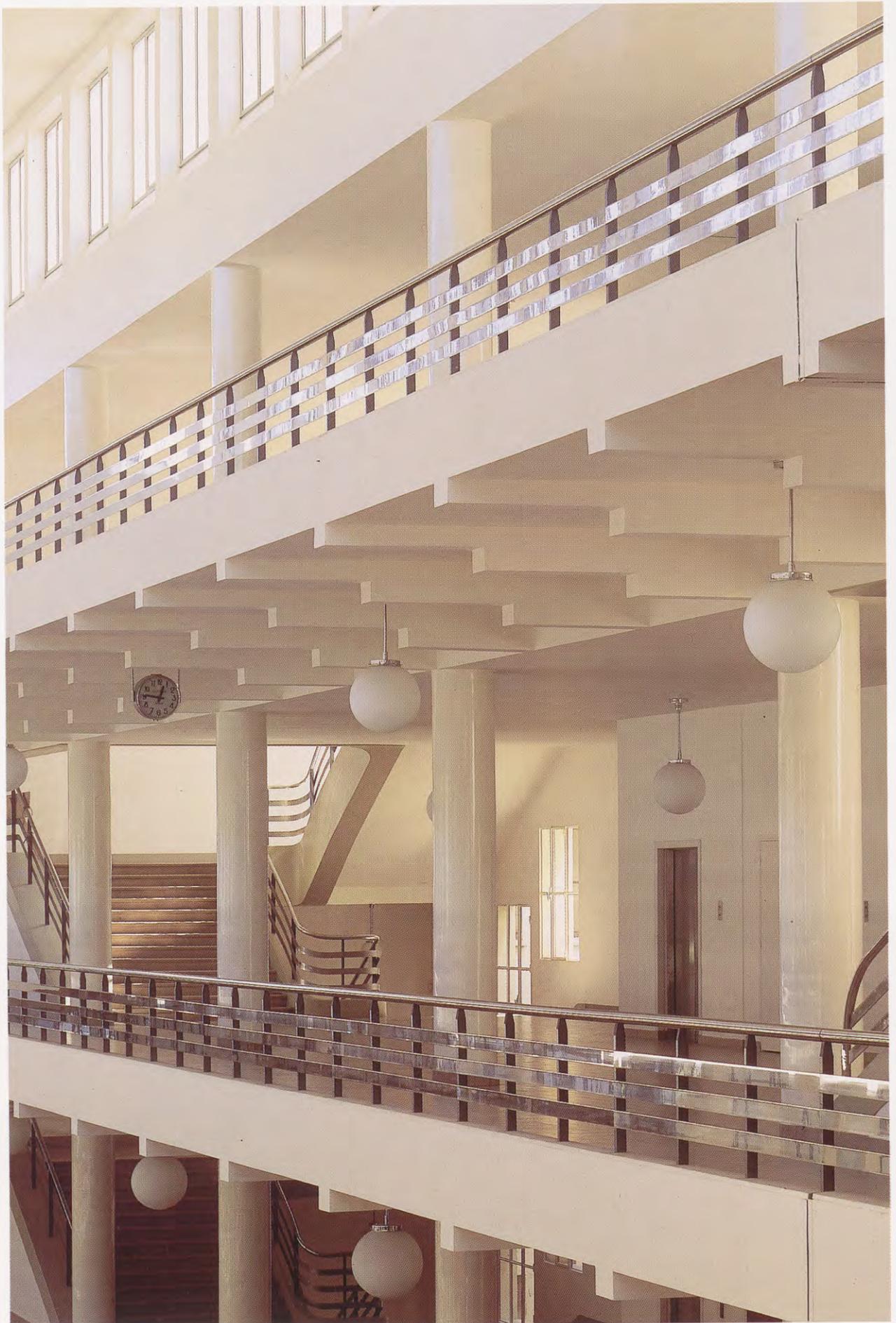
*Ci-dessus :*

*Guichet d'accueil de la mairie ;  
rénovation à l'identique par  
Dominique Chatelet.*

*Ci-contre :*

*Le vaste hall central sur lequel  
s'ouvrent tous les services.*







deux bâtiments distincts ; marquant la dualité fonctionnelle de l'hôtel de ville, il parachève ainsi un type architectural jusqu'alors mixte. Le projet complexe d'une architecture humaniste et citoyenne, poursuivi conjointement par André Morizet et Tony Garnier, trouve ici son expression dans l'invention formelle de la modernité. Car ce qui frappe, tant de l'extérieur qu'à l'intérieur, c'est la simplicité des volumes, la grâce du dessin de chaque élément. La conception globale du bâtiment due à Tony Garnier fut affinée par l'architecte d'exécution Jacques Debat-Ponsan, à qui l'on doit la recomposition des baies, le lissé des murs, le contraste des matériaux (pierre/ béton) traduisant celui des fonctions, le classicisme des lignes (pour les poteaux,

colonnes et corniches). La sobriété du décor, satisfaisant et le gestionnaire économe de la ville, et l'architecte du mouvement moderne, n'interdit, pour autant, la variété des partis (claustra, ferronneries signées Jean Prouvé, soubassements de pierre noire, béton translucide,...) qui servent l'architecture et son usager.

À l'heure du triomphe des arts décoratifs, André Morizet et Tony Garnier surent marier gestion municipale et architecture moderne dans une œuvre d'art public.

ANTOINE LE BAS

*Ci-contre :*

*Les services sont desservis par des coursives visibles et accessibles depuis le vaste hall d'accueil.*



*En haut :*

*Bureau du maire: le mobilier n'est que partiellement d'origine.*

*Ci-dessus :*

*Cloisons mobiles entre la salle des fêtes, la salle du conseil et la salle des mariages.*

## Clamart

### Une mairie composite



L'installation des services municipaux clamartois dans des bâtiments privés, anciens, acquis successivement par la municipalité, fournit un exemple intéressant d'aménagements progressifs liés à l'expansion démographique communale et à l'importance croissante des services municipaux. Après avoir rendu ses premières délibérations dans la maison d'un marchand amidonnier, 14 rue de l'Église, le conseil municipal de Clamart s'installe en 1842 dans l'ancien « château Barral » qui constitue l'aile orientale de l'hôtel de ville actuel. Cet édifice du XVIII<sup>e</sup> siècle sis entre l'actuelle avenue Jean-Jaurès et une tour ronde d'allure médiévale est acquis par la commune en 1842 lors du lotissement de la propriété Barral. Sa façade ne prit l'aspect que nous lui connaissons qu'au XIX<sup>e</sup>

siècle : le décentrement de l'entrée principale résulte de l'amputation de l'édifice, frappé d'alignement lors de l'élargissement de l'avenue Jean-Jaurès, l'aspect extérieur a été modifié sous le maire Hunebelle par l'installation d'un belvédère au-dessus de la travée de l'entrée (supprimé sous le mandat de Jean Fonteneau). La suppression, vraisemblablement vers 1950, d'un mascarón du XVIII<sup>e</sup> siècle ornant le fronton de la fenêtre centrale (inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en 1929) acheva de donner à cette façade une certaine sobriété. Le décor intérieur de la salle du conseil installée au premier étage, peint par A. Bossu et E. Cartier entre 1927 et 1932 est consacré aux paysages de la commune dont il évoque le charme

des anciennes rues et des promenades environnantes à la fontaine Sainte-Marie, aux étangs du bois. Dès 1843 la création d'une salle d'asile à proximité avait été décidée à l'intention des très jeunes enfants. En 1864 les locaux de la mairie étant devenus trop exigus, le conseil municipal vote l'acquisition de la tour du grand fauconnier Guillaume Desprez, vestige du XV<sup>e</sup> siècle d'un des anciens fiefs médiévaux de Clamart, alors propriété Moizard. Cet ancien colombier est aménagé par Claude Naissant, avant d'être augmenté d'un étage en 1878 par Jacques-Paul Lequeux pour y loger les instituteurs de l'école communale qu'il construit parallèlement sur le même terrain en 1872-1873 (école agrandie par son fils en 1878 et 1883). C'est au premier étage de

*Ci-dessus :*

*La salle des mariages : peinture de Despierre.*

*Ci-contre :*

*Façade principale sur la place.*





cette tour devenue désormais imposante, qu'est installée aujourd'hui la salle des mariages ornée des peintures de Despierre rappelant les principales activités clamartaises : l'extraction de gypse ou de pierre à plâtre, le travail des blanchisseuses au lavoir municipal place de l'église, les vendanges sur les coteaux de la commune. Les bustes de trois grands hommes ayant séjourné à Clamart sont peints en trompe-l'œil au-dessus des portes : l'abbé et poète Delille, La Fontaine et Condorcet. En 1894, l'achat des propriétés Puthomme et Cognard par le maire Jules Hunebelle permet l'extension des services municipaux vers la rue du Troisy dans un bâtiment perpendiculaire aux précédents. On doit à Hunebelle l'aménagement de la salle des commis-

sions qu'il fit orner à ses frais de peintures du seicento italien acquises par lui en salle des ventes en 1894. La provenance précise, la destination première de ces œuvres d'art de premier plan et leur acheminement jusqu'à la salle des ventes de Clamart demeurent inconnues. La mise en place d'un tel décor dans une salle municipale est tout à fait inhabituelle – voire unique – puisqu'il s'agit de la représentation d'un événement biblique (Josué arrêtant le soleil lors de la bataille de Gabaon) et de scènes mythologiques (Pan servi par les saisons, L'enlèvement de Céphale par Aurore). Ces peintures sur toile du xvii<sup>e</sup> siècle, marouflées au plafond et au mur, ont été classées par le service des Monuments historiques en 1989. Une étude approfondie

publiée par monsieur Denis Lavalley en 1990 dans le cadre des Rencontres de l'école du Louvre, permet aujourd'hui d'attribuer à Luca Giordano la partie centrale du plafond, tandis que les scènes mythologiques relèveraient l'une de l'école génoise, l'autre de l'école bolonaise. Ces trois peintures ont été agrandies et complétées en 1895 par le décorateur Mattéo Battaglia qui mit aussi en place sous la corniche du plafond, une frise allégorique en grisaille, réplique de celle posée à la façade du palais Gaddi à Rome en 1527. L'installation de ces œuvres à la mairie témoignent du goût et de la culture d'Hunebelle, industriel fortuné et proche collaborateur du baron Haussmann avant son élection à la mairie de Clamart en 1856.



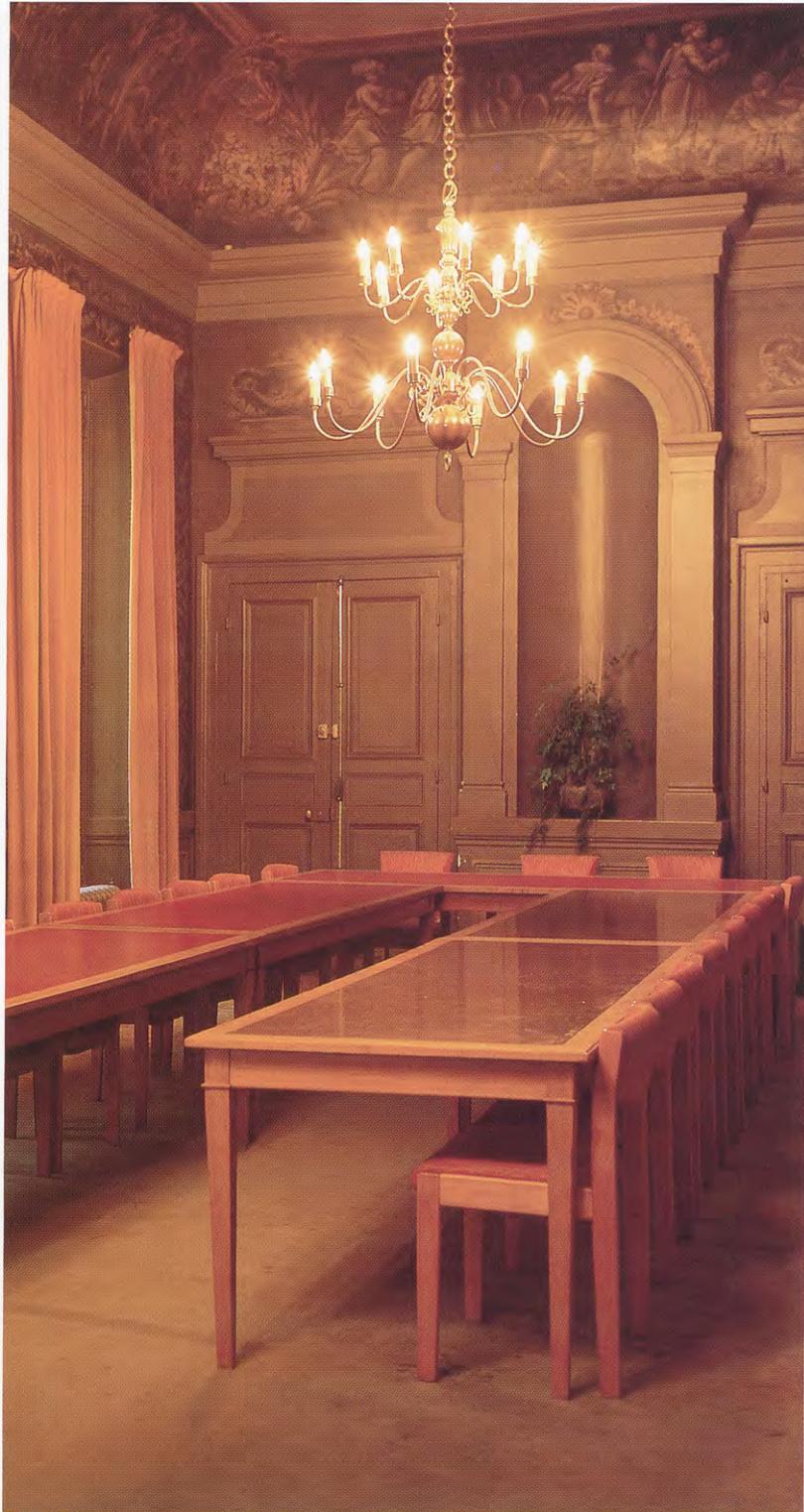
Ci-dessus :  
«Josué arrêtant le soleil lors de la bataille de Gabaon».

Ci-contre :  
Frise allégorique en grisaille posée sous la corniche du plafond de la salle des commissions par Mattéo Battaglia.

Pour assurer une meilleure communication entre les différents services on construit entre 1919 et 1923 un bâtiment de 3 travées qui relie la tour médiévale à l'édifice de la rue Troisy. Cette extension donne désormais à l'hôtel de ville la forme d'un L. Ces travaux s'accompagnent d'une réfection de l'ensemble des façades destinée à conférer un semblant d'homogénéité à cette mairie composée d'édifices disparates. Cet exemple révèle la volonté des équipes dirigeantes successives, soucieuses d'affirmer leur puissance et de valoriser les lieux historiques de leur commune qu'ils agrandissent, surélèvent et embellissent afin d'installer leurs services municipaux dans un cadre prestigieux hérité du passé.

LAURENCE DE FINANCE

*Salle des commissions.*



## Clichy

### Trois édifices répartis dans le temps et dans l'espace

#### La mairie de la troisième République

1878, alors que les zones habitées sont encore regroupées à proximité de l'église et s'étirent le long de la rue de Paris, la commune inaugure avec fierté sa maison commune qui remplace un bâtiment aménagé en 1836 par l'architecte Paul-Eugène Lequeux. Située dans le centre, sur l'axe reliant Paris à Argenteuil, l'actuel boulevard Jean Jaurès, elle est précédée d'une vaste place publique qui la met en valeur et sur laquelle 64 tilleuls argentés plantés pour l'inauguration apportent de l'ombre. Emplacement valorisant et construction imposante, tout est fait pour que les électeurs soient fiers de l'image que la commune entend donner d'elle-même. Les

cartes postales anciennes ont conservé le souvenir de cet édifice déjà imposant construit par l'architecte communal Jules Depoix : neuf travées, un avant-corps majestueux dont l'attique porte un tableau sur lequel le mot « Mairie » s'inscrit avec orgueil, un fronton interrompu orné de figures couchées (dues au sculpteur Adolphe Leleu suivant les dessins de Depoix) encadrant une horloge, un campanile en fonte ajouré couronnant le tout. L'intérieur est en harmonie avec cette richesse triomphalement affichée, cheminées monumentales en pierres, style « néogrec » de la salle d'attente, style « Louis XVI » dans la salle des mariages, style « Renaissance » dans la salle du conseil. Le décor peint de la salle des mariages est confié par la municipalité à



Oscar Mathieu et le motif central du plafond est présenté à l'Exposition Universelle de 1878 avant son installation. L'agrandissement de l'édifice par deux ailes symétriques en 1907 (par l'architecte communal Bernard Sincholle) est à nouveau l'occasion d'un riche décor en particulier pour la salle des fêtes.

#### La « salle des fêtes-maison municipale »

1908, la population s'est multipliée par deux, la commune s'est fortement industrialisée et urbanisée. Si la partie nord-est qui forme un triangle entre Saint-Ouen et la Seine est toujours vide, dans la partie sud des quartiers se sont construits mais surtout les cœurs

*Ci-dessus :*

*Plafond de la salle des mariages: «Hyménée», signé Oscar Mathieu.*

*Ci-contre :*

*La salle du conseil.*

*Inauguration des 2 nouvelles ailes.*





d'îlots se sont remplis et densifiés. La municipalité désireuse de suivre avec faste son développement prolonge par les allées Léon Gambetta la place des Fêtes créée vingt ans plus tôt (aujourd'hui place des Martyrs de l'occupation allemande). De 40 mètres de large, ces allées sont destinées à être un lieu prestigieux et sont dites « voie triomphale ». On remarquera cependant l'absence d'urbanisation cohérente dans cette création : la place et les allées sont décalées vers le sud par rapport à la mairie, celle-ci aurait pu en constituer un point de départ ou un point de vue ; la place de la République, dont les projets s'élaborent pourtant à ce moment là, ne prolonge pas non plus les allées mais est décalée elle aussi vers le sud. Une « Salle des

Fêtes-Maison Municipale » vient constituer au centre de cette voie une zone attractive et matérialise fortement le déplacement vers le sud-est des constructions sur le territoire de la commune.

Cet édifice, œuvre des architectes Pierre et Louis Guidetti, surprend par le modernisme qui préside à sa composition et à son programme, et cela dès les premiers projets datant du tout début du siècle : selon un procédé qui deviendra courant dans les années 1930 il regroupe dans un même bâtiment des espaces destinés à des activités socioculturelles et d'autres répondant à des services administratifs de la mairie. Cette construction est d'autant plus étonnante qu'elle est mitoyenne d'un gymnase à peine antérieur dont elle partage le chauffage cen-

tral, ce qui la rapproche encore des programmes postérieurs qui intégreront aussi des activités sportives dans les édifices municipaux. Construit sur une parcelle traversante, le bâtiment offre un double visage. Sur les allées, l'accès à la salle des fêtes adopte le langage des soirées élégantes : pierre de taille, grandes arcades, vocabulaire ornemental de pilastres et chapiteaux, guirlandes, bouquets et cornes d'abondances. Sur l'avenue Henri Barbusse, la salle de musique, la bibliothèque municipale, les salles des sociétés et les salles de réunions, sur quatre niveaux, proposent une sobre façade de brique et de grandes baies rectangulaires. Le langage est celui de la rigueur et de l'efficacité.



*Ci-dessus :*

*Façade principale sur la place nouvellement réaménagée.*

*Ci-contre :*

*Vue d'ensemble avant 1904.*



### La Maison du Peuple à Clichy, une œuvre d'avant-garde

Le processus d'industrialisation qui s'est engagé avant la Première Guerre mondiale se poursuit dans les années trente entraîné par un regain d'intérêt des architectes et des ingénieurs pour le métal et par les améliorations techniques contemporaines, soudeuse électrique et acier à haute résistance. Parmi les réalisations en métal importantes du xx<sup>e</sup> siècle, la Maison du Peuple de Clichy figure au premier plan. Novatrice dans sa conception par la souplesse de ses utilisations, elle est aussi novatrice dans sa technique de construction. En 1935, la commune met en valeur le sud-est de son territoire et termine une opération d'urbanisme

d'envergure, la création d'un nouveau quartier, le quartier de Lorraine. Ce vaste chantier s'étend jusqu'à Saint-Ouen et fait l'objet de tous les soins de la municipalité : égouts, voiries, transports... Le maire de Clichy, Charles Auffray, pour donner à ce quartier les équipements dont il a besoin envisage la construction d'un marché couvert.

Il s'adresse aux architectes Marcel Lods et Eugène Beaudoin qui proposent d'intégrer aux fonctions commerciales qui leur sont demandées, des fonctions culturelles, une salle de cinéma et des pièces de réunion. Pour mettre au point un programme très complexe qui nécessite une grande souplesse d'utilisation des espaces et pour lequel l'investissement est limité, les architectes font appel à un

ingénieur, Vladimir Bodiensky, et s'attachent le constructeur Jean Prouvé. Ils ont en commun la préoccupation de vouloir intégrer dans la technique constructive du bâtiment les techniques de préfabrication en usine qui se sont développées dans les industries automobiles et aéronautiques.

Dans le domaine de l'habitation, avec la cité de la Muette à Drancy (1931-1932) et la cité des Oiseaux à Bagneux (1929-1939), les architectes ont expérimenté des constructions industrialisées et démontré les possibilités du métal. En 1935 ils ont construit, avec Prouvé, un pavillon entièrement métallique pour le club d'aviation de Buc. L'ossature très légère en tôles d'acier pliées, habillée de panneaux en tôle, première expérience

*De haut en bas :*

*La salle des fêtes: façade principale sur les allées Gambetta.*

*Façade arrière, rue Henri Barbusse et élévation de la façade principale.*

*Architectes: Pierre et Louis Guidetti, 1913.*





de mur-rideau, comme les planchers, plafonds et cloisons intérieures, avait montré combien ce système de construction facile à monter, à démonter et à transformer était souple. Grâce à l'expérience acquise, la Maison du Peuple va leur permettre d'innover dans l'art de bâtir en se fondant sur un programme nouveau.

Le projet est prêt en août 1936. Il prévoit en rez-de-chaussée un espace couvert mais aéré pour le marché quotidien du matin. Il est prolongé à l'extérieur par un espace abrité par des auvents et surmonté à l'intérieur d'un étage formant à la demande galerie sur deux côtés pour l'extension du marché. Le vide de l'étage permet au marché d'être en plein air grâce à un comble roulant dans la partie centrale de la

couverture et les verrières de ce toit ouvrant permettent cependant un éclairage zénithal même en position fermée. Le plancher entre les deux niveaux est amovible et le vide peut être comblé pour former une salle de cinéma à l'étage. Cette partie essentielle du projet est constituée de huit éléments rangés dans une armoire quand ils sont inutilisés et répartis horizontalement pour fermer la « trémie » centrale de l'édifice. Il permet d'utiliser à l'étage une salle de 2 000 places pouvant elle-même se transformer suivant les besoins en salle de 500 places grâce à une cloison mobile coulissante, le toit ouvrant permettant aussi des spectacles « en plein air ». À l'arrière, des bureaux pour les associations et les syndicats sont logés en étages.

La réalisation est entièrement en acier. La charpente métallique qui constitue l'ossature principale est en poutrelles d'acier de l'entreprise parisienne Schwartz-Haumont, le reste, constitué de minces tôles d'acier, provient des ateliers Prouvé comme la menuiserie métallique, cloisons mobiles et escaliers. L'ensemble est conçu selon les techniques de l'industrialisation : tous les éléments sont fabriqués en usine et le travail de chantier consiste uniquement à les monter et à les assembler par soudure électrique pour les parties fixes, et par simple accrochage sur les poutrelles pour les panneaux de façade et les cloisons. L'industrialisation concerne aussi tous les éléments du second œuvre : cloisons, escaliers, etc..., des blocs fenêtres aux blocs



*Ci-dessus :*  
*La Maison du Peuple, façade postérieure.*

*Ci-contre :*  
*La Maison du Peuple, à l'angle des rues Martissot et Morillon.*  
*Architectes: Baudoin et Lods, 1936.*  
*Éléments constitutifs de la façade, ingénieur: Jean Prouvé.*



sanitaires préfabriqués et entièrement métalliques mis au point par Jean Prouvé. Les façades pleines, reprenant l'idée du mur-rideau expérimenté à Buc, sont constituées de deux panneaux préfabriqués comportant deux tôles séparées par un isolant et mises en tension par des ressorts.

Le chantier, retardé par les crises sociales et par la construction en 1937 d'un abri antiaérien en béton armé dans les fondations, s'achève pendant la guerre, sans inauguration officielle. En raison de la guerre, l'originalité de la conception technique et fonctionnelle de l'édifice passe inaperçu auprès des critiques.

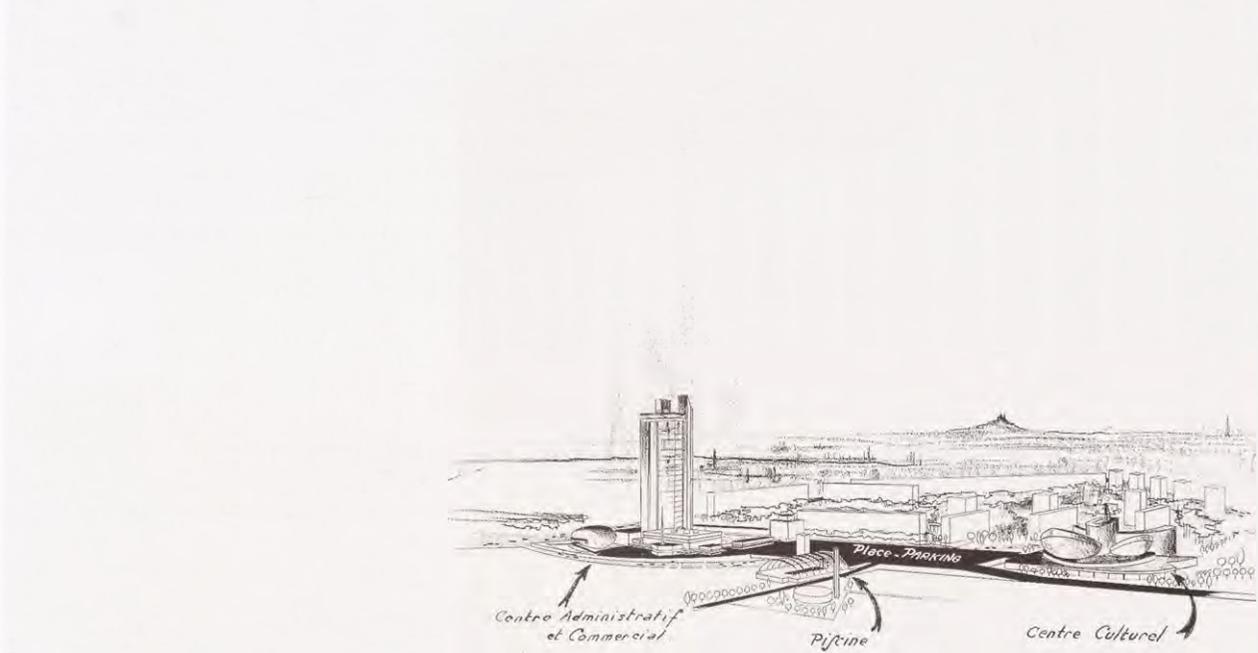
Il faut attendre le 30 décembre 1983 pour qu'un arrêté du ministère de la Culture classe la Maison du

Peuple comme monument historique et lui reconnaisse sa place importante dans l'histoire de l'architecture.

CATHERINE BOULMER

*Détail de la façade, raidisseurs verticaux en tôle pliée.*

## Gennevilliers, Demain la tour



« Cette ville était un pays lointain. Un pays de chasses royales, un pays châtelain, marinier. Un pays éclaté. Du serf au vigneron, du jardinier au tourneur, du docker aux filles de Gennevilliers et aux enfants de Granville, il est déjà une route tracée... qui devrait mener au bonheur ». Épilogue lyrique de Louis Daquin dans son documentaire sur Gennevilliers réalisé en 1964 : "Naissance d'une cité"... Qui n'en finit pas de naître.

### Waldeck L'Huillier

Fidèle compagnon de Jean Grandel, maire communiste de Gennevilliers arrêté et exécuté pendant la Seconde Guerre, Waldeck L'Huillier est élu à la fin du conflit, pour 28 ans, à

la tête de la municipalité ouvrière. Il a 40 ans et entend poursuivre l'œuvre sociale entamée avant, avec l'ami mort. La ville compte alors un peu plus de 20 000 habitants.

Ami de Frédéric Joliot-Curie, il avait foi dans les progrès des sciences et des techniques et dans leur capacité à libérer l'homme de la domination du travail ; foi dans l'humanité aussi pour savoir se saisir de leurs bienfaits et de leurs richesses. Humaniste et progressiste, il n'a eu de cesse de projeter pour la cité et pour ses habitants un futur qu'il voulait d'avant-garde et émancipateur, au service duquel concourraient, aux côtés du développement social, le développement industriel et l'urbanisme. Il faisait de Gennevilliers une ville à naître. Il voulait en faire une ville neuve.

L'entreprise était de longue haleine ; c'était prévu. Signe de sa capacité d'anticipation, de la fermeté de sa décision et de son entêtement, le maire, en tacticien averti, confie à la sortie de la guerre à l'architecte Georges Auzolle, compagnon de résistance (qui deviendra « bâtisseur plénipotentiaire » de la ville), l'élaboration d'un plan communal d'aménagement qui est prêt en 1947, imprimé en milliers d'exemplaires et adressé à l'ensemble des citoyens... Un plan selon les grandes lignes duquel, 50 ans plus tard, la ville aujourd'hui, fidèle à une organisation choisie pour elle voilà longtemps, poursuit toujours ses transformations. Un plan dont le pivot était le « centre administratif, commercial et culturel », autrement dit la mairie qui organisait le

Othello Zavaronni, Georges Auzolle et Waldeck d'Huillier autour de la maquette.





déplacement du centre-ville vers le centre géographique de la commune entre les Grésillons au sud et « le village » au nord.

### Un genre de SDAU d'histoire ancienne

Le plan est établi selon une pensée régulatrice « de pointe » pour l'époque, qui se banalisera par la suite... « Selon les principes établis dès 1934 avec Jean Grandel – écrit Waldeck L'Huillier dans « Combats pour la ville » en 1982 – la municipalité entendait ouvrir au plus tôt le grand chantier d'une ville répondant au mieux à sa vocation industrielle ». Il récapitulait ainsi le projet pour les besoins du documentaire de Louis Daquin en 1964 :

« Nous avons établi quatre zones : la zone portuaire, avec 400 hectares de superficie [au nord] ; la zone industrielle, l'une des plus importantes de la région parisienne [à l'est] ; la zone d'habitation, parsemée malheureusement de nombreuses usines [Chausson, Carbone-Lorraine... de présence ancienne, à l'ouest] ; et enfin la zone de verdure, séparant la zone résidentielle des zones bruyantes [elle fait tampon entre les parties industrielle et portuaire de la ville et sa partie résidentielle]. Au milieu de la cité : un grand centre administratif et commercial et un centre culturel. Ce centre administratif et commercial sera l'un des plus importants de la région parisienne. Il comprendra d'une part l'administration municipale, avec au centre

une tour de 105 mètres de hauteur. La partie gauche sera composée des administrations d'État. Enfin à une autre extrémité, un centre commercial qui sera sans doute l'un des plus grands de France. Dans le prolongement de ce centre administratif, sera institué un grand centre culturel avec bibliothèque, salle de théâtre, théâtre de plein air, etc... » C'était en 1964, soit près de vingt ans après l'élaboration du plan communal.

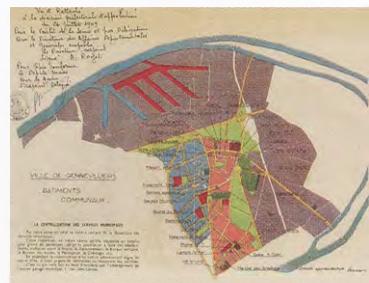
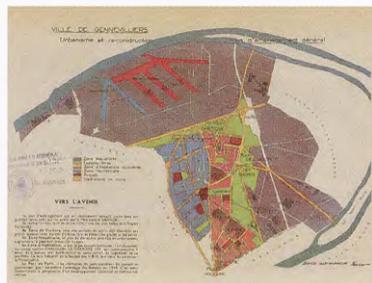
L'ancienne mairie avait été édifée en 1862. Comme partout, avec le temps elle s'était avérée trop petite. Il a fallu attendre longtemps avant de voir s'élever l'ambitieux complexe municipal. La première esquisse date de 1957. Elle est soumise à l'appréciation des gennevillois et des pouvoirs publics, puis

Ci-dessus :

L'hôtel de ville : 18 étages qui dominent la ville.

Ci-contre :

Plan d'aménagement général de la ville et emplacement des bâtiments communaux, 1947.





corrigée. Le premier projet abouti date de 1963, il est conçu par le cabinet Auzolle avec Othello Zavaroni, souvent son complice. Un premier permis de construire est alors déposé, accepté en 1965, puis régulièrement renouvelé. Pendant dix ans, la situation semble bloquée. L'argent est difficile. Les structures, procédures et interlocuteurs administratifs changent (création du département des Hauts-de-Seine en 1964...), et survient le premier choc pétrolier. Résistant pourtant, le projet refait surface en 1974, date à laquelle il est modifié.

Auzolle (Georges, Jacques et Jacqueline), sans Zavaroni, en sont les auteurs. La tour perd de sa hauteur, les ambitions sont révisées à la baisse pour motifs financiers. Le

grand centre culturel n'échappera pas aux coupes. Une longue lettre du nouveau maire Lucien Lanterrier au préfet, officielle mais éloquente, datée du 4 juillet 1974, relance l'urgence. Il rappelle à l'autorité de tutelle (qui accorde les permis pour les édifices publics) la philosophie du projet, expose la nature des modifications, et lui demande de bien vouloir se presser. Le projet est cette fois lancé. Le centre commercial (élément de financement de la mairie) ouvre ses portes en 1976. En 1978, la ville compte 50 000 habitants et la mairie voit le jour. Elle est célébrée comme une victoire. Son édification est éminemment politique. Elle est inaugurée par Georges Marchais. De nombreux articles lui sont consacrés dans la presse communiste.

#### Fidélités

La continuité politique et l'absence d'opposition pendant longtemps y ont sans doute aidé : en dépit des modifications qui ont affecté le programme et malgré le temps écoulé depuis les premières esquisses, la mairie ressemble étonnamment à celle qui avait été projetée près de 30 ans avant, dans le fond et dans la forme. Une grosse machine à vocation de cœur propulseur au nouveau centre d'une ville étendue et éclatée. Rêve d'agora ou de forum. Unité de temps, unité de lieu.

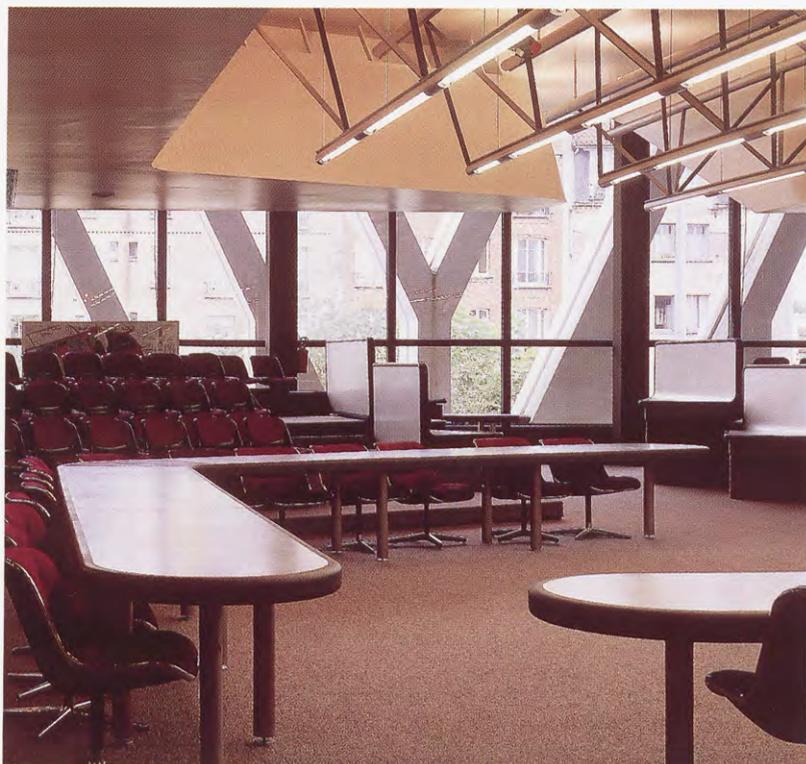
On y naît, on s'y marie, on y meure. L'hôtel de ville concentre les services municipaux mais aussi la police et, fait plus rare, de nombreux services d'État : la direction générale

*Ci-dessus :*

*Salle du conseil.*

*Ci-contre :*

*Le claustra de béton vu de l'intérieur.*



des impôts, la caisse d'assurance maladie, la poste, les pompes funèbres... Fonctionnel, il annonce la fin du tourbillon administratif pour les usagers qui avant devaient courir la ville et Paris. On y chante, on y voyage. Sa face culturelle renferme 1200 m<sup>2</sup> de bibliothèque-discothèque, conservatoire de musique, office du tourisme, bourse du travail, foyer du 3<sup>e</sup> âge... On y boit, on y stationne, on y consomme. À côté du centre commercial, il devait prendre position sur un mail piéton des commerces qui n'ont pas tous vu le jour ou ont été remplacés depuis : brasserie, fleuriste, bowling, banque, caisse d'épargne...

Son plan-masse et ses formes font eux aussi preuve de fidélité au projet d'origine. La mairie est morphologiquement conforme au rêve de

Waldeck L'Huillier. « Pour deux raisons au moins – expose-t-il dans ses mémoires – j'envisageais un bâtiment élevé. Au xvi<sup>e</sup> siècle déjà, pour symboliser les franchises qu'ils avaient arrachées aux seigneurs, les bourgeois dotaient les villes du Nord d'un beffroi qui dominait l'agglomération. Autre raison : notre presqu'île, désespérément plate, avait besoin d'un élément architectural élevé pour corriger l'uniformisation du paysage. »

Mais, sauf son esthétique « de surface » qui appartient aux années 70, autant son architecture était-elle d'avant-garde en 57, au goût du jour en 63, autant, en 1978, est-elle en voie d'obsolescence.

En guise de beffroi, au cœur de la composition : 7500 m<sup>2</sup> de façade en verre et métal. Une tour. La plus

haute de la ville. Mais noyée dans les cités d'habitations élevées autour. 18 étages de 800 m<sup>2</sup> qui accueillent les services administratifs, recevant peu ou pas de public. Au sommet : salles de réunions avec vue traversante sur la ville.

À l'avant-dernier étage : le restaurant des employés, panoramique. En terrasse, comme sur un paquebot : machineries, stocks d'eau en cas d'incendie et faucons crécerelles (venus après). Dans les étages : des bureaux et des bureaux. Le plan est simple. La tour est de section oblongue. Elle est symétrique dans la longueur. Elle repose sur deux piles latérales en béton qui renferment les circulations verticales. Les plateaux sont libres. Les bureaux longent les façades en plein jour et dans le centre, obscur,



prennent position salles de réunions et d'archivage.

La tour est prise en coin dans un bâtiment en forme de L dessinant angle à ses pieds entre l'avenue Gabriel Péri et l'avenue de la Libération. Sur deux étages, derrière un lourd claustra de béton, il abrite, l'hôtel de ville proprement dit, le politique, quelques services publics et 1200 m<sup>2</sup> de bibliothèque-discothèque. L'ensemble est fiché sur un large parvis fédérateur qui se développe au sommet d'un emmarchement monumental parallèlement à l'avenue Gabriel Péri.

Sur sa périphérie, à l'opposé de l'avenue de la Libération, est planté le conservatoire municipal de musique (connu pour enseigner le bandonéon) et enterrée une salle gigogne pour sports et spectacles

(800 à 1500 places, réalisée en 1983). Le centre commercial se tient dans le dos de la composition. Coût de l'ensemble hors grande surface : 160 millions de francs (1978).

#### Argent

« Il ne faut jamais craindre de s'endetter quand c'est pour réaliser ce dont la population a besoin – revendique Waldeck L'Huillier. » Anticipant sur la venue inéluctable d'un manque de place, le premier projet faisait réserve de bureaux. Mis en location, ils permettaient rentrées d'argent tant que la mairie n'en aurait pas besoin, et place quand le besoin s'en ferait sentir. Sous des dehors a posteriori évi-

dents, le montage financier fut hardi et long à instaurer. La tour sera finalement construite par une société civile immobilière à qui la municipalité loue l'édifice pendant 35 ans avant d'en devenir le digne possesseur. L'ensemble a été financé moitié-moitié par des économies et des emprunts communaux ; loyers des services d'État et baux commerciaux des marchands et banquiers devant permettre à la commune rentrées d'argent et remboursement des emprunts. Le centre commercial et l'hypermarché ont fait l'objet de financements privés mais les terrains, par le jeu d'un bail emphytéotique, restent propriété de la mairie. L'État enfin a subventionné la réalisation, sa part a été mineure comparativement aux sommes mobilisées.

*Ci-dessus :*

*Escalier d'honneur.*

*Ci-contre :*

*Salle des mariages.*



### Monuments

Mais les passants n'ont encore qu'une vision incomplète du projet. Monument 1: Comme c'était prévu dans les premières esquisses, dans le prolongement du parvis, de l'autre côté de l'avenue Gabriel Péri, en lieu et place de l'ancien cimetière dont le déménagement se termine à peine aujourd'hui, un jardin long et large doit tracer perspective d'essence classique à la tour. Il formerait paysage à la descente de l'escalier d'honneur... Un escalier d'honneur qui, tel le torse d'un cétacé colossal, trône en façade comme dans une cage de verre, pris entre l'entrée quotidienne des services et la bibliothèque (la règle du zonage persiste à l'intérieur, on ne mélange pas les fonctions). Non. Pas un

escalier d'honneur, un mémorial: Monument 2! Comme la salle des mariages ou la salle du conseil dont il alimente les flux, il constitue un témoignage, rare aujourd'hui, de l'esthétique « pop » des années 1970, dans sa version solennelle. Mobilier aux lourds angles arrondis; matériaux plastiques, plexiglas, moquettes, acier brossé, carreaux de grès ou briquettes...; couleurs tranchées; motifs décoratifs, très géométriques; faux-plafonds formant reliefs profonds et lumières réfléchies... Jean Piantanida et la société L'œuf ont assuré la décoration de la mairie avec le concours de l'artiste céramiste Dejonghe. Le décorateur y avait tellement travaillé, il s'y est marié!

LAURE WAAST

## Issy-les-Moulineaux

### La ville s'expose en blanc



Nicolas Beaujon était un important financier du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'homme résidait à Issy dans une demeure de plaisance bâtie entre 1700 et 1718. Il était aussi propriétaire à Paris de l'hôtel d'Évreux. Étienne-Louis Boullée était un architecte, enseignant, politicien, théoricien, projecteur d'avant-garde, de forte influence sur sa discipline. Beaujon a confié au bâtisseur ce qui fut parmi ses chantiers les plus importants. Il lui a abandonné, vers 1760, le soin de réaménager et de décorer sa demeure isséenne. Il l'a invité par la suite à reprendre certains des éléments de ce décor somptueux à Paris... Et ce qui est aujourd'hui la mairie d'Issy s'ennorgueillit d'un salon d'angle perdu, maintenant retrouvé, qui a inspiré le « salon des Ambassadeurs » de

l'ancien hôtel d'Évreux, l'actuelle demeure présidentielle : l'Élysée!

La propriété connût d'autres possesseurs, d'autres aménagements, avant d'être vendue à un agent d'affaires par la Congrégation des Dames de Saint-Augustin en 1891.

L'homme lotit le parc, vide la maison. La municipalité achète fin 1892 le lot portant l'ancienne maison de maître. Elle lance concours de concepteurs. Elle s'y installe en 1895. L'architecte Louis Bonnier, lauréat de la consultation, directeur du service d'architecture de la ville de Paris et conservateur du palais de l'Élysée a conduit la reconversion de la résidence en hôtel de ville. La municipalité s'y « réinstalle » cent ans plus tard, en 1994.

Dans le prolongement de la porte de Versailles, file l'avenue isséenne

du Général Leclerc, et comme en provenance directe d'une zone d'« ondulations médiatiques » portée par la Seine (le pont de Grenelle et Radio-France, le pont Mirabeau et Canal +, le pont Garigliano et bientôt France-Télévision...), prend position un hôtel de ville... renouvelé sous influence.

« Attendu que la plupart des services communaux seront regroupés dans le centre administratif (CAM) en cours d'aménagement aux n° 41 à 51 de la rue du général Leclerc; considérant que de ce fait, le bâtiment de l'hôtel de ville sera en grande partie disponible et devra faire l'objet d'une restructuration ainsi que d'une rénovation en vue de lui permettre de remplir de nouvelles fonctions, notamment de lieu d'accueil, de réunion et

*Gravure représentant la façade côté jardin de la nouvelle mairie par Bonnier, 1895.*



d'exposition (...) » : un arrêté du maire en date du 7 août 1990 confie l'étude de programmation de l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux au cabinet SETEC-Organisation. Des architectes sont consultés à la suite. La candidature d'Yves Grémont, architecte des bâtiments de France, a eu la préférence du jury, comme celle de Berthet et Pochy, architectes d'intérieur, dont le premier devra s'adjoindre les compétences. Le 26 juin 1991, le conseil municipal adopte le projet Grémont.

« Ici, par opposition à l'administratif, c'est le lieu du politique – dit André Santini. Et de plus en plus, il faut appeler politique ce qui est réception, échange et communication. »

*Installée en 1895 dans une ancienne maison de maître, la mairie est réorganisée cent ans plus tard.*

#### Où sont passés les services administratifs ?

En 1968, rue du Général Leclerc, sur le trottoir opposé à celui de l'hôtel de ville, l'on avait élané de hautes tours d'habitations, banales, posées sur dalle derrière un front bâti linéaire et peu haut, long comme un train, aligné sur la rue. Derrière les fenêtres aux lourds encadrements de béton, dans les trois étages de bureaux coiffant négoces, l'ANPE avait emménagé. Puis elle a quitté les lieux. L'occasion de réaliser la séparation du politique et de l'administratif (qui éclatent en leurs locaux) repérée par le maire en Allemagne et rêvée par lui depuis, est arrivée. La transformation de l'ANPE est mise au concours. L'architecte Francis

Breitmann l'emporte. Le nouveau site sera investi en décembre 1991. Son architecture est fortement « précontrainte », le squelette du CAM était lugubre et rigide. La façade avant en a été revue ; elle affiche une certaine propension au symbiotique et au symbolique. Dans le front commercial de la rue du Général Leclerc, le CAM décline la logique de l'enseigne, il l'amplifie même : dans les ailettes verticales, acérées, placées perpendiculairement à la façade originelle (intouchable pour des raisons structurelles), nul ne peut ignorer la transposition de l'oriflamme commercial, sa dynamique répétitive, ni sa fonction signalétique. Mais nul ne peut ignorer non plus son caractère municipal : sur le cadre de béton blanc de l'immeuble ancien,





elles sont de métal peint... bleu et rouge. Rupture à mi-longueur : l'organisation et la structure du bâtiment originel ont été refondues laissant place à un atrium vertical qui s'épanouit à l'extérieur en une façade de verre et se termine en une vasque tournée au ciel : c'est l'entrée ! De plain-pied, pleine hauteur, elle est aussi aisément franchissable qu'une porte de magasin, elle est aussi imposante que le portail d'une église quand elles étaient imbriquées dans la concrétion pierreuse des maisons. À l'intérieur, sauf au droit de l'entrée, les transformations bâties sont mineures, les mises à jour sont fonctionnelles et techniques.

« L'évolution sociologique et politique de la ville avait peu à peu conduit à la constitution d'un nou-

vel organigramme ; ce n'est pas propre à Issy-les-Moulineaux – explique André Santini. Il y a aujourd'hui osmose totale entre les problèmes de logements, les problèmes sociaux, les problèmes d'emploi... Une action transversale des services administratifs devait être rendue possible par la nouvelle organisation ». La position relative de chaque service en relation à sa fonction a ainsi fait l'objet d'une étude de spécialistes. Par ailleurs, comme l'heure les consacrait, le nouvel équipement voulait être un « smart building ». Un outil performant adapté « aux besoins de son époque, capable d'intégrer aujourd'hui et demain les techniques de pointe en matière de communication, de gestion et d'information ». En résumé, le CAM se câble, se

montre et concentre en une nouvelle alliance l'ensemble des services administratifs municipaux avant dispersés en ordre aléatoire aux quatre coins de la ville. Ce faisant, il libérait l'ancienne maison communale de bien de ses charges. Pourtant ce n'est pas lui, le centre administratif, malgré son armure de métal et la tresse de ses réseaux high-tech, c'est elle, la mairie historique à la façade blanche souveraine, qui assumera la publicité de l'entrée municipale dans l'ère de la communication... et de la conservation.

### Mémorial high-tech

« L'hôtel de ville est Le lieu prestigieux. Ce n'est pas pour autant le



Installation du centre administratif dans les 3 étages de bureaux désertés par l'ANPE.



palais du maire. Ce n'est pas un lieu statique, la politique n'est pas statique. C'est le plus grand monument historique de la ville, nous voulions le rendre aux habitants. C'est la maison communale. Ils en sortent très fiers. Vous savez, la banlieue est une ville où il n'y a pas de place, une ville où il n'y a pas de cœur, une ville où il n'y a plus de patrimoine. Là on leur apportait tout en même temps. »

La mission de l'hôtel de ville selon son maire : enflammer la fierté des citoyens, entretenir leur feu donc, mais aussi forcer l'attrait « commercial » de la cité. Une petite extension, imperceptible à l'œil, lui permet d'accueillir l'hôtel de police, mais à l'intérieur les contenus sont étanches. Il est l'écrin précieux de l'autorité politique communale et

des rituels de regroupement qui l'accompagnent (réunions du conseil, mariages, réunions publiques et... commerciales), mais rituels renouvelés sous les auspices évanescents et puissants du médiatique. La représentation de la mairie par elle-même est pièce maîtresse de la recomposition de la maison communale qui, ce n'est pas un hasard, accueille pour seul service « extérieur » au champs politique, les services d'information et de communication de la ville.

Le point d'orgue de la réhabilitation est une salle du conseil somptueuse, multimédia et « convertible ». Creusée au droit de l'ancienne cour du couvent des oiseaux. Elle use du déambulatoire comme d'une galerie publique, en balcon sur l'assemblée. Elle est équipée d'un système de

visioconférence, d'un dispositif de vidéotransmission et de traduction simultanée. Les tables, conçues par Berthet et Pochy, sont œuvres de bijoutiers high-tech. Chacune est équipée de moniteurs vidéo encastés sous verre dans le plan de travail. Chaque place dispose de son micro, de sa lampe et d'un dispositif de prise de parole. Pourquoi un tel arsenal ? Elle accueille réunions publiques, mais aussi conférenciers ou industriels. Pour cette ville qui tire 60 % de ses ressources de la taxe professionnelle versée par les entreprises, séduire est devenu, sous l'impulsion de son premier magistrat, l'une des arcanes majeures du politique, un art stratégique. La salle participe de cette stratégie. Elle est aussi louée, 6 000 francs à la demi-journée.

*Le hall d'accès avec 3 sculptures en fonte d'acier: la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.*

*Création d'Alain Renonciat.*



Et la voici occupée à plein-temps. « Il y a 5 millions de m<sup>2</sup> disponibles en Île-de-France, expose André Santini. Les entreprises ont tellement de choix... Nous n'avons plus le droit de leur consentir de subventions ni de réductions d'impôt. Il nous a fallu apprendre à être « beau », différemment. Alors, nous leur montrons ce que nous sommes ; ici, c'est le show-room intégral ! L'hôtel de ville, en raccourci, c'est un peu la ville. »

**Composite en blanc et en couleurs**

Ses nouvelles attributions et les ressources historiques du bâtiment – dont l'architecte Yves Grémont, qui voulait « faire parler les murs »,

fut un patient chercheur – ont rapidement conditionné les choix d'organisation et de restitution intérieures : l'hôtel de ville sera concrétion bâtie, témoin partial du passage de ses nombreux propriétaires, exploitant les traces jugées les plus remarquables laissées par eux, les combinant aux usages nouveaux, faisant place à la marque des temps présents.

De la maison du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'architecte a rendu les sous-sols ; sous ses voûtes prennent place aujourd'hui les expositions d'art.

De l'époque de Boullée, il a restauré les deux grands escaliers, il a reformé les bossages de façade à rez-de-chaussée, il a dégagé les arcs du perron. Et, au terme d'une véritable enquête « policière », il a restitué le salon d'angle fameux et

sa fonction nobiliaire, un salon de réception dit aujourd'hui « salon Élysée ». Pour ce faire Grémont rend grâce à Bonnier d'avoir précisément relevé sur plan les transformations auxquelles il soumettait l'édifice à la fin du siècle dernier. Il a mis la main par ailleurs sur des photographies d'avant restructuration et sur des gravures du salon lorsqu'il était utilisé en chapelle par la Congrégation (informant sur la modénature des meneaux, les baies cintrées, le décor des corniches, la présence d'une cheminée et de miroirs...). La visite du salon des Ambassadeurs à l'Élysée fournit les derniers des indices disponibles à la connaissance de ce qu'il pût être, en particulier ses dessus-de-porte et leurs angelots.

De Louis Bonnier, l'architecte a

*Salle du conseil. Décor mural : «La Marseillaise» du plasticien Alain Renonciat.*



surtout retenu les dispositifs de monumentalisation extérieure : la surélévation de la toiture, les faux avant-corps surmontés de frontons sculptés par Camille Lefèvre. Et puis la grande salle qui avait été créée en 1894 et affectée par Bonnier au conseil au premier étage du corps principal a été soigneusement restaurée, mais on y célèbre aujourd'hui les mariages... dans le blanc.

Par choix, et parce que les couleurs d'origine n'ont pu être toujours identifiées, les reconstitutions sont de couleurs très pâles et peu contrastées. Murs et rondes-bosses sont d'un blanc presque immatériel sur lequel tranchent boiseries, décors peints et mobilier. Leur présence est fantômatique, gardiens du mystère des questions sans réponse au passé. Abstraction his-

torique. Par opposition, les arrangements intérieurs contemporains, que nous devons à Berthet et Pochy, sont vifs et tranchés, exubérants. Rouge textile, blanc sycomore, noir métallique mat et jeux de miroirs démultiplicateurs dans la salle du conseil sous une « Marseillaise » de bois peint où l'on discerne les contours de la France commandée au plasticien Alain Renonciat. Jeux de mirolège réfléchissants, destructurants dans la charpente des combles, au-dessus de la table de la salle à manger. L'ambiance est plus retenue dans le bureau du maire qui se plaît à relever la présence de l'eau (un aquarium), de la terre (un patio planté), du ciel (lui-même) et du feu (une cheminée). Le hall enfin : des screens translucides, un sol de

marbre gris perle, des murs blancs, et trois totems en fonte d'acier dûs eux aussi à Alain Renonciat : la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, au rez-de-chaussée du corps principal, il forme une transition immaculée entre histoire(s) et présent, dedans et dehors.

À l'extérieur : officielle, de bon ton, une cour minérale, dépouillée, sur laquelle se referment deux ailes aux façades de pierre blanche. Aux fenêtres : derrière les stores se découpent à peine en ombres chinoises les silhouettes des personnes circulant dedans. Pourtant à tous les étages, dans les salles de réception, les fins d'après-midi sont peuplées. Était-ce un mirage ? Et l'on se trouve happé par la rue.

LAURE WAAST

*Salle à manger décorée comme la salle du conseil par les architectes d'intérieur Berthet et Pochy.*

## Marnes-la-Coquette

### La mairie-école, témoin de la première génération



Seules, trois communes dans le département exercent encore leurs activités municipales dans le premier bâtiment construit à cet effet : Bourg-la-Reine, Vaucresson et Marnes-la-Coquette. Cette dernière commune, est de surcroît aujourd'hui la seule à posséder moins de deux mille habitants ; son territoire aux deux tiers couvert de forêts domaniales n'a pas de ce fait connu l'inflation démographique et bâtiesseuse qui a radicalement transformé les autres communes dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est ce qui nous vaut le cas rare d'un ancien village ayant conservé sa mairie-école construite en 1849. Si Napoléon III fait agrandir et remanier le château voisin de Villeneuve-l'Étang et construire une nouvelle église en 1860, le village qui ne

compte que 314 habitants, n'évolue guère durant le Second Empire. Ni la traversée du chemin de fer en 1884, ni celle de l'autoroute de l'Ouest au milieu du XX<sup>e</sup> siècle ne modifient le cadre de vie. Aussi, la mairie-école représente-t-elle tant par son type architectural que par sa situation un témoin remarquable de ces maisons communes de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle encore en fonction dans les départements ruraux de la région. On sait désormais combien le choix de l'emplacement de la mairie dans la ville constitue un indicatif des mentalités des conseils municipaux. En général, au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la maison commune par son implantation se pose en rivale de l'église pluriséculaire. À Marnes-la-Coquette, c'est en quel-

que sorte l'inverse. Il est en effet significatif d'observer comment la mairie, construite juste avant l'avènement du Second Empire, a été bâtie au centre du village, sur une vaste parcelle en limite du parc du château de Villeneuve, non loin d'une ancienne église en partie détruite à la Révolution et dont nous ne savons pas grand chose. Cependant, lorsque l'empereur fait construire à ses frais par l'architecte du palais de Saint-Cloud, Clerget, une nouvelle église dédiée, cela va de soi, à Sainte-Eugénie, celle-ci est placée à 15 mètres de la mairie-école sur le même alignement. S'agit-il alors de profiter d'un emplacement disponible et facile d'accès ou plus vraisemblablement d'imposer à l'établissement communal le côté à côté avec le témoin impérial ?

*Ci-dessus :*

*La mairie école photographiée en 1855.*

*Ci-contre :*

*Place de la mairie, la mairie et l'église érigée sur le même alignement quelques années plus tard.*





Parmi les sept mairies-écoles construites durant la Monarchie de Juillet (voir la carte p. 16), celle de Marnes-la-Coquette offre tout à la fois des caractères typiques et novateurs. Sa genèse est caractéristique de cette période où l'on commence par penser école avant de penser mairie : Hippolyte Blondel, architecte de l'arrondissement de Versailles établit dès 1843 un premier projet pour une école communale. Comme dans la demeure bourgeoise qui nous l'avons vue, est la référence de cette période, l'escalier au centre est précédé d'un vestibule qui distribue de façon symétrique deux espaces. À droite, se trouve la salle de classe divisée en deux par une légère barrière qui sépare les filles des garçons et inclut le poêle qui peut

ainsi chauffer les unes et les autres ; une salle dont la destination n'est pas précisée et une cuisine qui a accès à un cellier. De la mairie il n'est pas question et on ignore alors si elle est prévue à l'étage.

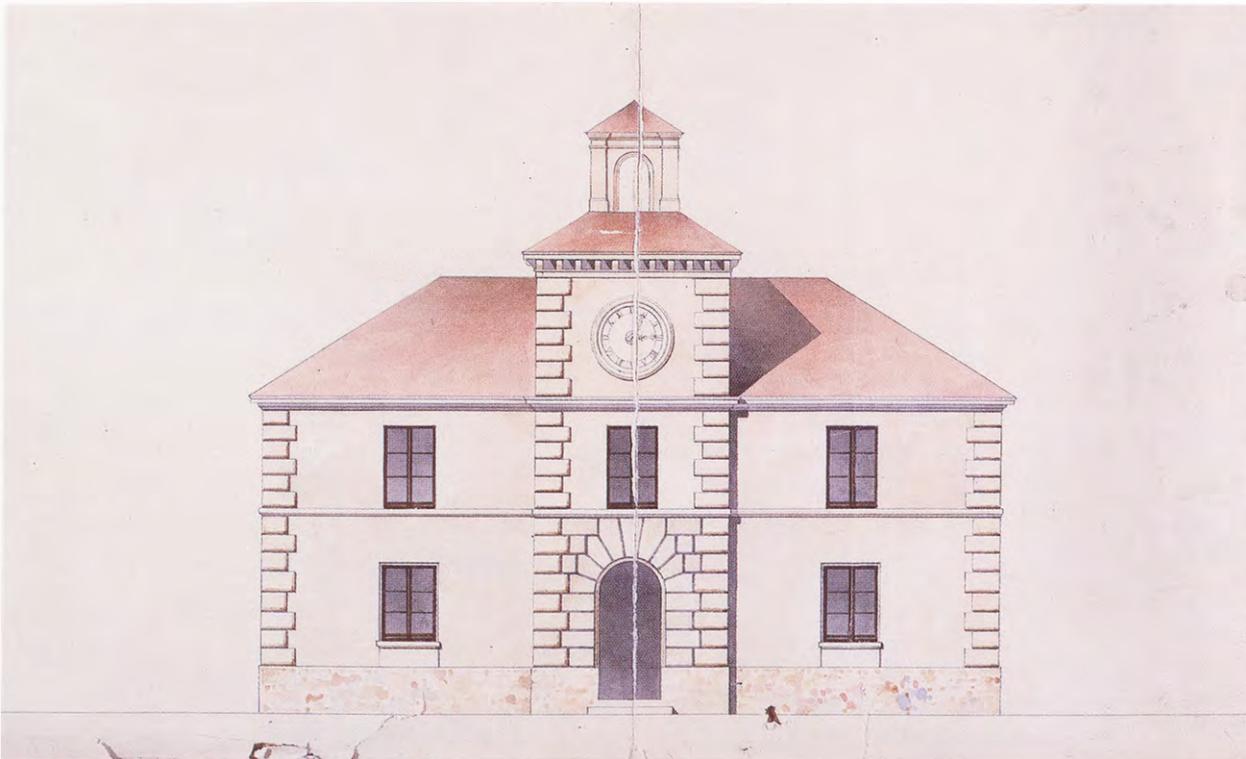
Deux ans plus tard un projet modifié intervient qui montre une salle d'asile, ancêtre de l'école maternelle où sont accueillis les petits enfants dont les deux parents travaillent ; un préau couvert et une aire de récréation à l'air libre sont prévus. La cuisine est plus petite, l'accès au cellier se fait par l'escalier ; la classe – filles et garçons toujours séparés par une barrière – est éclairée latéralement de façon plus rationnelle. Enfin, au premier étage, une pièce à droite s'intitule mairie tandis que la partie gauche est dévolue au logement du maître. Si l'on songe

que ce n'est qu'en 1858 qu'une des premières circulaires ministérielles précise l'articulation entre mairie et école, on mesure l'avance du programme d'Hippolyte Blondel.

À la même date, le 20 juillet 1845, Blondel dessine l'élévation de la façade avec chaînage harpé et porte d'entrée à bossages genre maniérisme romain. Aucune inscription pour signaler l'école ou la mairie ce qui tendrait à prouver que si les besoins scolaires et municipaux nécessitent un édifice spécifique, on n'éprouve pas encore le désir à Marnes (qui ne deviendra la Coquette qu'en 1859) de le désigner à l'attention publique par des inscriptions.

Mais les mentalités évoluent rapidement puisqu'en 1855, le maire de l'époque représente le bâtiment de

*La mairie de Marnes-la-coquette appartient à la famille des mairies-écoles des villages des cantons ruraux d'Île-de-France.*

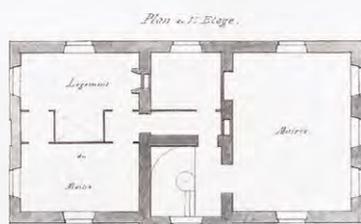
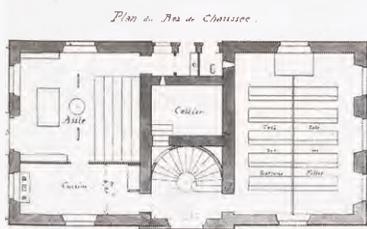


trois quarts, sur une véritable place plantée d'arbres : l'entrée principale, celle de la mairie comme l'entrée latérale de l'école communale y sont toutes deux désignées par de très lisibles inscriptions. Quelques années plus tard, un avant-porche à pilastres jumelés permet d'agrandir le vestibule et contribue à ennoblir cette façade très simple que seule la corniche du corps central, l'horloge et le petit lanternon à abat-son mettaient jusque-là en valeur. C'est qu'entretiens s'est édifiée l'église et qu'on a donc sans doute éprouvé le besoin de rehausser le prestige de la maison commune.

Avec son plan rectangulaire, l'escalier en « cerce », c'est à dire tournant avec jour central, les baies semblables à celles d'une habita-

tion, la mise en œuvre traditionnelle des matériaux (moellons sous enduit), la mairie de Marnes-la-Coquette appartient à la famille des mairies-écoles des villages des cantons ruraux d'Île-de-France, nombreuses dans les Yvelines, le Val-de-Marne ou l'Essonne et témoigne ainsi d'une étape révolue de l'histoire des Hauts-de-Seine.

DOMINIQUE HERVIER



En haut :

*Dessin de l'élévation.*

Ci-dessus :

*Escalier intérieur.*

Ci-contre :

*Plans du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage dessinés par Blondel, 1845.*

## Montrouge

### Le port d'ancrage de la commune



Avant la définition actuelle des vingt arrondissements parisiens (1859), Montrouge est une vaste commune dont la limite septentrionale atteint la place Denfert-Rochereau. La commune comprend alors deux agglomérations, le Petit Montrouge au nord, le Grand Montrouge au sud. Après la Révolution, la première mairie occupait une maison louée à la fabrique et située près de l'église Saint-Jacques, au Grand Montrouge. À la suite de la construction des fortifications, en 1844, le Petit Montrouge connaît une extension considérable ; une nouvelle mairie y est construite de 1852 à 1855 sur les plans de l'architecte de l'arrondissement de Saint-Cloud, Claude Naissant. L'annexion par Paris du Petit Montrouge en 1860 ampute

des deux tiers le territoire de la commune et la prive de sa récente mairie, appelée à devenir celle du XIV<sup>e</sup> arrondissement. Il faut, à nouveau, louer une maison/mairie (au 36 avenue de la République) et réorganiser la commune en fonction de ses nouvelles limites.

Après vingt ans de gestion et de reconstruction communales, que ne facilitèrent guère les troubles de la Commune, l'essor démographique incite la municipalité à rebâtir une nouvelle mairie sur un terrain acheté à la fabrique, face à l'église Saint-Jacques. L'architecte du département de la Seine Jacques-Paul Lequeux propose alors aux élus le projet d'un bâtiment brique et pierre – en hommage à l'ancien château – surmonté d'un campanile. Le rez-de-chaussée, où se tien-

nent les bureaux ouverts au public, s'organise autour d'un hall prolongé par un escalier conduisant à l'étage ; là, une grande salle, occupant toute la longueur du bâtiment, fait office de salle des fêtes/salle des mariages/ salle du conseil. Le bâtiment commencé en 1880 est achevé en 1883, et décoré par Théobald Chartran d'une peinture remarquée au Salon des artistes français de 1886 : « L'hyménée ».

Au milieu de son square, la mairie constitue alors le pôle majeur de la vie municipale et le temple de la République locale ; son jardin compte un kiosque à musique pour abriter les manifestations publiques des deux sociétés musicales montrougiennes (la Fanfare et la Chorale) qui disposent déjà d'un local de répétition au sous-sol de la mairie.

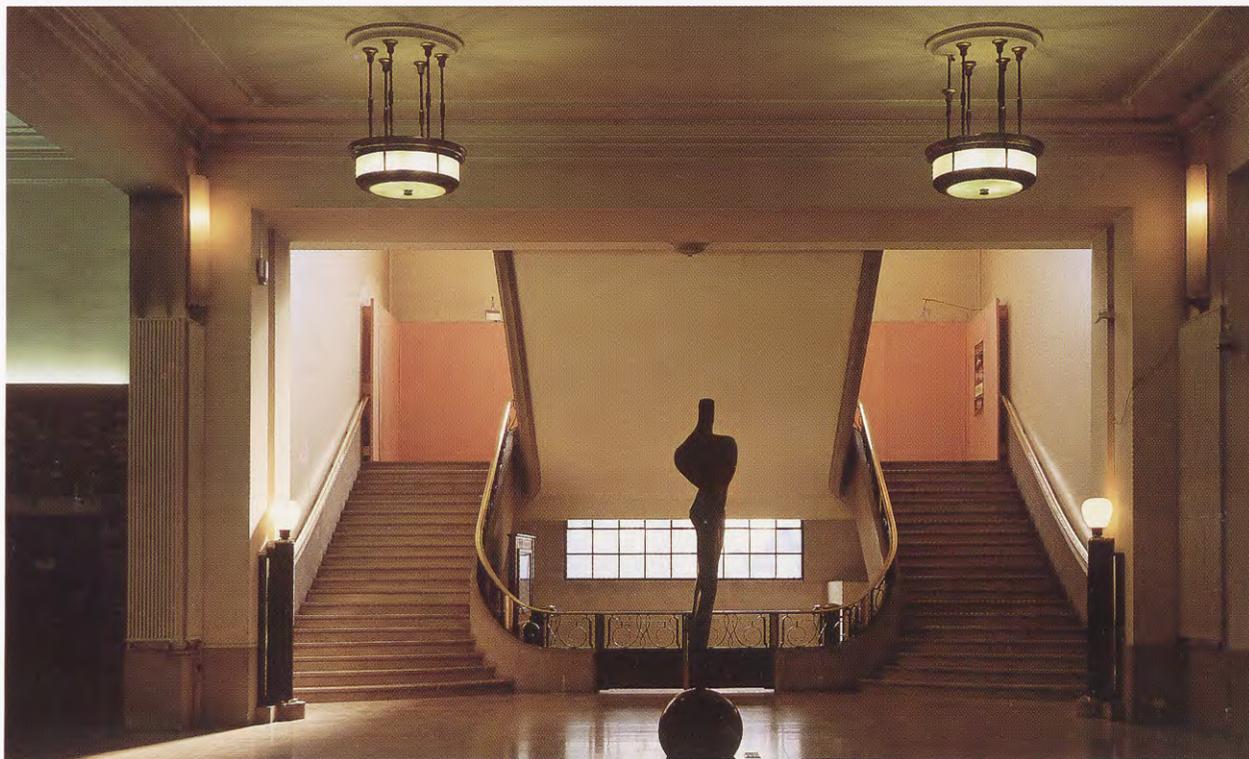


*Ci-dessus :*  
Élévation de la façade antérieure,  
gravure de H. Toussaint publiée  
dans «La Construction moderne»,  
1887-1888.

*Ci-contre :*  
Détail du bureau central du maire.

*Page de droite :*  
Façade principale de la mairie,  
l'adjonction des deux ailes date  
de 1903.





Rappelons que la musique, expression par excellence de la sociabilité républicaine, connaît alors un essor considérable, tandis que la loi de juillet 1880 qui instaure la commémoration du 14 juillet, inaugure les bals populaires et les défilés célébrant la fête nationale.

Mais cette mairie qui consacrait l'émergence d'une nouvelle identité politique, se révèle vite insuffisante face à la croissance de la population et à la montée des responsabilités communales. La municipalité sollicite alors un jeune architecte, Jules Baboin, élève de Jules Guadet à l'école des Beaux-Arts (promotion 1881) qui, installé à Montrouge, y fait l'essentiel de sa carrière, construisant un certain nombre d'immeubles. Il réalise entre 1902 et 1903 l'extension de la mairie par

l'adjonction d'ailes latérales qui triplent ainsi son volume initial, en respectant style et matériaux d'origine. La mairie dispose désormais d'une salle des fêtes, d'une salle des mariages et d'une salle du conseil distinctes. Le peintre H. Jamet orne la salle des mariages d'un décor de circonstance, célébrant fiançailles, noces et famille tandis que la salle du conseil reçoit de Victor Tardieu une évocation en trois tableaux des âges de la vie. Le tableau central, traitant de la maturité, est l'occasion pour le peintre de figurer les divers domaines de l'activité humaine, manuelle, intellectuelle ou artistique, en une ronde lumineuse et inspirée.

Après la sécession du Petit Montrouge, la réorganisation du territoire communal s'était articulée le

long de la Grande rue et de l'avenue de la République, leur intersection marquant le cœur de la cité. On y trouvait l'église; la mairie et son square vinrent lui faire face en 1881, bientôt suivis de l'école primaire (rue Rabelais), d'une caserne de pompiers ainsi que d'un marché public. L'accroissement démographique de l'entre-deux-guerres (25 813 habitants en 1921; 36 200 en 1936) oblige la municipalité Cresp, sous l'impulsion des lois d'urbanisme, à repenser et réorganiser l'aménagement du territoire montrougien: des voies sont tracées (avenue Jean Jaurès), des places dessinées (places de la République, Jules Ferry, des États-Unis, du Haut-Mesnil), des monuments déplacés et reconstruits (église Saint-Jacques). Une politique





d'équipement est lancée : écoles du Haut-Mesnil, poste de la Vache noire, stade, vélodrome Buffalo, bains-douches Jules Ferry, ... Mais c'est sur la réorganisation et l'équipement du centre-ville que la municipalité va concentrer ses efforts : poste principale, crèche reconstruite, bains-douches des États-Unis, dispensaire, école primaire de la rue de Bagneux. La construction du centre administratif, au cœur de la ville, à l'emplacement de l'ancienne école des garçons, ne prend pas seulement valeur de symbole par son emplacement, mais aussi par son programme et ses attributs. L'explosion des services municipaux, à laquelle l'ancienne mairie ne pouvait répondre, contraint donc les élus à concevoir un ambitieux complexe administratif qui

assurera la gestion administrative élémentaire, mais accueillera aussi la justice (tribunal), la police (commissariat), la salle des fêtes, un garage municipal, ainsi qu'un beffroi, orgueil de la cité. Ainsi le centre administratif, largement ouvert au public par son hall et ses amples escaliers, prend-il, avec son beffroi de 43 mètres de haut, l'allure d'un palais du peuple ; face à l'ancienne mairie, aux réminiscences « Louis XIII », ses bas-reliefs inspirés de la vie locale, ses installations festives, son carillon rythmant la vie montrougiennne témoignent d'une nouvelle citoyenneté érigée au cœur de la ville.

ANTOINE LE BAS



En haut :  
Peinture de Victor Tardieu, «Les  
âges de la vie», «La maturité :  
l'activité humaine».  
Ci-dessus :  
Cheminée de la salle du conseil.

Page précédente, en haut :  
Hall et escaliers du centre  
administratif.  
En bas, de gauche à droite :  
Bas-relief inspiré de la vie locale  
sur le centre administratif .  
La poste du quartier de la vache  
noire.

## Neuilly

### Les pérégrinations d'une mairie, trois centres, trois mairies



Un passage sur la Seine est à l'origine d'un village : « Port de Neuilly » ou « Port Neuilly », et gué, bac, pont de bois se succèdent jusqu'à la construction par Perrotet d'un pont de pierre. La Révolution trouve un petit bourg aux activités commerciales et liées à la blanchisserie, siège d'une brigade de gendarmerie et d'une église paroissiale, Saint-Jean-Baptiste. Tout naturellement les premières réunions du conseil municipal se tiennent dans une salle adossée à l'église. En 1801 la commune devient chef-lieu de canton et se doit d'héberger la Justice de paix. La salle de réunion sert donc en alternance au conseil municipal et à la Justice qui se plaint d'être troublée par les chants religieux. Les finances municipales permet-

tent en 1809 l'achat d'une maison située rue du Château en face de la Grande rue de l'ancien pont. Les deux corps de logis sont assez grands pour abriter à la fois la mairie et la Justice mais aussi les écoles et un logement pour le curé de Saint-Jean-Baptiste. C'est chose faite en 1811 et pendant quelques années il semble que tous en soient satisfaits.

Le territoire de Neuilly est alors très vaste, compris entre Clichy et Boulogne il s'étend de la Seine aux rues de Wagram et de Courcelles. Le hameau de la section des Ternes s'est développé et ses habitants qui se plaignent de la distance à parcourir pour toutes les démarches administratives menacent de se constituer en commune autonome. En août 1833, leurs revendications

et l'exiguïté de la « maison commune » amènent le conseil à voter le transfert de la mairie dans un point central, ce qui permettra de surcroît de libérer de l'espace pour les écoles.

Les projets de la commune se croisent heureusement avec les ambitions spéculatives de Pierre-Marie Marcel. Ce dernier avait acquis pour les revendre à un prix intéressant plusieurs lots dans la plaine des Sablons qui avait fait l'objet quelques années auparavant d'un lotissement et avait été aménagée suivant un plan en croix de saint-André. Malgré la promotion publicitaire qui lui est faite « Sablonville » ne démarre pas. Pour entraîner la vente et valoriser ses terrains P-M. Marcel offre à la commune de construire au centre du lotissement

*Élévation perspective de la façade par les architectes Dutocq et Simonet, publiée dans «La Construction moderne», 1885-1886.*



un édifice capable d'abriter une mairie, une Justice de Paix, une prison cantonale et un corps de garde. Il se charge d'en établir les plans et devis, d'en suivre l'exécution, le tout sans demander d'honoraires. L'emplacement choisi, à mi-chemin entre le vieux bourg et la section des Ternes, règle le problème de la distance, le coût financier est pratiquement réduit de moitié et le 31 janvier 1834 le conseil donne son accord. L'édifice nous est connu par des cartes postales anciennes et la description qui en est faite lors de l'inventaire des œuvres d'art du département de la Seine par le service des Beaux-Arts publié en 1879. De plan rectangulaire, il comprend un corps de bâtiment central de deux niveaux encadré par des ailes en rez-de-

chaussée qui abritent les services municipaux. L'entrée se fait par « un péristyle d'ordre dorique ». « Des colonnes supportent un entablement sur lequel repose l'étage percé d'une baie encadrée de pilastres composites. Dans les entrepilastres se détache un bouclier dont le centre est orné d'une couronne murale ». Un fronton triangulaire couronne le tout.

La mairie, terminée en 1836 joue le rôle attractif qu'on en attendait. Le lotissement amorce un développement rendu d'autant plus nécessaire que le hameau des Ternes séparé de sa commune mère par les fortifications de Paris en 1841 prive celle-ci d'un centre économique important.

Le lotissement du parc Saint-James qui démarre à peu près en même

temps que celui des Sablons, puis après 1848 ceux du Parc d'Orléans et du quartier Laffitte étendent progressivement les zones habitées. La population de 7 654 habitants lors de l'inauguration de la mairie atteint 23 583 habitants en 1856 et en 1876 elle a pratiquement absorbé la perte de population provoquée par l'annexion par Paris du quartier des Ternes. Les deux grands axes, l'avenue du Roule et l'avenue Charles de Gaulle relie deux centres qui se partagent les édifices publics : église et écoles du côté de la Seine, mairie et Justice du côté de Paris. Dès 1861 la mairie est jugée insuffisante et se trouve complètement excentrée. Il faut attendre 1879 pour que le conseil municipal puisse faire l'acquisition d'un terrain adéquat. Le quartier de

*Ci-dessus :*

*Façade principale de la mairie avenue du Roule.*

*Ci-contre :*

*Ancienne mairie: vue d'ensemble avant 1895, actuellement détruite.*





Sablonsville n'en est pas délaissé pour autant. La vieille mairie désormais obsolète est détruite pour céder la place à une Justice de paix curieusement assortie d'une école. L'édifice, construit entre 1897 et 1898 d'après les plans de l'architecte Gaston Charron (lauréat du concours ouvert par la municipalité), permet au quartier de conserver dans la commune un rôle important.

La nouvelle mairie, qui a fait l'objet d'un concours rassemblant soixante-deux concurrents, est l'œuvre de l'architecte Victor Dutocq qui, faute de notoriété, se voit encadré par un confrère plus expérimenté, René Simonet. L'édifice construit de 1882 à 1886 est le résultat d'un compromis entre les différents projets. Par son choix, le jury privilégie alors

l'image d'un hôtel de ville d'allure aristocratique. Le rez-de-chaussée du corps central offre trois baies cintrées dessinant des travées rythmiques dont le dessin n'est pas sans rappeler telle œuvre de Philibert de l'Orme. En fait, les emprunts au vocabulaire architectural de la Renaissance ne doivent rien au hasard. Si ce siècle évoque dans l'inconscient collectif une ère d'émancipation communale, il trouve dans la mémoire locale des échos précis : François 1<sup>er</sup> ne choisit-il pas de faire bâtir à Neuilly son fameux château de Madrid en 1527 comme le rappelle une peinture de la mairie ? Pour autant, l'hôtel de ville de Neuilly séduit surtout par son caractère équilibré : le corps central encadré d'ailes en retour évoque sans doute l'architecture

« à la française », mais l'horloge couronnant la façade et le campanile dominant l'édifice, directement inspirés de ceux de l'hôtel de ville de Paris, rappellent la fonction éditiale du bâtiment. Ainsi, style et attributs architecturaux se conjuguent ici pour élaborer l'image dont la cité veut alors se doter : une ville autonome et dynamique au riche passé aristocratique mais présente dans son siècle.

Le nouvel édifice pour les commentateurs de l'époque « est en rapport avec l'ampleur des services auxquels il est nécessaire de pourvoir et en rapport avec les mœurs élégantes de la majorité de la population ». Il est construit entre l'avenue du Roule et le boulevard d'Argenson et met en valeur et magnifie le nouveau centre. À côté, la construction





d'un groupe scolaire puis d'une paroisse, l'église Saint-Pierre, recrée la trilogie habituelle des vieux centres de village renforcée par la suite par les satellites que constitueront la Banque de France, le lycée Pasteur puis la poste. Cet ensemble correspond désormais au centre géographique de la commune, entre Sablonville et le vieux Neuilly, entre le lotissement du Parc d'Orléans et celui du Parc Saint-James.

CATHERINE BOULMER

Page de gauche, de haut en bas :  
 Escalier et palier du 1<sup>er</sup> étage.  
 Peintures murales (1906) de la salle  
 des fêtes: «La cour de Napoléon 1<sup>er</sup>  
 chez Murat» signée Th. Poilpot et  
 «La cour de François 1<sup>er</sup>  
 au château de Madrid» signée  
 Th. Chartran.  
 Ci-dessus :  
 La salle du conseil.

## Puteaux

### Un chef-d'œuvre de modernité classique



#### 1854, une « Mairie de Puteaux » en bord de Seine

Comme bien d'autres, la première municipalité de Puteaux se réunit dans le presbytère. L'achat de la maison curiale lui permet par la suite d'y installer le corps de garde et la chambre d'arrêt au rez-de-chaussée, et de disposer à l'étage d'une pièce pour les réunions du conseil. En 1841 la population a suffisamment augmenté pour que la commune fasse l'acquisition au n° 19 du quai Royal d'une propriété dans laquelle la mairie, l'école, la salle d'asile, une pièce pour une classe d'adulte et le logement de l'instituteur trouvent leur place. L'opération ne s'avère pas très rentable : l'édifice est dans un tel état de délabrement et de vétusté qu'il

n'est même plus possible, sept ans plus tard, d'envisager de le restaurer. Il faut tout raser et construire du neuf ! Dans un premier temps le conseil se préoccupe d'installer les écoles rue de Paris (1849) puis s'adresse à Paul-Eugène Lequeux, architecte du département de la Seine chargé de l'arrondissement. La nouvelle mairie est inaugurée en 1854 ; à son emplacement les frères Niermans édifient avant la dernière guerre mondiale un dispensaire.

Cette mairie nous est connue par les cartes postales anciennes et la description qui en faite par le service des Beaux-Arts chargé d'un inventaire des œuvres d'art du département de la Seine publié en 1879. Elle s'inscrit dans le courant rationaliste de Jean-Nicolas-Louis Durand et s'inspire directement des

façades classiques dont les fondements ont été établis par Charles Percier et Pierre Fontaine. Cet édifice de plan rectangulaire dont la façade principale est orientée vers la Seine, propose deux niveaux, séparés par un bandeau mouluré, et cinq travées. Conformément à la tradition l'architecte souligne fortement la travée centrale. En rez-de-chaussée la porte en plein cintre est encadrée de deux pilastres en faible saillie.

À l'étage, au dessus d'un tableau portant gravé : « Mairie de Puteaux », une large baie en plein cintre est limitée par deux groupes de pilastres cannelés composites ; les cartes postales montrent une horloge dans le tympan aménagé de la baie, les descriptions ne la mentionnent pas ce qui permet de penser

*Partie de la fresque de l'escalier d'honneur, œuvre de Louis Bouquet.*



que cette installation n'avait pas été prévue par l'architecte. Sur les pilastres, l'entablement complet est couronné par un fronton triangulaire. Son tympan est orné de tables de la Loi et de rinceaux. Ce décor sculpté pourtant bien mince est cependant exceptionnel pour l'époque et témoigne d'un soin particulier.

Sur les cotés les baies sont en plein cintre au rez-de-chaussée, rectangulaire à l'étage avec chambranle, consoles et corniche. L'entrée donne accès à un grand vestibule avec un escalier demi hors œuvre dans l'axe. De part et d'autre du vestibule « trois portes sont séparées par des pilastres supportant un entablement » décor qui reprend celui de la façade. Le plafond à compartiments a des poutres apparentes.

*Ci-dessus :*

*Dressée en toile de fond de la place du marché, véritable esplanade, la façade de l'hôtel de ville se reflète dans un vaste miroir d'eau.*

*Ci-contre :*

*Plan du rez-de-chaussée.*

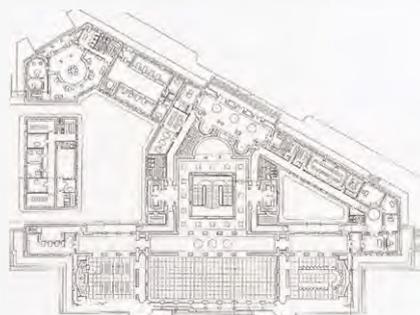
En 1905, l'État des Communes du département de la Seine mentionne dans l'escalier une verrière, «œuvre de Janin, symbolisant le Travail, le Mariage et l'Instruction».

La commune forte alors de son statut de ville industrielle entend ainsi proclamer les fonctions dont elle est le siège. En 1859 la gendarmerie avait trouvé sa place sur le même îlot, mais située du côté opposé à la mairie elle s'orientait vers la ville. L'îlot est occupé en 1905 par différentes annexes que la municipalité ne cesse de surélever et d'agrandir : Justice de paix, bibliothèque, dispensaire, commissariat, voirie, service des architectes, pompes à incendie...

### **1934, un Hôtel de ville au centre de la commune**

Construit en quatre ans, de 1930 à 1934, l'hôtel de ville Puteaux a suscité l'enthousiasme des critiques, fait l'objet de nombreuses publications et remporté un prix décerné par l'Académie française.

Dans les années trente, l'ancienne mairie en bord de Seine construite pour 5 000 habitants, n'arrive plus à abriter les nombreux services d'une agglomération de 38 000 habitants et les élus souhaitent remplacer « cette sinistre petite caserne à face grise et plate » par une construction digne de la commune. La municipalité a dégagé un vaste terrain de 25 000 m<sup>2</sup> de la forme d'un triangle et décidée à voir grand et à long terme elle se





LA VILLE DE PUTEAUX SOUS L'ÉGIDE DES VERTUS REPUBLICAINES. PROTÈGE LE TRAVAIL, LES LETTRES, LES SCIENCES, ET LES ARTS.





propose d'en utiliser toute la surface pour y réunir tous les services administratifs de la commune, du département et de l'état. Un concours, ouvert à la fin de 1930, prévoit la construction de l'hôtel de ville avec ses services traditionnels sur la rue de la République dans la partie haute du terrain. Il laisse aux candidats la liberté de disposer à leur gré les différents bâtiments susceptibles d'accueillir les services administratifs, la bibliothèque, la perception, la Justice de paix, une caserne des pompiers, le garage municipal et un bureau de poste. Jean et Édouard Niermans obtiennent le premier prix. Jean Niermans est pensionnaire à la villa Médicis après avoir remporté le Grand prix de Rome en 1929. Son frère Édouard est à l'école des Beaux-

Arts et n'obtiendra son diplôme d'architecte qu'en 1934. Les deux frères ne conservent pas l'idée de plusieurs bâtiments répartis sur le terrain et conçoivent un bâtiment unique regroupant tous les services. La nouveauté de cette idée est supportée par un plan astucieux qui utilise au mieux la déclivité du terrain et s'organise sans perte d'espace en donnant à chaque partie sa logique interne et son indépendance. Le projet remporte l'adhésion de tous d'autant plus facilement que la forme s'inscrit dans le goût du jour, en alliant modernisme et retour à l'antique à travers un vocabulaire classique. Épousant le triangle de la parcelle, l'ensemble présente trois façades qui sont autant de compositions révélatrices de trois types de bâti-

ments. D'emblée, éclate le schéma qui rassemblait sous un même toit fonction administrative et fonction représentative des anciennes mairies. L'administration se trouve ici logée au cœur du triangle, pivot des autres services (perception, poste, justice, garages, pompiers, salons). L'aile des salons bénéficie d'un parti magnifique. Dressée en toile de fond de la place du marché, véritable esplanade rythmée de candélabres et de degrés, sa façade se reflète dans un vaste miroir d'eau. L'aile des salons qui aligne salle des mariages, salle des fêtes et salle du conseil, fait la part belle à la seconde à qui revient la majeure partie du bâtiment.

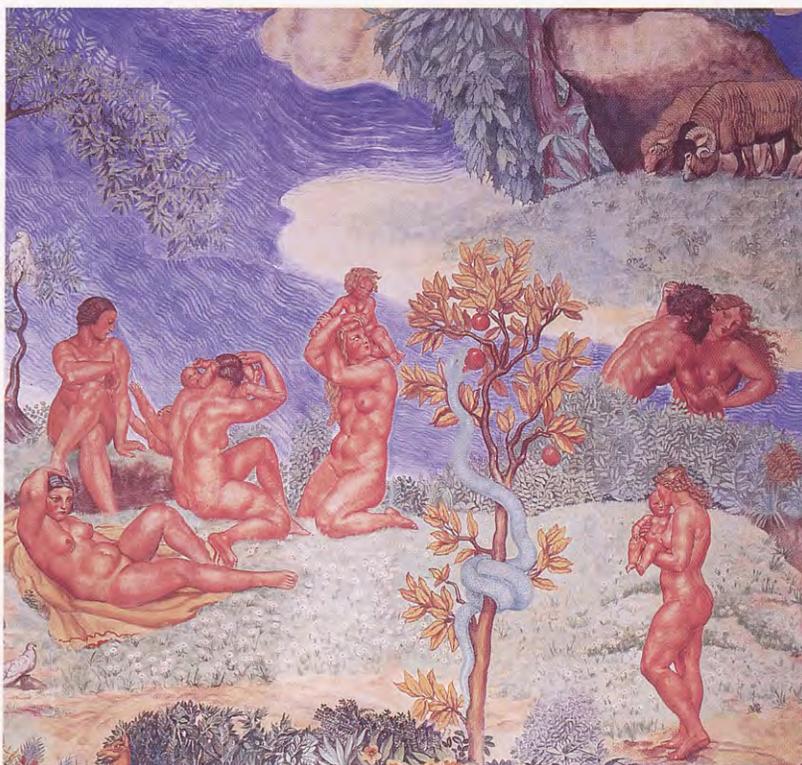
En saillie sur la façade, elle s'affirme aux regards extérieurs par une colonnade portée par un niveau de

*Ci-contre :*

*Entrée du public rue de la République, bas-reliefs du sculpteur Alfred Janniot, ferronneries des portes exécutées par Raymond Subes.*

*Ci-dessus :*

*Vues sur le palier et les escaliers. Dans la cage d'escalier, vaste fresque du peintre Louis Bouquet.*



soubassement donnant accès au vestibule d'honneur. La rigueur des proportions, les références délibérément empruntées à l'architecture classique (colonnade du Louvre, place de la Concorde,...) à travers colonnes à gorge, balustrades, entablement et corniche, inscrivent ce bâtiment dans le courant néoclassique des années trente. À côté de ce morceau d'architecture palatiale, les deux autres ailes affichent un parti délibérément administratif (côté accès public au centre administratif), voire technique (aile des pompiers). Si l'aile bordée par la rue de la République affirme encore un caractère d'architecture publique, mais indéterminé, celle des pompiers aligne des travées anodines que rompt seulement le porche monumental facilitant la circulation

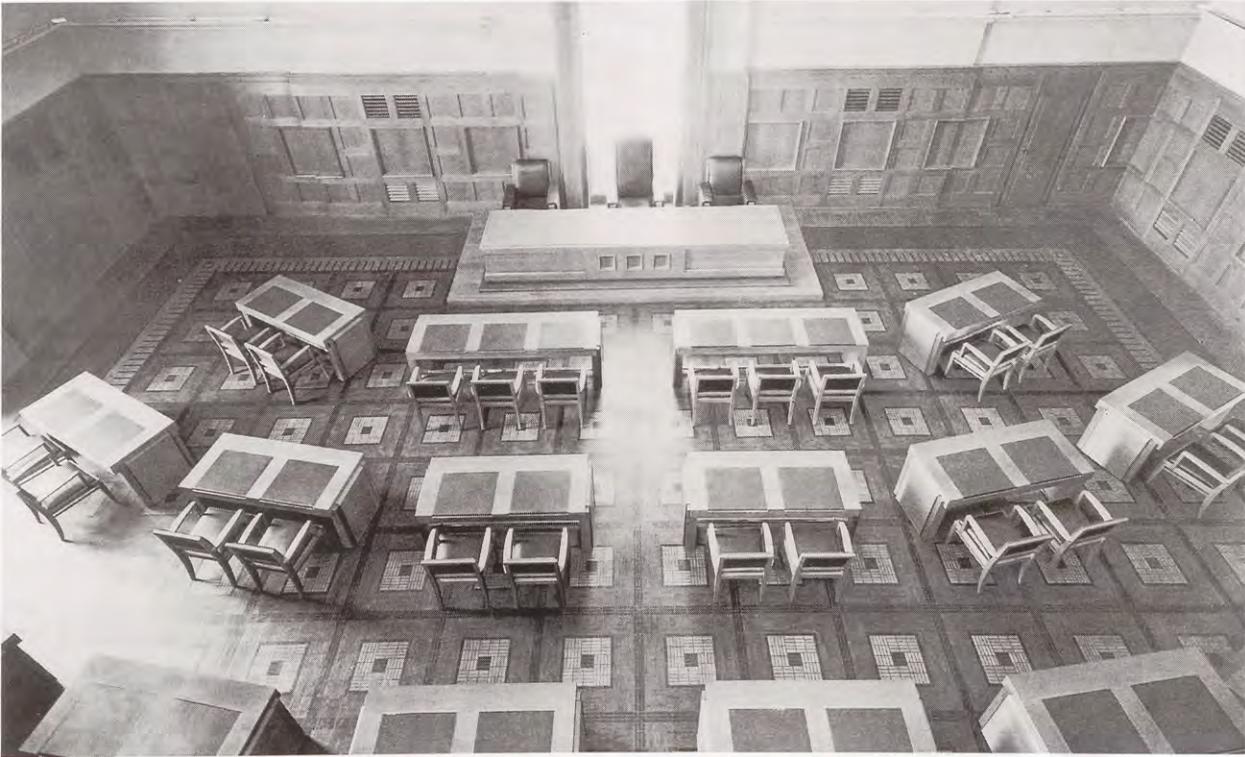
des voitures. Sur l'angle, la poste manifeste par son implantation sa mission médiatrice.

Les ensembles aussi complets que celui proposé par l'hôtel de ville de Puteaux parmi les réalisations de prestige des années trente, sont rares. L'adjudication des travaux a laissé aux architectes une enveloppe budgétaire suffisante pour leur permettre d'apporter une décoration « sobre mais résolue » selon une formule contemporaine. Ils font appel pour les façades au sculpteur Alfred Janniot dont les œuvres monumentales s'intègrent dans les cadres délimités par les architectes, et confèrent une solennité certaine à l'entrée du public sur la rue de la République et au pan coupé de l'angle du bâtiment occupé par la poste.



La volonté décorative s'exprime à l'intérieur dans les fresques, le dessin épuré du mobilier inspiré des créations de Ruhlmann, les ferronneries exécutées par Raymond Subes. Dans la cage d'escalier, Louis Bouquet, illustrateur brillant, est chargé d'une vaste fresque retraçant l'histoire de Puteaux alors que le peintre et sculpteur Pierre Dionisi décline les joies de la vie dans une fresque exubérante sur les murs de la salle des mariages. Dans les espaces intérieurs les architectes font preuve de leur talent et donnent au jeu esthétique des volumes et des matières une grande élégance. Les techniques contemporaines leur permettent de grandes surfaces unies et lisses qui donnent la perception d'une masse compacte et homogène de la pierre

*La salle des mariages, fresque du peintre Pierre Dionisi.*



et renforcent l'expressivité des angles et des courbes. Ce caractère monumental est accentué par le système des plafonds à caissons, intégrant l'éclairage, et la trame géométrique utilisée dans le motif des sols, pavés de verre inscrits dans un quadrillage plus large dans le hall du public ou mosaïque de bois des parquets.

Les espaces publics sont toujours éclairés avec un soin particulier. Les sources lumineuses, indirectes ou tamisées, avec les différentes intensités qui en résultent, jouent de la multiplication des perspectives et des points de vue. Cet emploi de la lumière, raffiné jusqu'à en devenir sophistiqué, est une des plus belles réussites des architectes, mais aussi la plus fragile et la plus menacée.

Avec un grand souci des détails et des finitions qui les caractérisent, les jeunes architectes déclinent différents styles dans les espaces publics : néoclassicisme accordé à la majesté du grand escalier et du vestibule d'honneur, style puriste hérité du style « paquebot » de la passerelle et de son escalier de coupée dans la bibliothèque, style résolument avant-gardiste de la salle du tribunal ; tout le décor y est une variation sur le quadrillage poussé à son maximum, treillage du plafond, pavés de verre, découpage des baies selon un module répété à l'envie.

En confiant à deux architectes sans grande expérience l'ambitieux projet de son hôtel de ville, la municipalité de Puteaux fit un pari hardi ; en le gagnant grâce au talent des

frères Niermans, elle prit date dans l'histoire de l'architecture moderne. La confirmation de ses choix pour la construction d'un groupe scolaire (le groupe Marius Jacotot) et d'un dispensaire la place désormais dans le club très restreint des partisans actifs du mouvement moderne.

CATHERINE BOULMER



*En haut :*

*La salle du conseil.*

*Ci-dessus :*

*Détail de la maquetterie du parquet, mosaïque fabriquée par les « Parquets Noël ».*

## Sceaux

### L'Italie revisitée



L'attention du promeneur qui flâne dans les rues de Sceaux, est souvent attirée par le bel édifice de la place Frédéric Mistral, que les sceéens appellent « l'ancienne mairie » en référence à l'actuel hôtel de ville de la rue Houdan. Cette appellation est d'autant plus exacte qu'il s'agit du seul bâtiment à avoir été conçu dès l'origine pour abriter la municipalité de la ville. Suivant une pratique largement répandue dans les communes de la banlieue parisienne, le conseil municipal de Sceaux, avant 1843, tient ses réunions au domicile personnel du maire. Longtemps différée pour des raisons financières, la construction d'une mairie est enfin rendue possible au début des années 1840, grâce à l'aide du département de la Seine. Trouver un emplacement

pour la nouvelle mairie, qui soit à la fois pratique et bien situé sur le territoire communal, n'est pas chose facile. La petite ville de Sceaux, à l'urbanisation dense, est cernée au nord et à l'ouest par de grandes propriétés, et au sud et à l'est par le domaine du château. Le conseil municipal choisit le jardin de la Ménagerie qui est, à cette époque, le seul espace facilement constructible. En outre, le lieu présente l'avantage d'être en bordure de la place-parvis de l'église, alors unique place de la ville. Ce jardin est une ancienne dépendance du château, où ont été aménagés au XVII<sup>e</sup> siècle les réservoirs des bassins du parc. Acheté en 1799 par la « Société propriétaire du Jardin et des Eaux de Sceaux », il devient un lieu de fêtes où l'architecte Denis-Henri

Courtilier construit, en 1801, la « Rotonde du Bal ». Les curieux affluent de Paris et des alentours, et le succès est immense durant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Des bains-douches bâtis en 1824 par l'architecte Archange, complètent l'équipement de cet ensemble hétérogène. L'emplacement est donc idéal ; sur la seule place de la ville, face à l'église et au presbytère, au débouché de la rue principale, non loin du prestigieux domaine du château, à côté des bains-douches et du lieu de fêtes. Jusqu'à la fin du siècle, le site reste le principal centre de la vie communale. Trois ans après la construction de la mairie, en 1846, l'ancienne ménagerie est transformée en gare pour accueillir la première ligne de chemin de fer Paris-Sceaux. En 1895,

*Ci-dessus :*

*Porte d'entrée de l'ancienne mairie.*

*Ci-contre, de haut en bas :*

*Façade de l'ancienne mairie, 1843.*

*Place Frédéric Mistral.*





c'est encore entre la gare, désaffectée deux auparavant, et la mairie reconverte depuis 1887 en tribunal de justice de paix, que l'on construit le marché couvert. La construction de la mairie est confiée à Claude Naissant. La mairie de Sceaux est une des toutes premières œuvres d'une longue série de bâtiments publics (écoles, mairies, églises...), due à un architecte qui marque durablement les communes de la banlieue sud par le nombre de ses constructions.

L'édifice de 1843 est de plan rectangulaire et de dimensions relativement modestes. La façade principale, ouvrant sur la place de l'église, a fait l'objet de toutes les attentions de l'architecte : il y réutilise le vieux modèle de la maison de Raphaël par Bramante (1512), sans

pastiche ni copie servile. Comme pour le palais romain, l'élévation, à deux niveaux séparés par un bandeau, se déploie sur cinq travées. Au rez-de-chaussée, Naissant garde l'appareil rustique de refends et de bossages, mais remplace les arcades par des fenêtres en plein-cintre. Au premier étage, il maintient les cinq fenêtres à balustrade et chambranle, surmontées d'un fronton triangulaire. Comme Bramante, il rythme la composition par une ordonnance, mais préfère des pilastres cannelés composites, aux doubles colonnes doriques du modèle. Dans les deux cas, un entablement avec corniche couronne le tout. Fidèle à une tradition bien établie de l'architecture française, Naissant choisit de mettre en valeur la travée centrale : il la souligne au rez-de-chaussée par

un porche d'entrée peu profond, et au-dessus de l'entablement, par un petit attique où est écrit la fonction du bâtiment. Cette façade, au décor particulièrement soigné, est exceptionnelle pour une mairie de la Monarchie de Juillet. L'ampleur de cinq travées (au lieu de trois habituellement), l'emploi de la pierre de taille (unique parmi les maisons communes de la banlieue sud), le raffinement du choix des ornements et la délicatesse de la modénature, sont les signes tangibles de l'importance de la petite ville, alors chef-lieu d'arrondissement. Trait commun de la période, l'exaltation de la fonction de l'édifice ne fait appel à aucun symbole, ni à aucune allégorie. La qualité de l'ornementation suffit à distinguer du commun le bâtiment, même si elle pourrait

*Ancienne sous-préfecture, mairie actuelle, 1863-1865.*



être la demeure d'un riche particulier. Claude Naissant réussit à Sceaux une belle composition de style italianisant dans la tradition de Percier et Fontaine. Il inscrit sa mairie dans ce large courant esthétique, parfois qualifié de « classicisme-raphaëliste », qui connaît son apogée dans les années 1820-1830 avec les réalisations de Félix Duban. Plus tardivement, plus modestement, Claude Naissant réemploie à son tour l'archétype architectural du « palazzo » italien de la Renaissance ; le résultat ne manque pas d'élégance, même s'il reste un peu linéaire. Entre 1863 et 1865, l'architecte revient à Sceaux pour construire le bâtiment de la sous-préfecture, le long de la rue Houdan nouvellement prolongée à l'ouest. Le plan, en U suit le parti tradition-

nel des hôtels particuliers parisiens entre cour et jardin. Le corps de bâtiment central est réservé à l'habitation du sous-préfet, tandis que les deux ailes en retour abritent les services administratifs et les communs. L'emploi de la pierre de taille pour la totalité des façades, l'ordonnance et le fronton décoré des armes impériales, suffisent à affirmer le caractère officiel du bâtiment. L'évolution du goût et la différence des programmes architecturaux, expliquent aisément les dissemblances que présentent les deux œuvres scéniques de Claude Naissant. Au caractère italianisant de la façade de la mairie, répond le classicisme plus directement « français », le sérieux et la plus grande ampleur de la sous-préfecture. En 1880, la suppression administrative

de la sous-préfecture de Sceaux, désaffecte ce bel édifice. L'École Normale Supérieure de jeunes filles s'y installe l'année suivante, et l'occupe jusqu'en 1887. La municipalité de Sceaux, à l'étroit, s'installe alors dans ces murs qui sont restés depuis lors les siens. Dans la tradition classique chère à l'école des Beaux-Arts, Naissant a construit à Sceaux, deux petits bâtiments officiels à l'architecture soignée et, au moins pour celui de 1843, pourvus d'une certaine grâce. C'est par le seul hasard des réaffectations qu'ils sont devenus successivement les deux mairies de la ville.

J E A N - C H A R L E S  
F O R G E R E T

*Statue en fonte, œuvre de Réal del Sarte, 1928, monument aux morts de la guerre 1914-1918.*

## Suresnes

### Entre Seine et Mont-Valérien, la république à Suresnes choisit l'empire du milieu

Dès l'Ancien Régime, la commune de Suresnes disposa d'un bâtiment, construit en 1788 pour abriter une école primaire ; situé rue Émile Zola, à proximité de l'église paroissiale Saint-Leuffroy, au cœur du vieux bourg, ce bâtiment accueillit après la Révolution, la mairie ainsi qu'un corps de garde. Ce bâtiment devait disparaître en 1876 pour laisser la place à un marché public. Entre temps, la municipalité avait acquis, en 1854, la propriété Fizeau, à l'angle de la rue de Rueil et de celle du Moustier, pour y installer une nouvelle mairie après d'importants travaux d'aménagement.

Il fallut attendre la réélection du maire sortant Guillaumet et l'avènement d'une nouvelle municipalité issue des urnes en mai 1884 pour que la décision de faire construire

une mairie soit prise dans les mois suivants. À cette fin, un terrain de l'ancienne propriété Grignon, sis 22 rue du Mont Valérien, est acheté le 5 juin 1885. Le concours, organisé pour le choix du meilleur projet et de son architecte, réunit cent concurrents à l'issue duquel trois projets furent primés, ceux des architectes Bréasson, Rovyer et Louvert. Le projet de l'architecte Jean Bréasson, dont le devis s'élevait à 465 015 francs 89, fut retenu. Ce dernier n'en était pas à son coup d'essai : il avait, auparavant, concouru pour les mairies de Neuilly (1875), Château-Thierry (lauréat), Pantin (lauréat) et Calais. Après sa sélection à Suresnes, il concourt encore pour les mairies d'Asnières (1895), Vernon, Versailles (lauréat) et Brunoy (lauréat). Jean Bréasson incar-



ne, en somme, le type de ces architectes officiels, issus de l'école des Beaux-Arts (promotion 1869), qui font carrière dans la commande publique : en plus des mairies citées, Bréasson aligne aussi à son palmarès musées, écoles, palais de justice, théâtres, préfectures,...

À Suresnes, son projet constitue un modèle de mairie républicaine. Le programme, complet, répond aux divers besoins de l'administration communale. Au rez-de-chaussée se tiennent, au-delà du vestibule, les services ouverts au public : loge du concierge, bureaux du maire et de ses conseillers, administration générale (élections, état civil, contributions, hygiène, conscription,...), bureaux de l'octroi, du cadastre, de l'architecte voyer et de la recette municipale. À l'étage, accessible par

*Détail de l'attique de la façade.*



l'escalier d'honneur, la salle du conseil convertible en salle des fêtes, un salon, la salle des mariages, auxquels s'ajoutent des petites salles destinées aux commissions du conseil. Étage de soubassement et combles réservent des espaces supplémentaires (archives, réserves,...). L'architecture civile (peron, vestibule, escalier d'honneur, salons, frontons, campanile) et son décor républicain (façade, salle du conseil) offrent l'apparat requis pour représenter dignement un pouvoir municipal, issu de la démocratie directe.

Mais l'essor de la vie publique locale et l'explosion démographique de Suresnes à la fin du siècle contraignent les édiles à faire bâtir, à côté de la mairie, une vaste salle des fêtes. Les architectes locaux, Bauhain et

Barbaud, élèvent donc en 1897 un bâtiment de brique dont la structure métallique repose sur des colonnes de fonte coulées aux Fonderies du Val d'Osne (Marne). La salle qui dispose d'une scène avec loges d'artistes, comprend une large nef bordée de collatéraux. Avec ses galeries de fond et de côté, la salle accueille aisément spectacles ou meetings, la scène se muant alors en tribune politique.

C'est, en fait, tout le bourg qui se trouve remodelé autour de la mairie sous la Troisième République. Le vieux centre est alors réaménagé : démolition de l'église Saint-Leuffroi (1907), réaménagement de la voirie, ouverture d'une place et construction d'un marché public à l'emplacement de l'ancienne mairie, à proximité des écoles Jules Ferry

bâties dès 1875 sur les plans de l'architecte Charles Merrien. Un bureau de poste est aménagé dans les abords tandis qu'une caserne de la gendarmerie nationale (avec logements, écuries, greniers, réserves,...) s'élève en 1907, 28 rue de Verdun, sur les plans de l'architecte Marnez, à quelques pas de la nouvelle église du Cœur Immaculé de Marie, consacrée en 1908. Après la Première Guerre mondiale, Suresnes, administrée par Henri Sellier depuis 1919, et qui dispose d'un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement conformément à la loi Cornudet, présente un centre-ville équipé auquel son maire ajoutera un dispensaire et une école maternelle, (œuvres de l'architecte Maurice Marrey) ainsi que la Fondation Foch. Le centre-ville constitue

*Ci-dessus, de gauche à droite :*

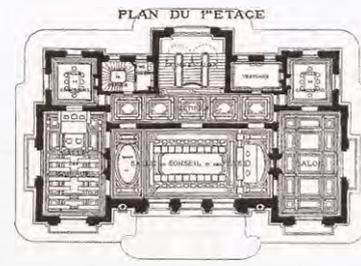
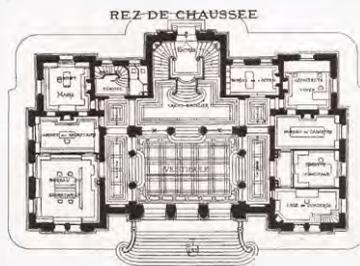
*La salle des fêtes des architectes Bauhain et Barbaud en 1897.*

*Façade de la mairie sur le square.*

*Ci-contre :*

*Plans du rez-de-chaussée*

*et du 1<sup>er</sup> étage de la mairie.*





pour Henri Sellier comme la vitrine d'un socialisme pragmatique appliqué à l'aménagement urbain. Ses réalisations municipales l'autorisent ainsi à prôner un interventionnisme municipal en matière d'aménagement urbain et de gestion municipale. Son impulsion sera décisive dans la création des cités-jardins par l'Office Public des HBM du Département de la Seine ; grâce à lui, l'une d'elles implantée sur le plateau sud du Mont Valérien, contribue à organiser l'expansion urbaine du territoire suresnois. Pour autant, l'hôtel de ville offre, avec ses constructions satellites, l'image d'une politique volontariste d'aménagement du territoire communal menée durant la Troisième République toute entière.

ANTOINE LE BAS

*La mairie et ses constructions «satellites»: la salle des fêtes et le dispensaire.*



## Vanves

### La mairie républicaine ou l'irrésistible ascension de la souveraineté communale

L'actuelle mairie et son centre administratif ont été précédés dans cette fonction par trois bâtiments antérieurs. Dès la Révolution, la commune décide d'abriter le siège de la nouvelle municipalité dans un local attenant à l'église Saint-Rémy, adossé au clocher. En 1833, le docteur Voisin inaugure dans sa mairie récemment emménagée dans l'ancien logement de l'institutrice, un buste de Louis-Philippe. Ces deux premières mairies – locaux d'emprunt – n'étaient sans doute guère fonctionnelles ; situés au cœur de l'ancien bourg, elles desservaient mal les habitants qui, avec l'extension de l'agglomération, s'étaient logés sur le plateau. En 1855, la municipalité décide donc de percer une rue sur laquelle s'élèvera une nouvelle mairie. Cette der-

nière est bâtie en 1857 sur les plans et devis de l'architecte de l'arrondissement de Saint-Cloud, Claude Naissant. Dès 1862, s'y adjoignent une école primaire pour filles et garçons ainsi qu'une école maternelle dite salle d'asile. En 1867, un bureau de poste s'installe dans la mairie. Lorsqu'en 1893, Vanves est érigé en chef-lieu de canton, il lui faut aussi disposer d'un tribunal de Justice de paix. Face à la saturation des locaux, la municipalité décide de construire un nouveau bâtiment, implanté non plus à mi-côte comme le précédent, mais sur le plateau : l'émergence de la mairie républicaine à hauteur de la majorité du territoire communal, et dominant l'église blottie au creux du vieux bourg, prend valeur de symbole. Un marché couvert d'une charpente

métallique complète l'équipement. L'ancienne mairie abritera désormais le tribunal de Justice de paix. La mairie actuelle fut bâtie de 1895 à 1898 selon les plans et devis des architectes Camille Morel et Émile Lecamp. Leur choix ne tient pas au hasard. Ancien élève de l'école des Beaux-Arts, Camille Morel était alors l'architecte communal de Vanves ; il s'adjoignit pour l'exécution des travaux la collaboration d'Émile Lecamp, architecte-vérificateur résidant à Vanves. Leur projet, exposé au Salon des artistes français, trouva un accueil assez favorable pour être publié. Contrairement à beaucoup d'édifices de ce type, la mairie de Vanves offre, en effet, la particularité de dresser deux façades principales : la façade antérieure ouvre la salle du conseil



sur la perspective du cimetière nouvellement créé, perspective que clôt le monument aux morts; la façade postérieure déploie une volée de marche surmontée d'un perron au-dessus du square de la mairie. Ce parti bicéphale propose ainsi deux façades composées, d'une part vers le plateau et ses aménagements modernes (marché couvert, cimetière, lycée Michelet, gare du chemin de fer, lotissements,...), d'autre part vers le vieux bourg, son église et ses demeures bourgeoises. La symétrie des façades dissimule, pourtant, une organisation interne différenciée. Côté rue, l'étage abrite surtout la salle des fêtes/salle des mariages/salle du conseil, alors que, côté jardin, plusieurs niveaux de bureaux sont desservis par un escalier de service. Le décor intérieur, malgré sa

simplicité, puise son inspiration aux sources de la tradition politique. Après les mosaïques en tapis de l'entrée, le départ de rampe de l'escalier d'honneur prend la forme d'une urne dont les flancs portent une Marianne coiffée d'un bonnet phrygien (attribut de la liberté), tenant dans sa main droite un rameau d'olivier (symbole de paix), dans sa gauche les tables de la Loi. La République française qui tient sa légitimité du suffrage universel, assure aux citoyens paix et liberté. Le lion qui coiffe l'urne, est l'expression, alors évidente, de la souveraineté nationale. L'urne constitue ainsi le premier pas d'une démarche civique menant l'électeur à la salle des fêtes/ bureau de vote, par l'escalier d'honneur. La salle des fêtes/salle du conseil/salle des

mariages, lieu éminemment politique de la mairie, offre un décor orienté. Son auteur, Henri Darien, sélectionné au terme d'un concours réunissant soixante-deux candidats, fut distingué pour avoir su « concevoir un paysage décoratif traduisant expressément les caractères du canton ». Henry-Gaston Darien (1864-1926), qui débute au salon de 1886 comme paysagiste, n'en était pas à sa première distinction, (ayant, par exemple, reçu une médaille de bronze à l'Exposition Universelle de 1900) et faisait partie de ces « fervents des concours organisés par le conseil général » : on le trouve déjà en 1901 au concours pour le décor de la mairie d'Asnières. En composant ses tableaux selon quatre thèmes (Pax, Pro Patria, Labor, Studia) illustrant

*Ci-dessus :*

*Ancienne mairie devenue Justice de paix et école primaire, vers 1900.*

*Ci-contre :*

*Photographie prise à l'occasion de la réunion du « comité d'organisation des journées de grève » pendant la guerre 1914-1918.*







respectivement quatre aspects de la commune (la campagne de Vanves vers Paris; le fort de Vanves; les carrières de glaise; le parc du lycée Michelet), Henri Darien confère d'emblée à ses œuvres une dimension politique que précise le mobilier installé dans la salle : un bureau du maire portant bonnet phrygien et faisceaux républicains, une Marianne. En 1910, Darien reçut commande de compléter le décor mural de la salle des fêtes en peignant le plafond d'évocations lyriques. Dans les années 1970, la mairie ne contient plus les services municipaux dont le volume a explosé. La municipalité confie alors à l'architecte communal Robert Marme le soin d'élever un centre administratif à la place de l'ancienne halle métallique.

*Ci-contre :*

*Les façades avant et arrière de la mairie.*

Le nouvel immeuble qui loge en soubassement marché public et garage municipal, abrite, en étage, les services communaux. Aujourd'hui, à Vanves, la dualité fonctionnelle est consommée : à l'ancienne mairie, la représentation du pouvoir politique (élections, conseil municipal, réceptions,...) ; au centre administratif, la gestion municipale. Si la première brille par le décor de ses salons, le second affirme son éminence en dressant dans le ciel de Vanves l'immeuble le plus élevé de la commune.

ANTOINE LE BAS



*En haut :*

*Salle des fêtes. Toile de Henri Darien représentant une carrière de glaise. Bureau du maire portant bonnet phrygien et faisceaux républicains.*

*Ci-dessus :*

*Le décor républicain du départ de la rampe d'escalier d'honneur.*

## Villeneuve-la-Garenne

### « L'écart » qui voulait devenir ville



#### Indépendance

Une nostalgie, pleine de lyrisme, affecte le maire adjoint, monsieur Queste, qui écrit en ce 20 février 1965 en première page de L'avenir, le journal municipal : « Elle qui a vu tant de choses, recueilli tant de confidences tristes ou roses, présidé à tant de plans, tant d'espérances... Elle qui a été le siège où a été pensé, voulu, créé et lancé le plus grand Villeneuve, la voilà qui devient victime de l'enfant même qu'elle a nourri et réchauffé dans son sein. Elle n'est plus à la grandeur, à la mesure de la jeune et moderne cité qu'est devenue notre commune. » À quelques jours de l'inauguration de la nouvelle mairie, l'ancienne est condamnée à la destruction. Pour avoir été affectée à

des fonctions municipales aux premiers jours de la commune, la maison en symbolisait l'indépendance et l'existence toute récente.

Aux confins de la presqu'île de Gennevilliers, longtemps Villeneuve-la-Garenne ne fut qu'un hameau à ce point excentré qu'on l'appelait « l'écart de Villeneuve ». Il était sous administration gennevilloise. La route du hameau vers l'indépendance débute en 1886 alors que Gennevilliers devient une sorte de fédération faite de trois secteurs : le centre, les Grésillons et Villeneuve, chacun élisant ses conseillers afin de former la municipalité. Le nouveau découpage électoral dévoile les griefs contre le centre et soude le hameau dans la « résistance ». De pressions en analyses, de blocages en oubliettes, le projet de

séparation resurgit tel un serpent de mer pendant 40 ans. Il semble en bonne voie en 1911 : le découpage des limites de Villeneuve et donc la répartition des revenus des industries déjà implantées sur le territoire de Gennevilliers sont en pourparlers. Puis il est à nouveau enterré par la Première Guerre mondiale. Le conseil général de la Seine entérine finalement la séparation en 1926. Elle est publiée au Journal Officiel en 1929. La commune élit son premier magistrat le 5 mai de la même année. La municipalité élit domicile dans la demeure que lui avait léguée à cet effet, en 1909, sous réserve de l'indépendance du hameau, Claudine Élisabeth Dupont de Chambon, artiste lyrique et multipropriétaire locale, avant de mourir.

*Ci-dessus :*

*Entrée d'honneur.*

*Ci-contre, de haut en bas :*

*Avenue de Verdun, la mairie et son extension.*

*Hall, escalier d'honneur et salle des mariages de la mairie de 1965.*



### Une improbable croissance et une explosion soudaine

Villeneuve-la-Garenne compte alors 4 000 âmes, on n'en dénombrera guère plus jusqu'en 1954. Sa population, autrefois composée d'agriculteurs, de pêcheurs et de rentiers est désormais composée d'ouvriers à 40 %, mais elle stagne. Le petit bourg des bords de Seine ne change guère. Depuis 1920, des constructions anarchiques l'avaient conquise, des industriels l'avaient choisie, elle n'était plus le lieu de plaisance et de villégiature jadis apprécié des artistes de la capitale et des peintres impressionnistes. La plupart des projets d'aménagements dont la commune fait l'objet ne décollent pas. Le temps est trop court jusqu'à ce que la Seconde Guerre éclate. La

croissance est enfin amorcée à partir de 1954. Ses habitants, comme des astéroïdes aspirés par l'appel d'air dû à une implosion céleste, triplent leur nombre en huit ans, le multiplient par six en 16 ans. La ville compte 13 000 âmes en 1962, 26 000 en 1970. Une politique d'urbanisation et d'accueil de populations nouvelles y auront pourvu, Villeneuve atteint l'âge adulte. La voici enfin cette ville neuve qu'elle aspirait à être, farouchement.

En conséquence, l'ancienne mairie devient insuffisante. Inauguration d'un nouvel hôtel de ville en mars 1965. Il est œuvre de l'architecte Thibault et de son confrère, architecte municipal, Gaston Appert. Il est voulu reflet d'une cité moderne et hardie. « Oui aujourd'hui nous sommes tous fiers, et un certain

orgueil nous habite, car nous avons réalisé une œuvre qui nous était chère : la construction de l'hôtel de ville, digne de la commune, digne de sa population. Celle-ci peut être satisfaite et heureuse de posséder une nouvelle maison commune, claire, gaie, spacieuse, où la polychromie, tantôt discrète, tantôt plus accusée, souligne avec bonheur et avec goût les lignes modernes et nettes d'une architecture, non pas révolutionnaire, mais résolument novatrice et flatteuse » dira le maire, Roger Prévot, dans son discours inaugural. Et il continuera ainsi : «... Je voudrais que la transparence de ces murs soit l'image même de la clarté et de la confiance qui doit exister entre nous tous, et que de ce fait, la grande famille que nous sommes en train de construire,





s'épanouisse dans la sagesse, la satisfaction, la fierté et l'harmonie » car au-delà du dynamisme affiché de la ville, c'est bien une population étrangère à elle-même qu'il s'agit de fédérer. Comme en toute ville neuve, les hommes qui se voient désormais dans la cité forment un rassemblement de circonstance, le premier magistrat le sait et aspire à ce que la nouvelle mairie fédère l'identité des habitants de sa cité, anciens et nouveaux, tout comme en d'autres temps le désir de l'ancienne avait soudé les villenno-garennois entre eux.

#### **D'insuffisance en excroissances**

Depuis lors la population de la ville s'est stabilisée. Sans doute l'ancienne

mairie a-t-elle su remplir son office mais les prévisions à l'an 2000 laissent toujours espérer 30 000 habitants. Avec le temps les prérogatives municipales se sont accrues et la notion de confort a évolué. La mairie des années 60 avait été bâtie conformément aux directives ministérielles de l'époque, drastiques notamment pour les surfaces (9m<sup>2</sup> par bureau, 13 m<sup>2</sup> pour deux, 50 m<sup>2</sup> maximum pour la salle des mariages...), aujourd'hui obsolètes. Et voici de nouveau la mairie insuffisante. Suivant une voie empruntée par nombreuses de ses « consœurs », on lui prévoit alors l'adjonction d'un centre administratif; occasion de discerner le politique et l'administratif dont elle était jusqu'alors, dans l'indistinction, l'unique réceptacle.

Concours est lancé à cet effet auprès des architectes au printemps 1990.

La proposition de Bernard Simon et de Pascal Guerrier sortira lauréate de la compétition. Comme dans nombreuses des réponses esquissées, la figure symbolique de l'extension est un corps de bâtiment jeté en pont de l'un à l'autre des édifices, fédérant l'ancien et le nouveau de façon à ce qu'ils ne fassent plus qu'un. La volumétrie choisie par les deux hommes est celle d'une imbrication de masses simples, tantôt opaques, tantôt transparentes, qui refond l'apparence auparavant monolithique, parallélépipédique, de la maison communale.

Le maître d'ouvrage insistait dans le programme sur la création, sans luxe excessif, d'un « bâtiment-repère ».

*La façade de l'immeuble-pont est tramée, poteaux et poutres quadrillent sa surface.*



Le dispositif volumétrique adopté par les architectes relève de ce point de vue d'un art stratégique : la monumentalisation par la décomposition... le parti était presque paradoxal. Villeneuve a grandi à l'époque des grands ensembles. Eux, monolithiques et monumentaux par leur taille, dominent l'hôtel de ville de 1965, lui, monolithique mais non monumental. Comment, à leurs pieds, rendre la « petite » mairie sinon monumentale, du moins repérable à son tour ? Les concepteurs n'ont choisi ni les formes ni les matériaux.

Au contraire, lignes droites, volumes primaires, béton, verre et surfaces blanches sont pris au voisinage. L'extension assimile ainsi son milieu. Elle ne trouvera donc pas à être repérable par opposition for-

melle ou chromatique à ses abords, mais par une logique autonome d'assemblage et de dimensionnement de volumes empruntés alentour. Tel un « mécano » plein d'affabilité, l'extension recompose la mairie en une somme décomposable, qui contraste sur l'univocité formelle de son environnement. Même la « petite » taille du bâtiment (relative... 2 000 m<sup>2</sup> de surface utile pour l'extension, 1 600 pour la partie ancienne) tourne à son avantage ; l'hôtel de ville n'est plus un petit cube parmi de hauts cubes dominants, mais une petite concrétion de structure cristalline tranchant en leur milieu.

Vu depuis l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue Brandin, l'ensemble forme escalier semblant s'enrouler sur lui-même. La partie

la plus avancée de l'extension, qui est aussi la plus basse, ne masque pas, au second plan, l'édifice original ni surtout sa porte d'honneur.

### Les rives du parvis

Implantée au sud, sur l'avenue de Verdun qui traverse Villeneuve-la-Garenne depuis la Seine, au débouché de l'avenue Galliéni, se dresse la façade d'honneur des années 65. L'extension prend place sur son flanc est, à l'angle de trois rues. Un parvis longitudinal médian met à distance les deux parties de l'hôtel de ville. Il traverse l'ensemble de bout en bout. Telle une surface de raccordement, nord-sud, il assure un cheminement d'usage ancien vers le marché. Mais c'est aussi la

*Palier de l'escalier conduisant à la passerelle de liaison et aux différents étages de bureaux.*





surface régulatrice de la nouvelle mairie, bipartite, une sorte de pièce à ciel ouvert conditionnant composition et organisation.

Comme il scinde l'ensemble en deux, il faut pouvoir le franchir. Sous l'horizontale d'une ligne de toiture incisive, surélevée, perpendiculaire au sens principal d'étirement des deux édifices, le bâtiment-pont s'élanche donc. Or un pont ne fait pas que relier les deux « rives », c'est lui qui les oppose, c'est par lui qu'elles se détachent l'une de l'autre. Ainsi, la séparation des versants politique et administratif de l'activité municipale s'en trouve « naturellement » compréhensible ; proches et distants à la fois. Mais encore fallait-il savoir reproduire l'effet d'un pont (l'ouvrage d'art, dans le paysage, n'appartient qu'à lui-même).

Le bâtiment-pont est dans la continuité d'un petit appartement situé en retrait, au sommet de la mairie ancienne. Horizontale déterminée, perpendiculaire à la façade d'honneur, une toiture terrasse en encorbellement les relie.

Le pont est interrompu net par une pile de béton verticale et longiligne, formant « flèche » révoquée à la mairie, sur laquelle il s'appuie. Il la prend en tenaille avant de chuter verticalement sur les volumes bas des parties publiques du centre administratif.

Afin d'amplifier leur distinction, chacune des parties de la mairie développe sa propre identité de façade, jouant de renvois à celle qui la joute. Celle du « pont » est tramée comme la façade latérale de l'hôtel de ville historique qu'il recoupe à angle droit : poteaux et poutres

quadrillent sa surface et délimitent des claustra marquetés, de vitres et de pavés de verre.

Telle une haute véranda derrière laquelle, à l'intérieur, se tient une serre, la façade du volume intermédiaire d'entrée est forêt géométrique, carroyée, de verre et de menuiseries blanches.

Au premier plan, avenue de Verdun, s'étire la partie avant de l'extension. C'est un petit bâtiment long et peu haut, d'un étage environ, de style fonctionnel. Parallélépipède paré de pierre blanche et percé de baies régulières formant fenêtres classiques en bordure duquel, côté parvis, une boîte de verre plus basse rappelle la cage finement tramée de la véranda.

L'extension est en usage depuis trois ans maintenant.

*L'extension avec un immeuble-pont qui ménage un parvis traversant et assure un cheminement d'usage ancien vers le marché.*



### Intérieurs

Les accès publics, quotidiens, à chacune des parties de la maison communale prennent pied face à face sous la haute protection du pont. L'arche ainsi forme aussi porte... Douce clarté dans l'extension pavée de pierres de Bourgogne ; manifestation de la destination publique du lieu par opposition à l'ombre, plus privée, dans laquelle se tient « l'entrée politique » de l'autre côté du parvis ? Le visiteur pénètre face à l'hôtesse dans un petit hall haut d'où l'œil domine une traduction modeste, mais hospitalière, de la « salle des guichets » mise au goût du jour par les mairies des années trente. Les pourtours du hall bas font preuve d'une attention particulière aux rai-

sons pour lesquelles chacun peut être conduit à se rendre ici. Comptoirs, alcôves ou bureaux nous renvoient à toutes ces questions personnelles que recueille un hôtel de ville, ils déclinent toutes les gammes de leur intimité. Convergent ainsi à rez-de-chaussée les services recevant le public : les appariteurs, l'état civil, le service social, celui du logement, des écoles... La façade interne de l'espace, côté est, est bordé d'une mezzanine plus institutionnelle où s'enchaînent, derrière leurs parois de verre strié, bureaux de direction, de comptabilité et secrétariats. Les plafonds sont hauts. Le volume respire et exerce sur l'homme pénétrant les lieux l'attrait de ce qui est « habité ». À côté de cette attirance, l'escalier condui-

sant aux étages, pourtant visible face à l'entrée, n'exerce aucune invitation. Pour cause... il conduit au premier étage à une simple passerelle : liaison entre les deux bâtiments, menant au cœur du politique. C'est le niveau bas du « pont ». Au-dessus, prennent position des bureaux en relation au pan politique de l'activité communale. Au point le plus haut de l'édifice municipal, sous la toiture effilée, unifiante et protectrice, de la mairie : les services techniques et de l'urbanisme...

Est-ce un hasard pour cette ville qui veut toujours grandir, rêve de 10 000 habitants supplémentaires, et bâtit encore ?

LAURE WAAS T

*Ci-dessus :*

*Extension: tout en préservant une certaine intimité, les différents services ouvrent sur le hall d'accueil.*

*Ci-contre :*

*La partie la plus avancée de l'extension sur l'avenue ne masque pas l'édifice d'origine ni surtout sa porte d'honneur.*





© J.M. Tingaud

**ANTONY**  
 Architecte: Georges Félus. 1968-1969.  
 Concours: non.  
 Adresse: Place de l'Hôtel de ville.



© S. Couturier

**ASNIÈRES**  
 Architecte: Emmanuel Garnier. 1897-1899.  
 Concours: oui.  
 Adresse: 1, place de l'Hôtel de ville.



© J.M. Tingaud

**BAGNEUX**  
 Architecte: Jacques-Paul Lequeux. 1875.  
 Concours: non.  
 Adresse: 1, rue de la mairie.



© S. Couturier

**BOIS-COLOMBES**  
 Architectes: Georges Bovet et Émile Berthelot. 1937.  
 Concours: oui.  
 Adresse: 15, rue Camille Duflos.



© M. Denancé

**BOULOGNE**  
 Architectes: Tony Garnier et Jacques Debat-Ponsan. 1931-1934.  
 Concours: non.  
 Adresse: 26, avenue André Morizet.



© J.M. Tingaud

**BOURG-LA-REINE**  
 Architecte: Claude Naissant. 1844.  
 Concours: non.  
 Extension: 1910. Architecte: Georges-Claude Chailler.  
 Adresse: 6, boulevard Carnot.



© J.M. Tingaud

**CHÂTENAY-MALABRY**

Architecte: Georges Félus. 1977.  
 Concours: non.  
 Extension: 1995. Architectes: J.F. Guffroy, J.L. Hesters et J.M. Lefèvre. Concours: oui.  
 Adresse: 26, rue du docteur Le Savoureux.



© J.M. Tingaud

**CHÂTILLON**

Architecte: Claude Naissant. 1851.  
 Concours: non.  
 Adresse: 1, Place de la Libération.



© J.M. Tingaud

**CHAVILLE**

1910. Installation de la mairie dans un pavillon de chasse datant de 1814. Extensions: 1938 et 1981. Architectes: Fenzy et Lévêque.  
 Concours: non.  
 Adresse: 168, avenue Roger Salengro.



© J.M. Tingaud

**CLAMART**

1842. Acquisition du «Château Barral». 1864. Achat de la tour du xv<sup>e</sup> siècle. Architectes: aménagement: C. Naissant, surélévation: J.-P. Lequeux. 1894. Achat de propriétés rue du Troisy. 1913-1923. Liaison entre la tour et le bâtiment rue du Troisy. Concours: non. Adresse: Place Maurice Gunsbourg.



© S. couturier

**CLICHY**

Architecte: Jules Depoix. 1878.  
 Extension: 1907.  
 Architecte: Bernard Sincholle.  
 Concours: non.  
 Adresse: 78, boulevard Jean Jaurès.



© S. Couturier

**COLOMBES**

Architectes: Paul et Albert Leseine. 1913-1923.  
 Concours: non.  
 Adresse: Place Henri Neveu.



© S. Couturier

**COURBEVOIE**  
 Architecte: Paul-Eugène Lequeux. 1857.  
 Concours: non.  
 Extension: 1983, Architecte: Gambert.  
 Adresse: Place de l'Hôtel de ville.



© J.M. Tingaud

**FONTENAY-AUX-ROSES**  
 Architecte: Claude Naissant. 1860.  
 Concours: non.  
 Extension: 1890-1895.  
 Adresse: 75, rue Boucicaut.



© S. Couturier

**GARCHES**  
 1926. Acquisition et installation de la mairie dans une maison de maître baptisée «Maison Civile» datant des années 1850 et en partie reconstruite en 1870. Extension et réaménagement: 1983. Architecte: Cabinet Pottier et associés. Concours: oui.  
 Adresse: 2, avenue du maréchal Leclerc.



© S. Couturier

**LA GARENNE-COLOMBES**  
 Architectes: Michel Homberg et Jacques Morel. 1970.  
 Concours: oui.  
 Adresse: 68, boulevard de la République.



© S. Couturier

**GENNEVILLIERS**  
 Architectes: Cabinet Auzolle. 1976-1977.  
 Concours: non.  
 Adresse: 177, avenue Gabriel Péri.



© J.M. Tingaud

**ISSY-LES-MOULINEAUX**  
 1895. Reconversion en mairie d'une demeure datant de 1710.  
 Architecte: Louis Bonnier. Concours: oui.  
 1990. Rénovation. Architecte: Yves Grémont.  
 Concours: oui. Architecte d'intérieur: Berthet et Pochy.  
 Adresse: 62, rue du Général Leclerc.



© S. Couturier

**LEVALLOIS-PERRET**  
 Architecte: Léon Jamin. 1895-1898.  
 Concours: non.  
 Adresse: Place de la République.



© J.M. Tingaud

**MALAKOFF**  
 Architecte: Serge Lana. 1976.  
 Concours: non.  
 Adresse: Place du 11 novembre.



© J.M. Tingaud

**MARNES-LA-COQUETTE**  
 Architecte: Hippolyte Blondel. 1849.  
 Concours: non.  
 Adresse: 3, place de la mairie.



© J.M. Tingaud

**MEUDON**  
 1926. Installation de la mairie dans une maison datant de 1884-1886.  
 Extension: 1902-1903. Architecte: M. Larrieu.  
 Adresse: 6, avenue Le Corbeiller.



© J.M. Tingaud

**MONTROUGE**  
 Architecte: Jacques-Paul Lequeux. 1880-1883.  
 Concours: non.  
 Extension: 1902-1903. Architecte: Jules Baboin.  
 Adresse: 43, avenue de la République.



© S. Couturier

**NANTERRE**  
 Architectes: Jean Darras et Yves Bedon. 1973.  
 Concours: non.  
 Adresse: 88, rue du 8 mai 45.



© J. B. Vialles

**NEUILLY**

Architecte: Victor Dutocq et René Simonet 1886.  
Concours: oui.  
Adresse: 96, avenue du Roule.



© J. M. Tingaud

**LE PLESSIS-ROBINSON**

1931. Installation de la mairie dans le château du Plessis-Piquet datant du début du xv<sup>e</sup> siècle (vers 1412). Remanié aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles.  
Adresse: 3, rue de la mairie.



© S. Couturier

**PUTEAUX**

Architectes: Jean et Édouard Niermans. 1934.  
Concours: oui.  
Adresse: 131, rue de la République.



© J. M. Tingaud

**RUEIL-MALMAISON**

Architecte: Arnaud Sylvestre de Sacy. 1869.  
Concours: non.  
Extension: 1978.  
Adresse: 13, boulevard Foch.



© S. Couturier

**SAINT-CLOUD**

Architecte: J. Bérault. 1870-1873. Concours: non.  
Extensions: 1927. Architecte: Henri Renard.  
1964. Architecte: Maurice Benezech 1983 et 1986.  
Extension des services dans des bâtiments contigus.  
Adresse: 13, place Charles de Gaulle.



© J. M. Tingaud

**SCEAUX**

Architecte: Claude Naissant. 1887.  
Installation de la mairie dans la sous-préfecture datant de 1865.  
Concours: non.  
Adresse: 122, rue Houdan.

© J.M. Tingaud



**SÈVRES**  
1834. Installation de la mairie dans un hôtel particulier datant de 1651.  
Adresse: 54, Grande rue.

© S. Coulurier



**SURESNES**  
Architecte: Jean Bréasson. 1889.  
Concours: oui.  
Adresse: 2, rue Carnot.

© J.M. Tingaud



**VANVES**  
Architectes: Comille Morel et Émile Lecamp. 1898.  
Concours: non.  
Adresse: 23, rue Mary Besseyre.

© J.M. Tingaud



**VAUCRESSON**  
1866.  
Concours: non.  
Adresse: 8, Grande rue.

© J.M. Tingaud



**VILLE D'AVRAY**  
Architecte: Alfred Roll. 1855.  
Acquisition de la demeure que l'architecte avait construite pour lui-même en 1853.  
Adresse: 13, rue de Saint-Cloud.

© S. Coulurier



**VILLENEUVE-LA-GARENNE**  
Architecte: G. Thibault et A.L. Appert. 1964.  
Extension: 1995. Architectes: Bernard Simon et Pascal Guerrier.  
Concours: oui.  
Adresse: 28, avenue de Verdun.

## Index des noms d'architectes et d'artistes avant 1940 cités dans l'ouvrage

- Abella (Charles), 88  
 Archange, 138  
 Baboin (Jules), 21, 124  
 Barbaud, 143  
 Barbier, 21  
 Barilliet (Louis), 88  
 Battaglia (Matteo), 100  
 Bauhain, 143  
 Beaudoin (Eugène), 65, 105, 106  
 Berault, 29  
 Bernard (Joseph), 65  
 Berthelot (Émile), 65, 88  
 Blondel (Hippolyte), 22, 29, 122  
 Bodiansky (Vladimir), 105  
 Bonnier (Louis), 114, 118  
 Bossu (A.), 98  
 Bouhana, 91  
 Boulée (Étienne-Louis), 114  
 Bouquet (Louis), 132, 135, 136  
 Bouvet (Henri), 86  
 Bovet (Georges), 65, 88  
 Bramante, 140  
 Bréasson (Jean), 142  
 Brémond (Henri), 51  
 Carot (Henri), 51  
 Cartier (Eugène), 98  
 Charron (Gaston), 130  
 Chartran (Théobald), 48, 52, 124, 131  
 Chevallier (A.), 65, 86  
 Chevré (Paul), 120  
 Clerget, 120  
 Colomarini (René), 81  
 Courbet (Gustave), 53  
 Courselle-Dumont (Henri), 48, 86  
 Courtillier (Denis-Henri), 138  
 Darien (Henry), 48, 147  
 Debat Ponsan (Jacques), 22, 97  
 Decaux (Henry), 65  
 Delaire (Jacques), 62  
 Denis (Maurice), 48  
 Depoix (Jules), 42, 102  
 Despierre, 98, 100  
 Dionisi (Pierre), 136  
 Duban (Félix), 141  
 Dumont-Courselles (Henri) voir Courselles-Dumont  
 Durand (Jean-Nicolas-Louis), 31, 34  
 Dutocq (Victor), 38, 128, 130  
 Enders (Jean), 48  
 Facchina (Gian-Domenico), 48, 51  
 Feuillastre (Albert), 88  
 Fontaine (Pierre), 132, 141  
 Garnier (Charles), 48  
 Garnier (Emmanuel), 82, 84  
 Garnier (Tony), 22, 62, 65, 92, 94, 97  
 Gerber, 48  
 Giordano (Luca), 100  
 Guadet (Jules), 38, 42, 124  
 Guénépin (Auguste), 29, 31  
 Guidetti (Pierre) et Guidetti (Louis), 62, 104  
 Heraud (Gabriel), 88  
 Herviaux (A.), 48  
 Hubert, 51  
 Jambon (M.), 48  
 Jamet (H.), 124  
 Janin (Jean-Baptiste), 133  
 Janniot (Alfred), 61, 135, 136  
 Jaulmes (Gustave), 48, 51  
 Lançon-Michel (Édouard) voir Michel-Lançon  
 Launay (M.), 65, 86  
 Laurens (Paul Albert), 48, 51  
 Lecamp (Émile), 146  
 Lecaron (Georges), 91  
 Lefuel (Hector), 37  
 Leleu (Adolphe), 102  
 Lequeux (Jacques-Paul), 22, 31, 37, 98, 124  
 Lequeux (Paul Eugène), 29, 34, 37, 45, 102, 132  
 Leseine (Paul et Albert), 22  
 Lods (Marcel), 65, 105, 106  
 Louvert, 142  
 Marcel (Pierre-Marie), 34, 128  
 Marme (Robert), 22  
 Marnez, 143  
 Marrey (Maurice), 143  
 Martin, 88  
 Martineau, 51  
 Mathieu (Oscar), 48, 102  
 Megret (Louis-Nicolas-Adolphe), 35  
 Merrien (Charles), 143  
 Michel-Lançon (Édouard), 48  
 Molinos (Auguste), 21, 22, 26, 29, 31, 34  
 Morel (Camille), 146  
 Moreux (Jean-Charles), 88  
 Moutier, 88  
 Naissant (Claude), 22, 29, 31, 34, 35, 98, 124, 140, 141, 146  
 Niermans (Jean) et Niermans (Édouard), 22, 61, 65, 135, 137  
 Osbert (Alphonse), 48  
 Patissou (J.), 48  
 Patouillard-Demoriane (René), 88  
 Pelletier (H.), 88  
 Percier (Charles), 132, 141  
 Perret (Auguste) et Perret (Gustave), 61  
 Poilpot (Th.), 131  
 Prat (L.), 48  
 Prost, 88  
 Prouvé (Jean), 97, 105, 106, 107  
 Prouvé (Victor), 48, 56  
 Réal del Sarte (Maxime), 141  
 Ruhlmann (Emile Jacques), 136  
 Rovyer, 142  
 Sajous (Louis), 61  
 Schmitt (Paul), 48  
 Simonet. (RenÉ), 38, 128, 130  
 Sincholle (Bernard), 102  
 Subes (Raymond), 135, 136  
 Tardieu (Victor), 51, 53, 124, 127  
 Tinlot, 22  
 Varnier (Henri), 88  
 Vauthier (Pierre), 48  
 Vouriot, 48

## Bibliographie



Ci-dessus:  
Mairie de Chaville.  
Mairie de Meudon.

**Agulhon (Maurice)**  
«La Mairie: Liberté, Égalité, Fraternité» in *Lieux de mémoire*, tome I, sous la dir. de Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1984.

**Agulhon (Maurice)**  
*Marianne au combat : imagerie et symbolique républicaine, 1789-1880*, Paris, Flammarion, 1979.

*Marianne au pouvoir: imagerie et symbolique républicaine, 1880-1914*, Paris, Flammarion, 1989.

**Daly (César)**  
*Concours des monuments publics*, Paris, éd. Bureaux de la Revue de l'Architecture, 1861.

**Ducos de Lahitte-Gaillard (Sophie)**  
*Les façades des hôtels de ville du département de la Seine de 1860 à 1914: étude de la décoration et des proclamations civiques et idéologiques*, mémoire de maîtrise 1975-1976, Paris I, sous la dir. de Maurice Agulhon.

**Férault (Marie-Agnès)**  
«Style et iconographie des grands décors de la troisième République dans les mairies et hôtels de ville du Val-de-Marne», in *Paris et Île-de-France. Mémoire*, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, tome 38, Paris, 1987.

**Hervier (Dominique)**  
«Hôtels de ville et mairies d'Île-de-France. Implantation et architecture», in *Paris et Île-de-France. Mémoire*, Fédération des Sociétés

historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, tome 38, Paris, 1987.

*Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine* dressé par le Service des Beaux-Arts, Paris, éd. H. Chaix, tome I et II, arrondissements de Saint-Denis et de Sceaux, 1879 et 1880.

**Le Loup (Laurence)**  
«Un aspect de l'architecture administrative du XIX<sup>e</sup> siècle: les mairies d'arrondissement de Paris», in *Paris et Île-de-France. Mémoire*, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, tome 34, Paris, 1983.

*Le Triomphe des mairies*, catalogue d'exposition, Petit Palais, Paris, 1986.

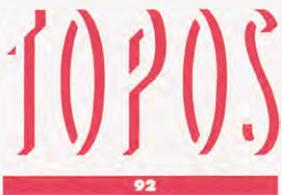
**Narjoux (Félix)**  
*Architecture communale*, Paris, A. Morel, 1870.

**Poisson (Georges)**  
*Évocation du vieux Paris*, tome III, *La banlieue Nord-Ouest*, Paris, Éd. de Minuit, 1960.

**Pompée (César)**  
*Plans et modèles pour la construction de maisons d'école et de mairies*, Paris, P. Dupont, 1871.

*Plans et modèles pour la construction de maisons d'école et de mairies*, 2<sup>e</sup> série, Paris, P. Dupont, 1873.

**Vaisse (Pierre)**  
*La III<sup>e</sup> République et les peintres*, Paris, Flammarion, 1995.



## Rédaction

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **ROGER PRÉVOT, PRÉSIDENT DU CAUE 92** •  
RÉDACTEUR EN CHEF : **JEAN-SÉBASTIEN SOULÉ, DIRECTEUR DU CAUE 92** •  
RÉDACTION : **MARIE-CHRISTINE DURIEZ, VINCENT LELIÈVRE ET LAURE WAAST,**  
**ARCHITECTES CONSEILLERS AU CAUE 92.** • NUMÉRO 17 • Ce numéro a été  
réalisé en collaboration avec la DRAC Île-de-France, Inventaire Général.

## Réalisation

CONCEPTION GRAPHIQUE : **STUDIO FRANÇOIS MUTTERER ET ASSOCIÉS**; mise  
en pages : **BRIGITTE LEROY et FABIENNE GRAIN** • PHOTOGRAVURE et  
IMPRIMERIE : **NÉO-TYPO, BESANÇON** • Novembre 1996.

## Sources et crédits photographiques

**Archives Nationales/IFA, Archives d'Architecture du xx<sup>e</sup> siècle** : pages 133 bas,  
136 gauche, 137 haut. **Philippe Ayrault, inventaire général, SPADEM** : pages 55,  
64, 97 bas, 142, 143 droite. **Stéphane Couturier, Archipress** : pages 6, 7, 8, 14,  
22, 50 haut, 57, 67, 74, 75, 79, 80, 83, 84 haut, 85, 86, 87, 89, 90, 91, 104 haut,  
105, 109 haut, 110, 111, 112, 113, 133, 134, 135, 143 gauche, 144, 145, 150, 151, 152,  
153, 154, 155. **Christian Décamps, inventaire général, SPADEM** : pages 42, 44  
bas, 52, 53, 62, 106, 107, 127. **Michel Denancé, Archipress** : couverture et  
pages 63, 65, 92 bas, 93, 94, 95, 96, 97 haut. **Philippe Rivière, inventaire  
général, SPADEM** : page 122. **Jean-Marc Tingaud** : pages 11, 12, 13, 16, 21, 23,  
24, 30, 41, 59, 63, 69, 73, 77, 98, 99, 100, 101, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 123  
centre, 125, 126, 139, 140, 148, 162, 163. **Jean-Bernard Vialles, inventaire  
général, SPADEM** : pages 43, 44 haut, 45, 46, 47, 48, 49, 50 bas, 51, 58, 60  
haut, 102, 129 haut, 130, 131, 132, 136 gauche, 137 bas, 138, 141, 149. **Ville  
d'Asnières** : pages 36, 82 haut. **Ville de Bois-Colombes** : page 88. **Ville de  
Clichy** : page 103. **Ville de Gennevilliers** : pages 66, 108, 109 bas. **Ville de  
Levallois-Perret** : pages 36, 40 bas.

**D. R.** : pages 26, 27, 32, 33, 36, 37, 40 haut, 60 bas, 82 bas, 84 bas, 104 bas  
droite, 105 bas, 114, 120, 123 haut-bas, 124, 128, 129 bas, 143 bas, 147.

**Cartographie** : **Pascal Pissot, inventaire général, SPADEM** : pages 12, 13, 16, 17,  
18, 20, 21, 28, 38, 39.

## Abonnement

Bulletin d'abonnement à retourner au CAUE 92 • 1 bis, rue des Abondances  
92100 Boulogne-Billancourt • À partir du 1<sup>er</sup> Mars 1997 Petit château de  
Sceaux 9, rue du Dr Berger, 92330 Sceaux, accompagné d'un virement  
postal ou d'un chèque bancaire à l'ordre du CAUE 92 • 400 F pour quatre  
numéros.

Nom . . . . .  
Prénom . . . . .  
Fonction . . . . .  
Adresse . . . . .  
Ville . . . . .  
Code Postal . . . . .



Si l'on dispose actuellement en France de nombreuses monographies sur des édifices municipaux importants, en revanche, la question n'avait pas encore été abordée à l'échelle de l'ensemble d'un département, elle n'avait pas non plus fait l'objet d'un parcours chronologique conduit jusqu'à nos jours.

Ce nouveau numéro de la revue TOPOS mène tout d'abord une enquête historique sur le département des Hauts-de-Seine en partant de l'année 1837, date à laquelle l'institution municipale reçoit sa première véritable charte.

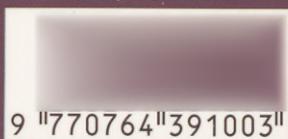
Quinze monographies détaillées, illustrant les tendances lourdes, servent ensuite la démonstration.

Clôturé par une présentation des 36 mairies du département, cet ouvrage est le fruit d'un partenariat culturel entre les chercheurs de l'Inventaire Général de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France et l'équipe du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine.

**Ministère de la culture  
Préfecture de la région  
d'Île-de-France  
Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de  
l'inventaire général  
des monuments et des  
richesses artistiques  
de la France  
Grand Palais - Porte C  
Avenue F.D. Roosevelt  
75008 Paris**

**Une édition  
du Conseil  
d'Architecture,  
d'Urbanisme et  
de l'Environnement  
des Hauts-de-Seine  
1 bis, rue  
des Abondances  
92100 Boulogne-  
Billancourt**

**ISSN 0764 - 3918  
PRIX: 150F**



9 770764 391003

